

2023-2024

Master 1

Archives



ARCHIVES ET HOMOSEXUALITE : DE LA CONSTITUTION A LA VALORISATION DES FONDS

Le cas du fonds Chomarat

AXEL GRIMAUT

Sous la direction de Bénédicte Grailles

Jury

Patrice Marcilloux — Professeur d'archivistique à l'Université d'Angers
Bénédicte Grailles — Maîtresse de conférences en archivistique à l'Université d'Angers

Soutenu publiquement le 7 juin 2024

2023-2024

Master 1

Archives



ARCHIVES ET HOMOSEXUALITE : DE LA CONSTITUTION A LA VALORISATION DES FONDS

Le cas du fonds Chomarat

AXEL GRIMAUT

Sous la direction de Bénédicte Grailles

Jury

Patrice Marcilloux — Professeur d'archivistique à l'Université d'Angers

Bénédicte Grailles — Maîtresse de conférences en archivistique à l'Université d'Angers

Soutenu publiquement le 7 juin 2024



AVERTISSEMENTS

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteur

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné·Axel Grimault

déclare être pleinement conscient que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

signé par l'étudiant le 02 / 06 / 2024

CREATIVE COMMONS

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire, Madame Bénédicte Grailles, pour sa disponibilité, son accompagnement et ses conseils avisés durant toute ma période de recherche.

Je remercie très chaleureusement les personnes qui ont accepté de réaliser des entretiens et de répondre à mes questions : Michel Chomarat, Antoine Idier et Pierre Guinard.

Je voudrais également remercier Jean-Paul Laroche pour sa visite du fonds Chomarat et sa présentation des collections.

Je tiens à remercier la bibliothèque municipale de Lyon, et ses agents, pour les nombreuses réponses qu'ils m'ont apportées, ainsi que pour leur accueil chaleureux.

Je tiens tout particulièrement à remercier Damien Hamard pour nos nombreux échanges et ses précieux conseils.

Je remercie mes proches et mes amis pour leur soutien dans mon travail.

Enfin, je ne peux terminer sans témoigner ma gratitude envers mes camarades de la promotion pour leur soutien indéfectible tout au long de ces derniers mois, et leur accompagnement durant ces nombreuses journées de travail et de doute à la bibliothèque universitaire.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS ET CONVENTIONS

ARCL : Archives Recherche et Cultures Lesbiennes

BML : bibliothèque municipale de Lyon.

LGBT / LGBT+ : ensemble des minorités sexuelles, celles qui ne sont pas hétérosexuelles et/ou cisgenres (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queer, les communautés en questionnement, intersexes, asexuelles et alliées).

Sida : Syndrome d'immunodéficience acquise.

Dans le reste du mémoire, l'adjectif « homosexuels » et ses déclinaisons désignent les individus ou communautés ou archives homosexuelles masculines et féminines ; l'adjectif « gay », l'expression « homosexualité masculine » et leurs déclinaisons désignent les individus ou communautés ou archives homosexuelles masculines.

SOMMAIRE

Avertissement	3
Engagement de non plagiat.....	7
Creative commons	9
Remerciements	11
Liste des sigles et abréviations et conventions.....	13
Sommaire.....	15
Introduction	17
Partie 1. Histoire et enjeux des archives des militants et des mouvements homosexuels masculins	19
I. Les archives communautaires.....	21
II. Homosexualité masculine et archives : peut-on parler d'archives « homosexuelles » ?	33
III. L'institutionnalisation des archives « homosexuelles ».....	49
Bibliographie	55
Etat des Sources.....	63
Partie 2. Le fonds Chomarat à la Bibliothèque Municipale de Lyon : entre fonds et collection	73
I. La constitution du fonds	75
II. Le traitement du fonds	89
III. La valorisation du fonds	107
Conclusion	127
Annexes	129
Table des matières.....	189
Résumé	193
Abstract	193

INTRODUCTION

Les nouvelles thématiques liées aux questions de genre et LGBT ont été de plus en plus étudiées ces dernières années. La recherche en archivistique a pu notamment revenir sur le concept des archives de communauté, auxquelles les archives de la communauté homosexuelle peuvent se rattacher. Les archives de la communauté homosexuelle sont les archives de militants ou d'associations, et constituent le patrimoine et la mémoire de la communauté. Les institutions de conservation publiques n'ont pas, pendant longtemps, conservé des documents sur les homosexuels, en dehors des documents publics qui les stigmatisaient. La communauté cherche à être représentée au sein de ces institutions. Elle cherche des partenariats, qui, parfois, n'aboutissent pas. Des projets d'archivage de la communauté sont alors créés. Ces projets d'archivage ont été étudiés, et sont parfois encore d'actualité, en ce qui concerne les questions liées aux pratiques de classement, et à l'indexation et aux thésaurus.

Ce mémoire se concentre sur les archives « homosexuelles » masculines, les archives gays. Ce mémoire s'intéresse au rôle qu'une institution pourrait avoir dans la visibilisation et la reconnaissance des archives « homosexuelles » masculines dans l'espace public : comment l'institutionnalisation permet-elle une visibilisation et une reconnaissance progressive dans l'espace public des archives « homosexuelles » masculines en quête d'une construction identitaire et mémorielle ?

Nos premiers questionnements nous interpellent alors dans la définition même d'une archive « homosexuelle » masculine. Qu'est-ce qu'une archive « homosexuelle » masculine ? Quelles typologies documentaires représente ce terme ? Comment les archives homosexuelles masculines sont-elles constituées ? Quels sont les lieux de conservation des archives gay ?

Afin de répondre à ces questions, il faut avant tout comprendre cette notion d'archives « homosexuelles » masculine. Ainsi, pour la comprendre, il faut commencer par se pencher sur la recherche. Ce sujet est très étudié depuis plusieurs années : études sur les archives de communauté, études sur les militants et leurs archives, étude sur les

projets d'archivage de communauté. Tous ces éléments peuvent permettre de comprendre la notion d'archives « homosexuelles » masculines. Afin de comprendre les différents aspects de notre étude, nous avons sélectionné de nombreuses références bibliographiques sur ces sujets. Nous nous appuyons sur de nombreuses recherches et publications en anglais traitant des archives de communauté, auxquelles les archives de la communauté homosexuelle peuvent se rattacher. Nous nous appuyons également sur des sites internet d'associations qui sont devenus des projets d'archivage en France. Dans notre travail, nous réalisons également une étude comparative à l'étranger, sur l'Amérique du Nord et en Europe. Nous avons également cherché des références bibliographiques sur les lieux de conservation publics, tels que des services d'archives ou des bibliothèques.

Dans la première partie de ce mémoire, il s'agira de saisir ce que sont les enjeux des archives des militants et des mouvements homosexuels masculins. Un des enjeux est la reconnaissance de ces archives au sein de la vie publique, et c'est ce pourquoi les militants se battent au quotidien, afin de lutter contre leur invisibilisation.

La seconde partie de ce travail sera dédiée à l'étude d'un cas concret : le fonds Chomarat, à la bibliothèque municipale de Lyon. Il nous a semblé intéressant d'étudier un fonds d'archives « gay » dans l'ensemble de la chaîne archivistique, c'est-à-dire depuis la création du fonds et sa constitution, jusqu'à sa communication et sa valorisation, en passant par l'étude de son traitement, de sa description et de ses typologies documentaires. Le fonds conservé à la bibliothèque permet d'étudier le rôle de l'institutionnalisation d'une part, et d'analyser l'ensemble de la chaîne archivistique du fonds d'une autre part. Nous avons étudié les catalogues d'expositions et les instruments de recherche. Nous avons aussi réalisé des entretiens avec le créateur du fonds.

PARTIE 1. HISTOIRE ET ENJEUX DES ARCHIVES DES MILITANTS ET DES MOUVEMENTS HOMOSEXUELS MASCULINS

NOMBREUSES SONT LES ÉTUDES RÉALISÉES CES DERNIÈRES ANNÉES EN ARCHIVISTIQUE SUR LA NOTION D'ARCHIVES DE COMMUNAUTÉ OU SUR LES NOUVELLES THÉMATIQUES LGBT. DES TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS NOTAMMENT SUR LES PRATIQUES DE CLASSEMENT, L'INDEXATION, OU ENCORE LES ARCHIVES MILITANTES ET LEURS RAPPORTS AVEC LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LA PATRIMONIALISATION DES ARCHIVES. CETTE PATRIMONIALISATION DES ARCHIVES « HOMOSEXUELLES » EST UN ENJEU IMPORTANT DANS LA PRÉSÉRATION DE LA MÉMOIRE DES MINORITÉS AU SEIN DE L'ESPACE PUBLIC.

Aujourd’hui encore, des militants homosexuels luttent pour faire vivre leur mémoire à travers les archives. Ces militants se rassemblent parfois pour former des associations ou des centres, et revendiquent la prise en charge de leurs archives pour les sauver, ou entreprennent parfois des partenariats avec des institutions publiques. L'étude de ces lieux français, et étrangers, est un des objectifs de cette partie, qui vise à comprendre de manière générale les enjeux des archives des militants homosexuels, et des mouvements homosexuels masculins, souvent considérés comme des archives de communauté.

Afin de dresser un état de l'art des études qui ont été réalisées ces dernières années sur le sujet, cette première partie s'est construite à partir d'une large bibliographie. La sélection des références bibliographiques a été essentielle afin d'étudier les différents aspects de notre recherche. De nombreuses études et articles en anglais concernant la notion d'archives de communauté seront utilisés. Une recherche d'informations a également eu lieu sur les sites internet des différents centres lors de nos recherches sur la communauté homosexuelle et sur les centres d'archivage.

Après une présentation de la notion d'archives de communauté, ainsi que les projets d'archivage de communauté, un focus sera réalisé sur les archives « homosexuelles » afin de comprendre ce qu'elles englobent et qui sont les acteurs. Une étude comparative

de projets d'archivage de la communauté à l'étranger sera abordée. Enfin, le rôle de l'institutionnalisation et des lieux de conservation publics sera traité.

I. LES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES

Les archives de communauté¹, ou archives communautaires, sont un concept archivistique de plus en plus étudié ces dernières années. Ces études se font principalement au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, mais également en Europe et en France. Il est important de revenir sur la définition et les concepts des archives de communauté. En effet, les archives des mouvements homosexuels et les archives personnelles des militants ont un lien avec les archives de communauté par l'appartenance de leurs producteurs à une communauté. Nous allons, dans un premier temps, tenter de définir ce que sont les archives de communauté et d'en expliquer le concept. Dans un second temps, nous abordons les projets d'archivage de communauté, afin de vérifier si les caractéristiques ou les critères étudiés peuvent se rejoindre et s'appliquer à ces exemples.

1. Définitions et concepts des archives communautaires

Aujourd'hui, les institutions publiques portent un nouveau regard plus attentif sur les archives de communauté. Le concept se développe depuis une quinzaine d'années et est employé par de nombreuses communautés, on parle de mouvement des archives de communauté². Ce terme, difficile à employer et à définir, est en constante évolution. Il peut y avoir plusieurs variations de la définition. Toutes les communautés ne l'emploient pas ou refusent de le définir comme les études scientifiques le définissent. Ce concept a également d'autres noms tels que archives indépendantes ou archives indépendantes dirigées par la communauté³.

Dans la revue *Archival Science*, un article paru en 2009 propose une définition et une réflexion autour de la notion d'archives indépendantes de communauté. Flinn, Stevens et Shepherd abordent les caractéristiques qui définissent ce nouveau

¹ Community archives en anglais.

² *Community archives movement*. Voir FLINN (Andrew), STEVENS (Mary), SHEPHERD (Elizabeth), « Whose memories, whose archives? Independent community archives, autonomy and the mainstream », *Archival Science*, vol. 9, n 1-2, Dordrecht, 2009, p. 2.

³ *Independent archives, Independent community-led archives*. Voir FLINN (Andrew), « Archival Activism: Independent and Community-led Archives, Radical Public History and the Heritage Professions », *InterActions: UCLA Journal of Education and Information Studies*, n° 7, 2, 2011, p. 6-7.

concept. Les archives indépendantes de communauté seraient des « *collections of material gathered primarily by members of a given community and over whose use community members exercise some level of control*⁴ ». La communauté renvoie à « *all manner of collective self-identifications including by locality, ethnicity, faith, sexuality, occupation, shared interest*⁵ ». Deux articles, paru en 2016 et 2017, reviennent sur cette liste et ajoutent la situation économique d'une part⁶ ; et la position politique d'autre part⁷. La communauté est donc un « *group of people who come together and present themselves as such*⁸ ». Des archives de communauté sont alors « *the product of their attempts to document*⁹ » ce qu'ils ont en commun. Dans leur article, Flinn, Stevens et Shepherd nous donnent la caractéristique dominante des archives communautaires qui serait « *the active participation of a community in documenting and making accessible the history of their particular group*¹⁰ ». Dans son ouvrage, Patrice Marcilloux explique que les archives communautaires ou archives de communauté :

« *documentent l'histoire d'un groupe social, qui revendique une expression de son existence de type communautaire, et dont la collecte, la conservation ou la mise en valeur sont prises en charge par la communauté de manière significative et dont la conservation revêt pour la communauté une valeur particulière qui dépasse l'activité de simple loisir*¹¹ ».

L'implication de la communauté dans la gestion de sa propre production documentaire est primordiale et peut se traduire par des activités de collecte, de conservation et d'exploitation de ces archives. Les décisions concernant les archives d'une communauté

⁴ FLINN (Andrew), STEVENS (Mary), SHEPHERD (Elizabeth), art. *cit.*, p. 2.

⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁶ CASWELL (Michelle), CIFOR (Marika), RAMIREZ (Mario H.), « “To Suddenly Discover Yourself Existing”: Uncovering the Impact of Community Archives », *The American Archivist*, n° 79, 1, 2016, p. 6.

⁷ CASWELL (Michelle), MIGONI (Alda Allina), GERACI (Noah), CIFOR (Marika), « ‘To Be Able to Imagine Otherwise’: community archives and the importance of representation », *Archives and Records*, n° 38, 1, 2017, p. 4.

⁸ FLINN (Andrew), STEVENS (Mary), SHEPHERD (Elizabeth), art. *cit.*, p. 2.

⁹ *Ibid.*, p. 2.

¹⁰ *Ibid.*, p. 2.

¹¹ MARCILLOUX (Patrice), *Les Ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 130.

sont parfois prises collectivement et en autonomie au sein de cette même communauté. Elles peuvent choisir ce qu'elles vont conserver et « *about what is of enduring value to them, shape collective memory of their own pasts, and control the means through which stories about their past are constructed*¹² ».

Trois caractéristiques principales peuvent être présentées pour parler des archives communautaires. La première est l'impulsion de départ qui motive les archivistes de communauté à créer ces archives. Les archives de ces mouvements sociaux et politiques minoritaires ont souvent été ignorées, mal représentées ou marginalisées, et exclues des dépôts d'archives « traditionnels » dominants. Le terme « dominant » et ses variantes sont employés dans le sens donné par la communauté. L'institution archivistique, issue d'un système étatique et patriarcal, tendrait à reproduire, dans son action administrative, la domination politique, dénoncée par la ou les communautés. L'institution « délégitime et ampute ceux qui sont en dehors de la norme de leurs traces afin de les priver d'un avenir où celles-ci seraient réactivées. Les éliminations sont perçues comme des décisions arbitraires, imposées d'en haut¹³ ».

On observe un désir des personnes appartenant à une communauté de documenter et collecter les traces de la vie de leur propre histoire, ainsi que celles de leurs communautés respectives, en réunissant documents et objets. C'est souvent au centre de leur engagement et se traduit par cette impulsion :

« the impetus behind the conscious decision to 'constitute' the archive (as opposed to a collection of materials that were produced as part of another activity) was in part a reaction to the lack of representation and visibility of the community concerned within the dominant culture¹⁴ ».

Le sentiment d'absence et d'exclusion de la mémoire publique serait un élément moteur de l'impulsion motivant certains individus à s'engager dans leurs propres projets d'archives comme moyen d'auto-représentation. « Le travail sur les archives renforce le

¹² CASWELL (Michelle), CIFOR (Marika), RAMIREZ (Mario H.), *art. cit.*, p. 6.

¹³ GRAILLES (Bénédicte). « Mes archives sont-elles queer ? » : des demandes d'archivage et de communication spécifiques aux militantes et militants féministes et queer. », *Archives et transparence, une ambition citoyenne*. Forum des archivistes 3-5 avril 2019, La Gazette des archives, n° 255, 2019-3, p. 119.

¹⁴ FLINN (Andrew), STEVENS (Mary), SHEPHERD (Elizabeth), *art. cit.*, p. 9.

sentiment d'appartenance à la communauté¹⁵ » et ces archives jouent un rôle essentiel dans la préservation de la mémoire communautaire, collective, ainsi que dans la reconnaissance des identités et des luttes.

La deuxième caractéristique concerne les matériaux, le support des archives. On trouve un très grand nombre de supports qui peuvent constituer les archives de communauté. Les archives conservées dans des dépôts ou des services indépendants regroupent une large typologie de documents. « *The collections held by these archives include a much broader range of materials than would be traditionally be collected and preserved in a mainstream archive¹⁶* ». Les collections rassemblent des « *museum objects, books, ephemera, clothes as well as more traditional documents, photographs and audio-visual materials¹⁷* ». On peut parler d'hybridité des supports ou d'un « *hybrid arrangement¹⁸* ». Ces supports peuvent être rassemblés afin de constituer un fonds, physique ou virtuel. On peut également trouver des « *personal letters and oral histories, there are books, pamphlets, leaflets, posters, objects and art works as well what is usually described as ephemeral but is in fact absolutely crucial¹⁹* ». La dimension personnelle et individuelle face aux documents de ces collections permet à la communauté d'associer une « *affective value²⁰* » aux archives.

La troisième caractéristique des archives de communauté est le rapport entre les organismes communautaires et les institutions patrimoniales « traditionnelles ». Créer des centres communautaires est une forme d'activisme qui veut modifier « *this pattern of privileging and marginalising²¹* ». Trois scénarios peuvent être présentés pour expliquer ces rapports²². Le premier est le transfert complet et exhaustif des archives à une institution. Les archives communautaires cherchent parfois à obtenir des partenariats avec les institutions de conservation. On peut voir apparaître des

¹⁵ MARCILLOUX (Patrice), *op. cit.*, p. 138.

¹⁶ FLINN (Andrew), STEVENS (Mary), SHEPHERD (Elizabeth), *art. cit.*, p. 9.

¹⁷ *Ibid.*, p. 4.

¹⁸ *Ibid.*, p. 4.

¹⁹ *Ibid.*, p. 9.

²⁰ CASWELL (Michelle), CIFOR (Marika), RAMIREZ (Mario H.), *art. cit.*, p. 21.

²¹ FLINN (Andrew), STEVENS (Mary), SHEPHERD (Elizabeth), *art. cit.*, p. 4.

²² *Ibid.*, p. 10.

« programmes de collecte élaborés par des institutions publiques d'archives en direction d'une communauté²³ ». La communauté souhaite insérer son histoire dans le patrimoine dominant. Elle veut chercher à combler les vides, mais aussi à recevoir une meilleure reconnaissance dans la société. Les institutions cherchent à insérer cette histoire dans le patrimoine dominant pour obtenir « *thereby gain greater recognition for their 'community'*²⁴ ». Un service d'archives dans lequel sont conservés les documents permet également d'offrir un lieu sûr pour la préservation des archives, et pour leur sécurité afin de se développer « *without hindrance by those hostile*²⁵ ». On constate également que si les archives sont conservées au sein d'une institution, c'est à la condition qu'elles s'accordent à leur propre terme et se fasse au nom et pour la communauté. Les partenariats peuvent donc être divers : du simple dépôt de fonds d'archives en institution à des dispositifs d'accompagnement proposés par les professionnels à la communauté afin d'apprendre à gérer correctement ses archives.

Le deuxième scénario rassemble les structures qui souhaitent maintenir une forme d'indépendance et d'autonomie. Cette volonté se traduit par le constat de manques à combler au sein des institutions « traditionnelles ». Même si les lieux patrimoniaux conservent quelques documents sur une communauté, les documents conservés portent une trace de l'exercice d'un contrôle d'un pouvoir dominant. Cette mauvaise perception des archives « traditionnelles » ainsi que leur manque d'intérêt pour la communauté entraîne une méfiance de la part des promoteurs, les poussant à créer eux-mêmes leurs propres archives. Cette prudence s'explique par deux arguments. Le premier est de ne pas vouloir dépendre d'une institution où il peut y avoir des conflits, et pouvant être perçue comme l'outil de l'administration. Le second est la crainte de la perte des archives, par la destruction ou la dépossession. La propriété des archives est souvent liée à la « *physical ownership and custody of historical resources within the "community"*²⁶ », ce qui permet « *the maintenance of control over access to and the exploitation of the archive*²⁷ ». Certaines associations militantes préfèrent conserver

²³ MARCILLOUX (Patrice), *op. cit.*, p. 131.

²⁴ FLINN (Andrew), STEVENS (Mary), SHEPHERD (Elizabeth), *art. cit.*, p. 10.

²⁵ *Ibid.*, p. 10.

²⁶ FLINN (Andrew), *art. cit.*, p. 8.

²⁷ *Ibid.*, p. 8.

leurs archives dans des centres privés. Les archives communautaires ont aussi la volonté de disposer de leurs propres locaux d'archives pour conserver leurs documents. Ces locaux permettent également d'avoir un lieu de rencontre, un lieu de vie où les archives communautaires peuvent orienter leurs actions de collecte et de valorisation. L'indépendance permet de préserver un espace à soi et de développer ses objectifs, sans être entravé par des personnes hostiles ne partageant pas les mêmes priorités. L'importance de cet espace permet également d'avoir un lieu où le sentiment de la famille est reflété dans les archives, comme un deuxième « chez-soi²⁸ ». Le travail réalisé par les militants eux-mêmes et des archivistes militants se revendiquant au sein de la communauté permet aussi une reconnaissance. Ces activistes archivistes visent à utiliser « *community archives and heritage for community empowerment*²⁹ ». Comme le souligne Patrice Marcilloux dans son ouvrage, ce n'est pas parce que les services d'archives privés sont dirigés par la communauté elle-même que cela n'empêche pas « des formes de reconnaissance par la puissance publique à commencer par du subventionnement³⁰ ».

Le troisième scénario est la manière de considérer l'indépendance et l'autonomie strictes de la communauté. C'est ce qu'on pourrait appeler l'archivage radical. Pour les communautés, leurs archives doivent être conservées sous leur toit afin de casser « l'élitisme des archives traditionnelles³¹ » en transmettant les techniques d'archivage d'une communauté d'une génération à une autre. De plus, les communautés demandent que les financements soient cherchés au sein des communautés qui sont représentées par les archives plutôt qu'auprès du gouvernement ou des institutions financières dominantes. Cette volonté d'indépendance passe par le fait de « contrôler la chaîne archivistique dans son ensemble³² ». Toutes ces situations ont le mérite de

²⁸ CASWELL (Michelle), GABIOLA (Joyce), ZAVALA (Jimmy), BRILMYER (Gracen) et CIFOR (Marika), « Imagining transformative spaces: the personal-political sites of community archives », *Archival Science*, vol. 18, 2018, p. 73-93.

²⁹ FLINN (Andrew), STEVENS (Mary), SHEPHERD (Elizabeth), *art. cit.*, p. 14.

³⁰ MARCILLOUX (Patrice), *op. cit.*, p. 132.

³¹ *Ibid.*, p. 137.

³² *Ibid.*, p. 137.

faire réfléchir sur des questions d'autorité, de représentation et de propriété culturelle. Cela illustre également les formes de tensions qui traversent les différentes démarches.

Les archives communautaires permettent de faire évoluer la pratique archivistique. Les pratiques des archives de communauté interrogent les archivistes sur leurs missions et sur celles des institutions de conservation. Cela remet en question les pratiques d'archivage et « *the failure of mainstream repositories to collect a more diverse representation of society*³³ ». On constate un recadrage des « *functions of appraisal, description, and access to align with community-specific priorities, to reflect contingent cultural values, and to allow for greater participation in archival decision making*³⁴ ». La « responsabilité des archivistes est interpellée, dans leurs choix de collecte, leurs pratiques d'évaluation, leurs règles d'élimination, leur perception de l'intérêt des fonds d'archives³⁵ ».

Nous pourrions alors nous demander en quoi il serait important de compléter et de combler les collections des archives des institutions publiques culturelles, elles-mêmes critiquées pour les manques et l'absence qu'elles ont instituées, par une action consciente et volontaire ou non, quand les archives communautaires pourraient être indépendantes des professionnels du patrimoine. Pour ce qui est de la France, le schéma majoritaire est celui « d'une prise en charge de la demande archivistique de nature communautaire par la sphère publique, si possible par les institutions archivistiques et patrimoniales normalement compétentes³⁶ ».

Ces communautés se créent et se réunissent pour conserver leurs archives. À travers cette activité, elles forment et créent des projets d'archivage de communauté.

2. Les projets d'archivages communautaires

Comme évoqué précédemment, les archives de communauté englobent les archives d'une communauté spécifique. Les projets d'archivage de communauté, ou projets d'archivage communautaires, sont le résultat d'une revendication par une communauté spécifique de créer des centres ou des lieux d'archivage. Parmi les projets d'archivage

³³ CASWELL (Michelle), CIFOR (Marika), RAMIREZ (Mario H.), *art. cit.*, p. 7.

³⁴ *Ibid.*, p. 7.

³⁵ MARCILLOUX (Patrice), *op. cit.*, p. 136.

³⁶ *Idid.*, p. 143.

de communauté, on retrouve des sujets divers qui sont le résultat de l'auto-définition de la communauté. Nous pouvons donc retrouver des archives basées sur la localité, l'ethnicité, la religion, la sexualité, une profession ou un intérêt commun. C'est la communauté qui constitue elle-même ses collections de matériaux et d'archives. Le but des communautés est de s'auto-archiver et de préserver leurs identités et leurs mémoires, tout en gardant leur indépendance face aux institutions d'archives publiques « traditionnelles ». Ces centres permettent également de mener des opérations d'archivage afin de documenter l'histoire de la communauté, mais également son action.

Dans un article paru en 2022, Bénédicte Grailles établit une grille d'analyse avec un score d'appartenance à un type de centre d'archivage de communauté. Elle identifie quatre familles parmi les centres qui conservent des fonds en relation avec une communauté assumée. Elle propose de les désigner sous ces vocables suivants : « centre non communautaire indifférent, centre non communautaire impliqué, centre communautaire ouvert, centre communautaire intensif³⁷ ». Elle définit ensuite chacun de ces centres :

- Le « centre non communautaire indifférent » est une institution publique qui a pour mission première de conserver des archives. Les fonds communautaires conservés sont entrés grâce à « un processus d'évaluation qui n'a pas pris en compte leur caractère communautaire ». Les institutions concernées ne développent pas d'actions avec la communauté. « Elles recueillent d'ailleurs des fonds variés et mettent en œuvre des politiques de collecte pluralistes ».
- Les « centres non communautaires impliqués » sont des institutions publiques qui ont souvent un lien plus éloigné avec la fonction d'archivage. On trouve des centres de documentation, des bibliothèques et des musées. « Ces centres travaillent avec une ou plusieurs communautés sur des collectes et des actions de valorisation ciblées. Il peut y avoir un comité de suivi ou de projet qui associe directement la communauté au choix des orientations ».

³⁷ GRAILLES (Bénédicte), « Comment définir les archives de communauté en France ? D'une grille d'analyse et de son application au cas des archives du féminisme », *Les conflits d'archives. France, Espagne, Méditerranée*. Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 137-154. Les citations suivantes sont issues de ce même article.

- Les « centres communautaires ouverts » possèdent, de préférence, un statut associatif. Ces centres ont des actions d'archivage « centrées sur une communauté identifiée et est formalisée dans un document ». Une des caractéristiques de ces centres est l'existence d'un comité de suivi qui accueille les membres extérieurs à la communauté. Un archiviste formé ou un personnel dédié au traitement des fonds est présent. « Certaines libertés peuvent être prises avec le consensus professionnel archivistique. La nécessité d'une adaptation des normes archivistiques au cas particulier de la communauté peut être affirmée et assumée ». Ces centres ont un périmètre de collecte large et qui peut recouvrir diverses typologies : archives, objets et livres mais aussi des collections orales. « Une politique de diffusion forte accompagne le projet d'archivage ».
- Les « centres communautaires intensifs » « sont de statut privé. Ils agissent pour et par la communauté ». L'accès des documents est contrôlé. « Les normes archivistiques ne sont pas mises en œuvre ; il n'y a pas d'archiviste formé ; le producteur du fonds participe à son classement ». Les fonds conservés possèdent une typologie variée et sont ouverts, ce qui signifie que « leurs producteurs continuent de les alimenter régulièrement. Le centre développe des actions envers la communauté, à son service, mais relaie aussi l'information auprès de la société ».

Une étude réalisée en 2022 par les étudiants en seconde année du master Archives à l'université d'Angers propose une liste des centres d'archivage de communautés en France³⁸. Des critères de sélection ont été établis pour réaliser le recueil de données. Les critères retenus sont :

« les centres contrôlant l'ensemble de la chaîne archivistique ; ceux revendiquant les notions de communauté(s), groupes militants ou identité(s) et de mémoire(s) collective(s) ; ceux se définissant selon le lieu ou la localité, l'origine ethnique, la foi,

³⁸ *Les centres d'archives de communautés en France. Un premier panorama, par la promotion 2020-2021 du master Archives d'Angers, Histoire des pratiques, Blog ALMA, 2022, [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/3372#sdfootnote1sym> (consulté le 3 mai 2024).*

la nationalité, la langue, le genre, la sexualité, le handicap, la classe sociale ou la profession ; et ceux détenant des archives physiques³⁹ ».

Au total, 64 centres sont recensés. L'étude révèle que les centres sont majoritairement de création récente, et que la répartition des centres d'archives de communauté sur le territoire français est inégale. Parmi les lieux recensés, on retrouve des projets d'archivage de différents thèmes : politiques, professionnelles, religieuses (sur les Jésuites par exemple), sur les femmes, le féminisme, les LGBTQI+ et les émigrés et immigrés. La moitié des centres recensés sont indépendants de la puissance publique. Leurs objectifs sont divers : « mémoriel, culturel, informatif, scientifique, politique et touristique ». Ils ne revendiquent pas tous l'expression de centres et peuvent utiliser d'autres typologies ou des termes volontairement plus englobants tels que documentation, archives, fonds ou patrimoine.

Le cas du pôle des archives basques des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques implanté à Bayonne peut être un bon exemple de projet d'archivage de communauté. Dans son ouvrage, Patrice Marcilloux revient sur l'histoire de la création de ce centre d'archives consacrant une forme de « territorialisation des archives⁴⁰ ». En juin 2000, des militants du mouvement Démocratie pour le Pays basque, « les démos », s'emparent des archives traitant de communes du Pays basque au sein même de la salle de lecture des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques à Pau. Ces militants déclarent « ne vouloir retourner les documents qu'à un futur service des archives du Pays basque, ou à un service d'archives départementales d'un département du Pays basque ». Ils dénoncent l'éloignement du centre d'archives de Pau et réclament que la mémoire historique du Pays basque devienne accessible au cœur même du Pays basque. Le procès a lieu en avril 2004 et se conclut par des peines d'amende. Entre temps, en 2003, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques accepte le projet de création du « pôle d'archives de Bayonne » afin de proposer un « service d'archives de pays ». Ce pôle est « chargé de collecter et de rassembler les documents d'archives d'origines publique et privée relatifs au Pays basque ». On trouve aussi l'expression « pôle

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ MARCILLOUX (PATRICE), *op. cit.*, p. 143-145. Les citations suivantes sont issues de ce même ouvrage.

d'archives de pays qui rassemble la mémoire commune du Pays basque ». Le choix des fonds constituant le pôle et la répartition des collections entre les villes de Pau et Bayonne acte le « principe de territorialisation des archives basques ». Le nouveau centre accueille « les archives des administrations concernant le pays basque qui seront physiquement déplacées de Pau à Bayonne ». Le « pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque » ouvre ses portes au public en juin 2010 et les documents volés en 2000 sont restitués. Ce sont donc des « archives basques installées au Pays basque pour répondre à une demande basque ». Ce projet d'archivage communautaire illustre parfaitement comment les militants peuvent détenir leurs archives sur leur propre territoire et disposer d'un espace défini par la communauté.

Un deuxième exemple de projet d'archivage communautaire que nous pouvons étudier est le centre de documentation des Archives, Recherches et Cultures Lesbiennes (ARCL). Ce centre, témoignant des mouvements féministes et groupes lesbiens, a été créé en 1983. Les ARCL se sont créées grâce à la dynamique de certains groupes voulant « réunir toutes les traces lesbiennes possibles ainsi que de se rendre visibles⁴¹ ». Le lieu de ce centre communautaire a évolué. De 1984 à 1992, les archives étaient conservées dans un appartement privé d'un immeuble parisien. En 1992, les archives ont dû être déplacées dans un autre lieu. Le collectif et les adhérentes réfléchissent au nouveau lieu de conservation, et même si certaines voulaient poursuivre le projet dans un lieu autonome et non lié au féminisme, les archives ont finalement été déplacées au rez-de-chaussée de la Maison des Femmes. La Maison des Femmes de Paris, créée en 1982, est un lieu féministe et lesbien avec le MIEL (Mouvement d'Information et d'Echanges Lesbiens). En 1997, les Archives lesbiennes intègrent le nouveau local de la Maison des Femmes de Paris. C'est une cohabitation féministe et lesbienne. Le partage des locaux permet aussi de faire connaître les archives à d'autres femmes qui participent aux activités culturelles et militantes⁴². Le collectif des ARCL a pour objectif de « collecter, archiver et proposer aux lesbiennes – comme à toutes les femmes – l'accès à un fonds documentaire, un des plus vastes en France, témoignant de leur histoire, de leurs luttes

⁴¹ Archives, Recherches et Cultures Lesbiennes, *Histoire de l'association*, [en ligne], disponible sur <http://www.arcl.fr/lassociation/histoire-de-lassociation/> (consulté le 19 mai 2024).

⁴² Ibid.

et de leurs différentes expressions⁴³ ». L'association recueille aussi des archives sur le féminisme, et vise à combattre l'invisibilisation des archives. Le centre, qui accueille du public pour la consultation des documents, est un projet d'archivage communautaire, géré par la communauté. En abordant le sujet du féminisme, nous pouvons parler de l'association Archives du féminisme. Cette association a pour objectif de « faire connaître et de rendre accessibles pour la recherche les archives féministes d'origine privée, qu'il s'agisse de fonds personnels ou associatifs⁴⁴ ». L'association est à l'origine de la création du Centre des archives du Féminisme à Angers⁴⁵. Cet endroit, à la fois ambigu et ambivalent, est perçu comme un espace communautaire par certaines militantes, bien qu'en réalité, il ne se définisse pas ainsi. Le centre des archives du féminisme est « perçu comme fiable car féministe par beaucoup de militantes et collectifs féministes ». De plus, le cadre universitaire de ce lieu « présente l'avantage de donner accès aux chercheurs et chercheuses et donc satisfait à une volonté d'inscription des femmes et du féminisme dans l'histoire⁴⁶ ».

Après avoir exploré le concept des archives communautaires et examiné divers projets d'archivage communautaire, nous nous penchons dans une deuxième partie sur un exemple spécifique : les archives « homosexuelles ».

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Association des Archives du Féminisme, [en ligne], disponible sur <https://www.archivesdufeminisme.fr/> (consulté le 19 mai 2024).

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ GRAILLES (Bénédicte), art. *cit.*, p. 121.

II. HOMOSEXUALITE MASCULINE ET ARCHIVES : PEUT-ON PARLER D'ARCHIVES « HOMOSEXUELLES » ?

Nous n'avons pas identifié de spécificités des archives homosexuelles masculines, c'est pourquoi, dans cette seconde sous-partie, nous évoquons l'ensemble des archives « homosexuelles », masculines comme féminines.

Les archives des communautés homosexuelles se distinguent par la diversité de leurs typologies, de leurs producteurs et de leurs lieux de conservation. Elles sont majoritairement constituées d'archives militantes, associatives ou de collectifs. Leurs créateurs ou conservateurs revendiquent une meilleure reconnaissance de ces documents pour préserver leur mémoire. Ces archives peuvent être considérées comme des archives communautaires, car elles émanent de personnes s'identifiant à une communauté : la communauté homosexuelle.

Dans cette deuxième sous-partie, nous commencerons par tenter de définir ce que sont les archives de la communauté homosexuelle, et de les distinguer des archives publiques liées à l'homosexualité ou traitant de ce sujet. Ensuite, nous aborderons le rôle des militants et leurs archives. Nous examinerons aussi les projets d'archivage communautaires « homosexuels ». Enfin, nous réaliserons une comparaison de ces projets d'archivage à travers différents pays en Europe et en Amérique du Nord.

1. Des archives « homosexuelles » et des archives liés à l'homosexualité

- A. Une définition des archives « homosexuelles »

Dans cette partie, il nous semble important et essentiel de tenter de savoir s'il est possible d'employer ce vocable pour désigner les archives de la communauté homosexuelle ; et il nous faut aussi tenter de le définir. Cela nous permettra de clarifier les types de documents concernés, leur origine.

Est-ce que les archives de la communauté homosexuelle sont des archives que des militants désignent comme « homosexuelles » ? Est-ce que ce sont les archives, privées, des militants homosexuels, d'associations, de collectifs ou des mouvements homosexuels ?

Il n'existe pas de définition exacte et précise sur ce que sont les archives de la communauté homosexuelle. Néanmoins, nous pouvons tenter de les définir en nos propres termes, et de donner des exemples de ces archives et leurs typologies.

Les producteurs des archives de la communauté homosexuelle désignent leurs archives comme « toutes les traces, celles laissées par sédimentation des activités, mais aussi celles créées ou patiemment collectionnées ». Ils ne font pas de « distinction entre le fonds organique et la documentation, celle-ci étant généralement surévaluée, car résultant d'une action volontaire ». L'action militante des producteurs des archives de la communauté homosexuelle entraîne « la création de dossiers et de collections documentaires⁴⁷ ».

Les archives de la communauté homosexuelle peuvent être définies par les archives privées des militants homosexuels, des associations et des collectifs homosexuels, des mouvements homosexuels. Dans ses associations et collectifs, on peut retrouver les associations de prévention et de lutte contre le sida, de lutte contre l'homophobie, de lutte pour les droits LGBT. On retrouve aussi les archives des manifestations militantes, des combats menés par les militants et activistes (affiches, poster, banderoles, etc.). Parmi les diverses typologies, on peut trouver :

« des imprimés (livres, périodiques, coupures de presse) ; des documents audio-visuels (films, vidéos, captations) ; des documents iconographiques (affiches, cartes postales, dessins et œuvres d'art) ; des objets (dispositifs contraceptifs, objets érotiques, badges, banderoles) ; des éphémères ; de l'autoédition ; du matériel pédagogique ou de sensibilisation ; des récits de vie et entretiens oraux⁴⁸ ».

Ces archives servent à la vie de la communauté, par exemple pour les associations ou collectifs, « les archives peuvent être utilisées pour préparer les réunions, pour organiser les journées de formation, pour alimenter le bulletin⁴⁹ ».

Les archives produites par ces producteurs – personnes privées, associations et collectifs – seraient alors les archives de la communauté homosexuelle et

⁴⁷ *Ibid.*, p.117.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 117.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 120.

constituaient les fonds d'archives de la communauté homosexuelle (fonds de documents d'archives, des collections documentaires et muséales).

Les archives que nous avons citées appartiennent à la communauté homosexuelle. Peut-on pour autant parler d'archives « homosexuelles » ? Peut-on employer ce terme pour définir les archives de la communauté homosexuelle ? Employer ce terme revient à donner un caractère à un document d'archives. Il y a une ambiguïté puisqu'il inclut des documents qui ne sont pas exclusivement des archives d'une communauté ou des archives privées. Certaines archives publiques traitent également de l'homosexualité sans pour autant être qualifiées d'archives « homosexuelles » puisqu'elles sont des archives publiques sur la justice par exemple, ou sur la recherche. Il ne faut pas confondre ces archives, souvent privées, avec les archives publiques, qui sont liées à l'homosexualité ou qui abordent le sujet.

- B. Les archives publiques liées à l'homosexualité

Les archives publiques peuvent comporter des éléments relatifs à l'homosexualité sans être considérées ou identifiées comme des archives de la communauté homosexuelle, puisqu'elles sont publiques, contrairement aux archives de la communauté qui sont privées.

Parmi ces archives publiques, on peut retrouver des archives de la justice et de la police (sur la répression des homosexuels), sur la médecine et la recherche (sur le sida). Ce sont des documents qui émanent « des pouvoirs publics et qui sont garant d'un ordre moral et sexuel⁵⁰ ». Dans le réseau des Archives de France, il existe des archives publiques concernant l'homosexualité, à commencer par celles conservées par les Archives nationales. On retrouve de nombreux documents publics dans différents domaines et dans « les fonds de la police, de la justice, de l'éducation, des affaires sociales, qui laissent voir beaucoup des réalités individuelles et notamment concernant les sexualités⁵¹ ». Le ministère des Affaires sociales « conserve des milliers de liasses

⁵⁰ BENARROSH-ORSONI (Norah), *Sortir les archives LGBTQI de placard, Un projet d'archives au subjectif*, Panthère Première, 11 décembre 2018, [en ligne], disponible sur <https://pantherepremiere.org/texte/sortir-les-archives-lgbtqi-du-placard/> (consulté le 18 mai 2024).

⁵¹ Ibid.

portant sur l'histoire des sexualités⁵² ». Dans les services d'archives départementales, on retrouve également d'autres documents qui sont conservés. Nous pouvons prendre par exemple les fonds de la préfecture de police de Marseille dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône, où il y a des archives sur la répression des personnes homosexuelles⁵³. Comme le dit Philippe Artières dans son article, « les archives publiques recèlent cependant ce paradoxe : elles sont les seules à conserver la trace de ceux qui furent exclus, discriminés, stigmatisés⁵⁴ ». Les documents gouvernementaux et administratifs peuvent aider à trouver des archives sur la répression. Ces archives sont « *the traces of citizen-state interaction that Cook described as documents where the voices of the marginalized groups can be heard*⁵⁵ ». L'auteure prend ensuite l'exemple des administrations coloniales dans les colonies européennes qui contrôlaient souvent les comportements sexuels entre les Européens et les autochtones, ce qui laissait de nombreuses sources pour ceux qui s'intéressaient à la construction de sexualités et de genres appropriés. On trouve les témoignages des personnes interrogées par la police, par exemple, et qui peuvent raconter des récits de vie homosexuels⁵⁶.

Les archives de la recherche sur le sida constituent également une partie de la recherche médicale. Sur ce sujet, nous pouvons aborder le projet coordonné par Magalie Moysan : Archimed – Usages d'archives de la recherche biomédicale par les associations de lutte contre le sida (France/Etats-Unis)⁵⁷. Ce projet financé par l'université d'Angers et la région Pays-de-la-Loire et est réalisé dans le cadre du programme Pulsar, analyse les réutilisations d'archives de la recherche biomédicale par trois associations de lutte contre le sida : AIDES, Act Up-Paris et Act Up-New York⁵⁸. Il

⁵² ARTIERES (Philippe), *Mémoire LGBT: Sortons nos archives du placard !*, Libération, 16 septembre 2017, [en ligne], disponible sur https://www.libération.fr/debats/2017/09/16/mémoire-lgbt-sortons-nos-archives-du-placard_1596573/ (consulté le 18 mai 2024).

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ TAAVETTI (Riikka), « A marshall in love. Remembering and forgetting queer pasts in the Finnish archives », *Archival Science*, n° 16, 3, 2016, p. 5.

⁵⁶ Ibid., p. 5.

⁵⁷ Archimed – Usages d'archives de la recherche biomédicale par les associations de lutte contre le sida (France/Etats-Unis), [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/programmes-de-recherche/archimed-usages-d-archives-de-la-recherche-biomedicale-par-les-associations-de-lutte-contre-le-sida-france-etats-unis> (consulté le 18 mai 2024).

⁵⁸ MOYSAN (Magalie), Archives d'en bas et patrimonialisation : stratégies d'archivage dans les associations de lutte contre le sida. [À paraître].

s'intéresse à la circulation des savoirs dans un contexte de crise sanitaire et aux modalités de réappropriation des archives, qui influent sur la recomposition des rôles entre médecins, malades et associations.

En conclusion de cette section, nous avons distingué les archives privées de la communauté homosexuelle et les archives traditionnelles publiques liées à l'homosexualité. Pour la bonne compréhension de notre travail, et afin de distinguer les deux types d'archives et d'éviter toute confusion, nous choisissons d'employer l'expression « archives homosexuelles » pour désigner l'ensemble des archives privées des différents producteurs de la communauté homosexuelle.

Les archives privées concernant l'homosexualité proviennent principalement de militants. Il est donc pertinent d'examiner la relation entre ces militants et leurs archives.

2. Les militants et leurs archives

Les archives des militants permettent d'étudier les archives homosexuelles, puisque ce sont souvent ces archives militantes, et donc privées, qui sont les plus nombreuses et les plus importantes dans la constitution et la préservation de la mémoire et de l'histoire de la communauté homosexuelle. De plus, ces archives sont souvent conservées par les militants, à leur domicile, ou par des associations et collectifs militants, souvent gérés par des militants bénévoles. Nous allons évoquer le rapport des militants avec leurs archives.

Il y a une volonté de conserver la mémoire. Les archives militantes sont une manière de garder une trace de la communauté homosexuelle et des militants. La communauté cherche à construire son identité et à préserver sa mémoire, à travers ses archives. Il y a toute une lutte afin de protéger ces archives, et de lutter contre leur disparition, leur invisibilité, et protéger la mémoire et l'héritage des générations passées. Une notion intéressante à étudier est l'agentivité, qui désigne le phénomène par lequel les militants s'engagent dans la collecte et la préservation de leurs archives. Elle désigne :

« la capacité des individus à être maîtres, ou en tout cas agents, de leur existence.

Le terme anglais « agency » désigne la capacité de l'être humain à agir de façon intentionnelle sur lui-même, sur les autres et sur son environnement. Ce dernier est

alors nommé « agent », c'est-à-dire quelqu'un d'autonome, capable de définir ses propres choix et de les réaliser de manière consciente et rationnelle en leur affectant efficacement des moyens pour une finalité⁵⁹ ».

Les archives « se déploient dans deux temporalités d'usages : un temps militant et un temps mémoriel, deux temps qui ont tendance à se superposer, la mémoire étant une question politique et un combat militant⁶⁰ ». À travers les archives de militants ou d'associations ou collectifs, il s'agit d'archiver « une culture, entendue au sens d'un ensemble de valeurs, de représentations, de comportements propres à un groupe⁶¹ ». Autrement dit, la « réappropriation par des groupes de leur mémoire par leurs archives » permet de « témoigner d'une culture dans sa globalité⁶² ».

Les archives militantes sont également présentes au sein des associations ou des collectifs créés par la communauté homosexuelle, pour la préservation de ses archives. On peut aborder le sujet des archives des associations de lutte contre le sida. Ces associations se sont créées au moment de l'apparition de la maladie et grâce à la mobilisation des personnes atteintes et de leurs proches. Ces associations ont permis de « palier aux déficits de la prise en charge de ces nouveaux patients par les structures traditionnelles et d'initier des politiques de prévention et de réduction des risques. L'action de ces associations a été déterminante dans la prise en charge sociale de cette maladie⁶³ ». On peut parler de l'association créée par Didier Lestrade en juin 1989, Act Up-Paris, s'inspirant du modèle d'Act Up-New York, fondée deux ans auparavant. Parmi les documents conservés, on retrouve des « textes, les communiqués et la revue de presse, les nombreux comptes-rendus de réunions, certains courriers, des vidéos, des photos, des t-shirts, des tracts, des affiches, etc. Les militants donnaient à l'association des documents qu'ils avaient collectés à l'extérieur sur tel ou tel sujet⁶⁴ ». L'association

⁵⁹ Géoconfluences, définition de l'agentivité, [en ligne], disponible sur <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/agentivite> (consulté le 20 mai 2024).

⁶⁰ GRAILLES (Bénédicte), *art. cit.*, p. 120.

⁶¹ *Ibid.*, p. 123.

⁶² *Ibid.*, p. 127.

⁶³ ARTIERE (Philippe), « Archives en danger : les archives des associations de luttes contre le sida », *La Gazette des archives*, n°194, 1, 2004, p. 1.

⁶⁴ CHANTRAIN (Renaud), « Act Up-Paris, l'archive et ses révoltes », *In Situ. Au regard des sciences sociales*, 3, 2022, p. 14.

Aides regroupe de nombreux documents comme des « brochures de prévention, publications, tracts, affiches, plaquettes, objets (préservatifs), photographies, films, comptes rendus de réunions, rapports d'activité, bilans financiers mais également correspondances, journaux de suivi, témoignages, récits personnels ». La richesse typologique des archives de cette association est due aux activités de l'association. L'objectif de l'association, à sa création, était de « faire des expériences individuelles, celles des personnes atteintes, les éléments d'un savoir collectif⁶⁵ ».

La mémoire pose une question complexe. Ces associations se heurtant à des obstacles entre les différents types d'archives produites et l'histoire du milieu associatif de lutte contre le sida. De nombreuses associations ont été créées, ce qui a entraîné une grande diversité tant dans leur forme, que dans leur objet. Les associations sont la plupart de taille très modeste, sauf exception comme Aides ou Act Up. La dispersion des archives constitue également une difficulté⁶⁶. Dans l'histoire de la lutte contre le sida en France, le rôle des associations a été primordial pour la prévention, la prise en charge, et la recherche. En cela, « les archives associatives sont un complément indispensable des archives des pouvoirs publics (Assistance publique, ministère des Affaires sociales et de la santé...)⁶⁷ ». La lutte menée par ces associations témoigne :

« d'un moment de l'histoire du militantisme ; les associations de lutte contre le sida, constitués par les personnes atteintes elles-mêmes, sont à la fois associations de défense des droits de l'homme, des associations à caractère humanitaire et des associations d'usagers⁶⁸ ».

Ces regroupements d'usagers vont « jouer un rôle politique considérable en usant des différents médias contemporains⁶⁹ ». Pour la recherche médicale et pharmaceutique, « les associations ont modifié considérablement ces pratiques. Il

⁶⁵ CHANTRAYNE (Renaud), *art. cit.*, p. 4

⁶⁶ ARTIERE (Philippe), *art. cit.*, p. 7.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 9-10.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 10.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 10.

convient ainsi de rappeler que le sida a été l'une des premières maladies où les personnes atteintes se sont investies et ont contribuées activement aux recherches⁷⁰ ».

Aujourd’hui, les associations entretiennent des rapports difficiles avec leurs archives. Les associations les plus petites et souvent locales, qui ont joué pourtant un rôle important, ne veulent pas voir leurs archives sombrer dans l’oubli. Parfois par manque de moyens et de compétences, certains militants considèrent que c'est aux pouvoirs publics de « dégager des moyens financiers, comme le ministère des Affaires sociales et de la santé des directions départementales des affaires sanitaires et sociales⁷¹. Une aide légitime aux yeux des associations qui ont « contribué à lutter contre le développement de l'épidémie⁷² ».

Certaines archives militantes sont parfois déposées au sein de certaines associations, car les militants souhaitent léguer et transmettre leurs archives. C'est aussi une question d'héritage et de la préservation de la mémoire homosexuelle. Ces associations sont perçues comme des lieux rassurants pour les militants puisqu'elles conservent les documents. De plus, les militants vieillissants choisissent parfois de confier leurs archives à ces associations, pour que leurs documents ne disparaissent pas à leurs décès⁷³.

En France, certaines associations et collectifs décident de se regrouper et de créer des lieux d’archivage pour la communauté homosexuelle afin de rassembler les archives et de créer un lieu dédié à la mémoire de cette communauté.

3. Les projets d’archivage communautaires « homosexuels »

Il existe, en France, de nombreux lieux qui se définissent comme des lieux communautaires et qui conservent des archives de la communauté homosexuelle. Ces lieux sont indépendants et en relative autonomie par rapport aux pouvoirs publics et aux institutions traditionnelles publiques. Ils s’auto-gèrent eux-mêmes dans l’archivage

⁷⁰ *Ibid.*, p. 10.

⁷¹ *Ibid.*, p. 10.

⁷² *Ibid.*, p. 10.

⁷³ CHANTRAIN (Renaud), *art. cit.*, p. 14.

des documents de leur communauté. Ces projets entrepris et réalisés par la communauté sont les projets d'archivage communautaires homosexuels.

L'ambition de ces lieux est de servir la communauté et de participer à la patrimonialisation de cette minorité sexuelle. C'est la communauté militante qui œuvre à la patrimonialisation de ces histoires, car elles ont souvent été ignorées, voire niées par les institutions publiques. Les centres d'archivage qui se créent permettent un espace pour l'existence d'un groupe. Ces espaces sont le lieu de vie des associations, de sociabilité, d'échanges. Le centre dans lequel sont conservées les archives est à la fois le local des archives, mais aussi le local de l'association, ou le regroupement d'associations qui gère ce lieu. À travers ces projets, la communauté demande « la possibilité de se réapproprier leurs archives et leur mémoire, d'en reprendre, entièrement ou au moins en partie, le contrôle⁷⁴ ». Les structures autonomes issues de la communauté, souvent portées par des associations, souhaitent décider elles-mêmes leurs pratiques d'archivage de leurs archives. Les militants revendiquent des pratiques propres de leurs archives⁷⁵, et un contrôle sur l'ensemble de la « chaîne archivistique⁷⁶ ». Ils souhaitent avoir la « maîtrise effective des archives dans leurs quatre dimensions classiques : collecter des fonds et en être donataires/dépositaires, en assurer par elles-mêmes la conservation, le classement et la valorisation⁷⁷ ». Les militants veulent « prendre en main l'archivage, de se mettre en capacité d'agir en opposition à ce que l'institution impose, de mettre en mouvement son agentivité⁷⁸ ». La question de la collection est « centrale dans la constitution de lieux d'archivage militants⁷⁹ ».

Nous allons étudier plusieurs exemples de projets d'archivage qui existent et un qui n'a pas encore abouti. Cet état des lieux est non exhaustif, étant donné la grande

⁷⁴ COMOY (Patrick). « Archives LGBTQI+ en France : de la « déplacardisation » à l'autonomie. », *Archives et transparence, une ambition citoyenne*. Forum des archivistes 3-5 avril 2019, *La Gazette des archives*, n°255, 2019-3, p. 148-149

⁷⁵ *Ibid.*, p. 149

⁷⁶ GRAILLES (Bénédicte), *art. cit.*, p. 121.

⁷⁷ COMOY (Patrick), *art. cit.*, p. 148-149

⁷⁸ GRAILLES (Bénédicte), *art. cit.*, p. 121-122.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 121

diversité de projets existants. Nous avons décidé d'étudier les plus importants, ceux qui ont les plus grandes collections d'archives homosexuelles.

L'association Mémoire des Homosexualités est créée à Paris en 1984, grâce à un don de 10 000 francs de Christian de Leusse. Elle devient l'association Mémoire des Sexualités en 1987. Elle avait pour but la création d'une fondation appelée Fondation Mémoire des Homosexualités, Fondation Mémoire des Sexualités ou Fondation pour le Patrimoine Homosexuel. La fondation avait pour « objectif de constituer la mémoire des homosexualités sous forme d'un centre de documentation et d'archives regroupant les écrits, les collections, les œuvres d'arts, les documents audiovisuels qui lui seraient fournis par des dons ou des legs⁸⁰ ». N'ayant pas récolté les fonds nécessaires, c'est l'association de gestion Mémoire des Sexualités à Marseille qui a pris la relève en 1989. Le fonds initial provient des archives de Christian de Leusse, président fondateur de l'association. Les archives sont hébergées dans son appartement à Marseille.

A Marseille, l'association de gestion Mémoire des Sexualités est créée en 1989 par Christian de Leusse. Elle a pour objectif d'amplifier l'action de l'association Mémoire des Homosexualités (de Paris). Elle a pour mission de constituer un centre de documentation sur la vie associative homosexuelle et sur l'homosexualité ; d'archiver des documents tels que des revues gays, des livres (romans, essais), des archives des militants et personnalités, des revues de presse, des manuscrits, des tracts, des affiches, etc⁸¹. L'association Mémoire des sexualités est un collectif, et est une association patrimoniale qui fait partie du réseau des archives LGBT.

Le Centre Européen de Recherches, d'Etudes et de Documentation sur les Sexualités Plurielles et les Interculturalités (CEREDSPI), est créé le jour de la Gay Pride par Patrick Cardon en 1999, à Lille. Ce centre vise à rendre accessible une collection de documents écrits et audiovisuels sur l'histoire et le patrimoine des populations homosexuelles, bisexuelles et transgenres. Initialement, il s'agissait d'une salle d'archives et une salle de consultation située dans les locaux de l'association Gay Kitsch Camp. En 2005, après la fermeture de ces locaux en raison de la réduction des aides publiques, Patrick Cardon a

⁸⁰ *Conservatoire des Archives et des Mémoires LGBTQI*, [en ligne], disponible sur <http://www.archiveshomo.info> (consulté le 25 mai 2024). Sur ce site, nous trouvons un répertoire avec la liste des centres et ressources LGBT.

⁸¹ *Mémoire des Sexualités*, [en ligne], disponible sur <http://www.memoire-sexualites.org/> (consulté le 25 mai 2024).

déménagé à Montpellier, où il conserve les archives dans un logement social, dans l'espoir d'obtenir des subventions pour une réouverture⁸².

Le Conservatoire des Archives et des Mémoires LGBT est un centre d'archives LGBT fondé en 2002 et géré par l'association Académie Gay et Lesbienne créée par Phan Bigotte. Il permet la conservation des documents sauvegardés par l'association et permet de recueillir plusieurs fonds de personnes anonymes et de militants⁸³. Cette collection comprend plusieurs dizaines de milliers de documents, qui sont collectés ou achetés depuis 1975. Parmi les typologies documentaires, on retrouve des périodiques (journaux, revus, fanzines), des dossiers divers, des livres, des thèses, des plans, des cartes, des calendriers, etc. Le site internet d'informations du conservatoire se nomme « Archives homo⁸⁴ ». L'association loue un local permettant de conserver des archives. Cependant n'ayant pas de lieu ouvert pour le public, la communication des documents est parfois difficile.

Nous pouvons également nous pencher sur le projet d'un centre d'archives parisien, qui depuis les années 2000 est en cours de création, mais n'a jamais abouti, et s'enlise dans la polémique et dans les querelles internes depuis 2002⁸⁵. À la suite de l'élection du nouveau maire de Paris Bertrand Delanoë, Jean le Bitoux crée le 19 décembre 2001 l'Association de Préfiguration du Centre d'Archives et de Documentation des Homosexualités de Paris (CADHP), qui va bénéficier d'une subvention de fonctionnement de 100.000 euros, votée par le Conseil de Paris. Le centre obtient un local dans le troisième arrondissement, mais il ne permet pas l'accueil du public ni le stockage des archives. Alors que l'ouverture du centre était pourtant annoncée pour 2003, elle est reportée plusieurs fois. Un changement de nom du projet a été réalisé en 2004, et il était nommé Centre des Mémoires LGBT Paris Île-de-France. Cependant, en 2005, par manque de moyen, le local est rendu et le projet n'aboutit pas. Ce projet fait l'objet de diverses critiques, y compris de la part des associations lesbiennes qui lui reprochent d'être dominé par les hommes homosexuels. Le seul résultat concret des

⁸² Ibid.

⁸³ *Conservatoire des Archives et des Mémoires LGBTQI*, [en ligne], disponible sur <http://www.archiveshomo.info> (consulté le 25 mai 2024).

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ MARCILLOUX (Patrice), *op. cit.*, p. 145.

100.000 euros de subventions de la mairie de Paris est un *Rapport de préfiguration* (une *Étude de Faisabilité*)⁸⁶. En 2007, le projet est repris par Louis-Georges Tin. Le projet est rebaptisé Institut Arc-en-Ciel - Centre d'archives et de documentation sur les questions LGBT. Un nouveau rapport réalisé revendique des subventions publiques. En juin 2010 à l'occasion de la Marche des fiertés, Bertrand Delanoë confie une nouvelle fois sa volonté de faire aboutir le projet d'archives parisienne LGBT tout en souhaitant une participation plus active de l'État au projet. La création de la dernière version du projet n'a pas aboutie, puisqu'en 2013, le projet échoue sur fond d'accusations d'incompétence de son responsable. En 2017, la création du collectif Archives LGBTQI permet la reprise des réunions. Aujourd'hui, le projet parisien est continué par le collectif, le centre d'archives LGBTQI Paris⁸⁷. « Le modèle associatif est en France la seule façon dont on conçoit l'idée de communauté. Le collectif Archives LGBTQI, à la demande de la mairie, a dû se constituer en association loi 1901. Il s'agissait ainsi de rassurer les élus et les autres associations, pour lesquels le fonctionnement horizontal et fluctuant du collectif restait sujet à caution⁸⁸ ».

Très récemment, la mairie de Paris a acceptée de créer un centre d'art LGBT⁸⁹. Ce projet a été porté par Pierre-Yves Bournazel, coprésident du groupe Indépendants et Progressistes (GIP) au Conseil de Paris. Il proposait de créer un « musée » et a réussi à convaincre la majorité de créer un nouveau centre « des expressions artistiques et culturelles LGBTQIA ». La mairie a jugé qu'il pourrait y avoir une concurrence avec le projet du futur centre d'archives LGBTQI+ et a décidé d'utiliser le terme « centre d'art ».

Paris a connu une succession de projets d'élaboration d'un centre d'archives LGBT. Depuis le début des années 1980, plusieurs préfigurations ont été lancées sans jamais aboutir : fondation pour le patrimoine homosexuel (1983) ; centre d'archives et de documentation homosexuelles de Paris (2001) ; centre des mémoires LGBT de Paris/Île-

⁸⁶ Analyse Projet Centre d'Archives et de Documentation Homosexuelles de Paris APCADHP, [en ligne], disponible sur http://www.archiveshomo.info/polemique_cadhp/506-ccmo_rapport_apcadhp.htm (consulté le 25 mai 2024).

⁸⁷ Centre d'archives LGBTQI Paris, [en ligne], disponible sur <https://archiveslgbtqi.fr/> (consulté le 25 mai 2024).

⁸⁸ BENARROSH-ORSONI (Norah), *Sortir les archives LGBTQI du placard, un projet d'archives au subjectif*, Panthère Première, 2018, [en ligne], disponible sur <https://pantherepremiere.org/texte/sortir-les-archives-lgbtqi-du-placard/> (consulté le 25 mai 2024).

⁸⁹ Paris : la ville s'engage à créer un centre d'art LGBTQI+, 20 minutes, [en ligne], disponible sur <https://www.20minutes.fr/paris/4092216-20240522-paris-ville-engage-creer-centre-art-lgbtqi> (consulté le 29 mai 2024).

de-France (2005) ; institut Arc-en-Ciel (2011)⁹⁰. Ce désir d'archives homosexuelles « jamais exaucé mais sans cesse exprimé illustre à la fois la constance d'une demande d'une certaine forme d'archives de communauté⁹¹ ».

Nous pouvons tirer une conclusion de cette étude : il existe bel et bien des centres et des fonds d'archives LGBT en France, contrairement à ce que certaines personnes, notamment des militants, peuvent affirmer dans leurs discours. Des initiatives pour la préservation des archives LGBT existent en France. Leur histoire est moins connue, souvent ignorée ou passée sous silence par ceux qui cherchent à justifier la nécessité de leur projet de nouveau centre d'archives LGBT, un projet en gestation depuis 2001⁹². Ce discours des militants sur l'absence de centres ou lieux d'archivage de la communauté homosexuelle est donc à prendre avec du recul.

Nous avons étudié les projets d'archivage communautaires homosexuels en France, cependant, il est intéressant de nous pencher maintenant sur les projets d'archivage communautaires homosexuels à l'étranger.

4. Comparaison des projets d'archivage communautaires

« homosexuels » entre la France, l'Europe et l'Amérique du Nord

Il existe, dans certains pays, des projets similaires de centres d'archivage de la communauté homosexuelle. Notre étude des différents lieux et centres d'archivage va s'intéresser plus particulièrement à l'Amérique du Nord et à certains pays d'Europe afin de comparer ces projets avec ceux réalisés en France. Notre réflexion va aborder les différences entre les pays dans la conception de la communauté, qui peut différer d'un pays à un autre, d'une société à une autre ; mais également dans les différences de ces projets d'archivage.

Il existe des centres d'archives et des musées LGBT à Amsterdam, New York, San Francisco. On a le *Schwules Museum* à Berlin. Les archives sont le cœur de ce musée. Il possède la plus grande collection de documents sur l'histoire LGBTIQ en Allemagne. Cela

⁹⁰ CHANTRAIN (Renaud), « La mémoire en morceaux. Une ethnographie de la patrimonialisation des minorités LGBTIQ et de la lutte contre le sida », *Culture & Musées*, n°41, 2023, p. 233.

⁹¹ MARCILLOUX (Patrice), *op. cit.*, p. 145.

⁹² *Panorama historique centres archives LGBT en France*, [en ligne], disponible sur http://www.archiveshomo.info/panorama_historique_centres_archives_lgbt_en_france.pdf (consulté le 25 mai 2024).

en fait l'un des centres de recherche et de documentation les plus importants au monde. Les archives comprennent également une bibliothèque. Des fonds ont été grossièrement traités ou indexés par des instruments de recherche. D'importants dons aux archives et à la bibliothèque sont continuellement faits (fonds d'archives publiques, d'associations⁹³.

Le Musée LGBT de San Francisco (la *GLBT Historical Society*), créé en 1985, s'est doté d'un musée depuis 2011. C'est une des premières institutions en son genre. L'objectif du musée est à la fois de combattre l'invisibilité généralisée de la mémoire LGBT en l'inscrivant dans l'environnement urbain, et de travailler sur des formes de médiation des archives s'adressant à un large public⁹⁴. Les *National Archives of Gay and Lesbian History* à New York (NAGBH) sont des archives communautaires qui collectent, préparent et mettent à la disposition du public la documentation sur les vies et les organisations LGBTQ+⁹⁵. Les *ONE National Gay & Lesbian Archives* à Los Angeles, fondées en 1952, sont l'une des plus grandes archives de la communauté queer aux États-Unis, sinon dans le monde⁹⁶.

Les *Canadian Lesbian & Gay Archives* à Toronto (CLGAT) fondées en 1973, sont le deuxième plus grand dépôt d'archives LGBT au monde.

Les archives de Genève en Suisse portent une attention spécifique au lexique et à l'évolution des mots pour désigner les différentes composantes de la communauté LGBTQ+, au niveau identitaire et politique. La communauté cherche à « queeriser les méthodologies d'archive et mettre en place des nouvelles manières d'archiver demeurent des enjeux tout aussi cruciaux⁹⁷ ». Les mémoires LGBTIQ+ sont souvent « incorporées dans les objets ordinaires de la vie domestique: elles sont donc des mémoires émotionnelles, sensorielles et éphémères⁹⁸ ».

⁹³ *Schwules Museum* [en ligne], disponible sur <https://www.schwulesmuseum.de/archiv/> (consulté le 25 mai 2024).

⁹⁴ Archives et centres documentaires LGBT, 2013, [en ligne], disponible sur <https://legothequeabf.wordpress.com/2013/09/17/archives-et-centres-documentaires-lgbt/> (consulté le 25 mai 2024).

⁹⁵ *The Center New York*, [en ligne], disponible sur <https://gaycenter.org/culture/archives/> (consulté le 25 mai 2024).

⁹⁶ Wakimoto D. K., Bruce C., Partridge H. (2013), « Archivist as activist : lessons from three queer community archives in California », *Archival Science*, 13/4, pp. 293–316.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*

Les archives gay du Québec, fondées en 1983 par Ross Higgins et Jacques Prince, afin de conserver le patrimoine archivistique LGBT du Québec pour les générations futures, ont pour missions de « recevoir, conserver et préserver tout document manuscrit, imprimé, visuel, sonore, et autres qui témoigneraient de l'histoire des communautés LGBT⁹⁹ ». En effet, « les AGQ se sont données, dès le départ, l'ambitieuse mission d'être la mémoire de la communauté gaie et lesbienne au Québec¹⁰⁰ ».

Des questions sur les thésaurus et l'indexation peuvent émerger. Ces thésaurus peuvent être axés davantage sur « l'exhaustivité de la représentation du contenu LGBTQ que sur le souci de décrire avec grande précision et efficacité les éléments visuels comme tels¹⁰¹ ». Diffuser les archives impose aux centres de s'ouvrir à l'extérieur, « en ouvrant leurs portes pour accueillir les usagers, mais en entreprenant divers projets et activités susceptibles de faire connaître le centre d'archives et ses fonds documentaires¹⁰² ».

Le centre communautaire LGBT de Montréal est constitué d'une bibliothèque. C'est un lieu qui témoigne de l'existence des personnes LGBT et qui permet de « croire en la possibilité d'un monde meilleur et plus inclusif », et qui s'engage « dans la protection et dans la mise en valeur des richesses du patrimoine culturel LGBTQ+¹⁰³ ». L'alliance entre le centre communautaire et une bibliothèque dans un seul et même espace constitue une force.

On peut citer enfin la bibliothèque du *Cassero di Bologna*. Bologne est la première ville italienne à accueillir un centre LGBT en 1982. La bibliothèque du *Cassero* est la plus ancienne et une des plus grandes bibliothèques LGBT d'Europe, et est utilisée par de nombreux chercheurs et étudiants. La bibliothèque est constituée d'un fonds d'archives

⁹⁹ Archives gaies du Québec, [en ligne], disponible sur <https://agg.qc.ca/> (consulté le 25 mai 2024).

¹⁰⁰ MATRAS (Mathilde), TOPINI (Carolina), ASTIER CHOLODENKO (Lorraine), « Quelle place pour les archives des mouvements LGBTIQ+? », *Représentations et mises en scènes de la société*, Genève, 2020, [en ligne], disponible sur <https://arbido.ch/fr/edition-article/2020/abbild-und-inszenierung-der-gesellschaft/quelle-place-pour-les-archives-des-mouvements-lgbtiq> (consulté le 6 mars 2024).

¹⁰¹ FERRON (Marie-Josée), « L'accessibilité et la diffusion des documents visuels et sonores de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre et « queer » ou en questionnement (LGBTQ) : le cas des Archives gaies du Québec », *Association des archivistes du Québec*, 41, 2009-2010, p. 9.

¹⁰² FERRON (Marie-Josée), *Art. cit.* p. 11.

¹⁰³ TANGUAY (Christian), « Les archives LGBTI : le droit à un lieu pour sa culture », *Les cahiers de la LCD, Droits culturels et lutte contre les discriminations*, Hors-série n°1, 2018, p. 145-154.

de 14 000 livres, de nombreuses vidéos et photos et de coupures de presse. Il y a trois catalogues accessibles en ligne.

« Le rôle de cette bibliothèque est d'autant plus important qu'il est difficile d'obtenir des informations sur les LGBT en Italie, notamment dans les librairies, dans un contexte où le mariage et l'adoption ne sont pas reconnus pour les couples de même sexe, et où aucun facteur aggravant n'existe dans la loi italienne pour condamner les agressions homophobes ». ¹⁰⁴

Il existe donc, à l'étranger comme en France, des projets et centres d'archivage de la communauté homosexuelle. Ces projets peuvent être de différentes natures, dans des services d'archives ou des bibliothèques. Comme nous l'avons évoqué, les archives des communautés homosexuelles et les archives des militants peuvent avoir des partenariats avec les services d'archives publiques : on parle alors de l'institutionnalisation des archives homosexuelles.

¹⁰⁴ Archives et centres documentaires LGBT, 2013, [en ligne], disponible sur <https://legothequeabf.wordpress.com/2013/09/17/archives-et-centres-documentaires-lgbt/> (consulté le 25 mai 2024).

III. L'INSTITUTIONNALISATION DES ARCHIVES « HOMOSEXUELLES »

Les archives homosexuelles des militants ou des centres communautaires créent parfois des partenariats avec les institutions publiques telles que des services d'archives ou des bibliothèques. Ces partenariats sont de différentes natures, et permettent à la communauté qui transfère, dépose ou donne ses archives de confier sa mémoire à l'institution. Cela permet la bonne conservation des archives et également une reconnaissance de l'institution, et de l'Etat.

Dans cette troisième partie, nous commençons par définir l'institutionnalisation, et comprendre comment les archives privées sont conservées, et communiquées ; et en quoi cette conservation contribue à une reconnaissance de la communauté. Ensuite, nous abordons les lieux de conservation publics des archives homosexuelles ainsi que leurs défis et leurs enjeux.

1. Du passage du privé au public : la reconnaissance des archives « homosexuelles »

L'institutionnalisation des archives homosexuelles est une étape importante pour les archives de la communauté ou les archives militantes. Ces archives homosexuelles sont confiées à une institution, qui permet de les gérer, les classer, les conserver et les communiquer selon les règles en vigueur des institutions. Des partenariats peuvent exister entre les archives de la communauté et les archives militantes avec des institutions publiques. On parle alors d'institutionnalisation des archives.

Il nous faut définir ce qu'est l'institutionnalisation. Quand on emploie ce terme, on entend d'abord la notion d'institution. Le terme « institution » ne désigne pas seulement l'institution publique. Une institution désigne d'abord un organisme, public ou privé, qui est créé pour répondre à un besoin de la société.

Selon le dictionnaire Larousse¹⁰⁵, une institution publique est une institution sociale établie par la société pour réguler ou structurer des activités humaines. Elle est une organisation établie et financée par l'État, qui permet de servir l'intérêt général. Elle est

¹⁰⁵ *Définition institution*, Dictionnaire Larousse, [en ligne], disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/institution/43444> (consulté le 28 mai 2024).

formelle ou informelle et créée pour atteindre des objectifs spécifiques, et comprend des systèmes de règles, de normes et des pratiques. Elles sont organisées par le droit public et le personnel dédié au fonctionnement de l'institution obéit à des règles. Elles jouent un rôle crucial dans le maintien de l'ordre social. La notion de public est au cœur des institutions publiques, l'idée d'universalisme est aussi une notion importante pour celles-ci. Cette idée s'oppose ainsi à l'idée de particularisme. Les institutions publiques sont, de ce fait, créées pour la communauté universelle, où il n'y a pas de distinction entre les individus¹⁰⁶.

Institutionnaliser, c'est « donner à quelque chose le caractère d'une institution, le transformer en une institution¹⁰⁷ ». L'institutionnalisation est ainsi le processus de placement de quelque chose dans une organisation, un système social. Nous entendons donc par institutionnalisation des archives, le transfert d'archives privées, d'individus ou d'entités privées, vers une organisation publique, une institution publique. Ce processus permet de donner aux archives une nouvelle dimension en termes de gestion, de communication et de valorisation. Les archives homosexuelles sont limitées par les ressources et les capacités de leurs propriétaires, ainsi, ce transfert permet de les faire bénéficier des infrastructures et des normes de conservation. Elles deviennent accessibles aux chercheurs, au grand public, sous réserve des régulations en vigueur, et des règles de l'institution. Grâce aux techniques professionnelles de préservation, les archives obtiennent une communication élargie, grâce aux catalogues, aux publications et aux expositions. De plus, dans les institutions publiques, la valorisation est amplifiée puisqu'il y a de nombreux moyens de promouvoir le patrimoine à travers les expositions, ou encore des programmes éducatifs. L'institutionnalisation des archives homosexuelles permet d'enrichir le patrimoine public du lieu conservant les archives, puisqu'il y a de nombreux documents privés présents dans les collections publiques.

Cette institutionnalisation permet également la reconnaissance des archives homosexuelles, conservées au sein des institutions publiques. Ces lieux ont souvent

¹⁰⁶ JEAN (Chloé) ; *Repenser la bibliothèque publique par la bibliothèque communautaire : l'exemple des bibliothèques associatives LGBTQI+*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèque, Université de Lyon, 2020, p. 14-17.

¹⁰⁷ Définition institutionnaliser, Dictionnaire Larousse, [en ligne], disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/institutionnaliser/43447> (consulté le 28 mai 2024)

rejeté ces archives, et lorsqu'une institution accepte de conserver et de valoriser au sein de sa structure des archives homosexuelles, c'est la communauté elle-même et ses archives qui sont reconnues.

Dans une deuxième partie, nous examinons les lieux de conservation publics des archives homosexuelles.

2. Les lieux de conservation publics des archives « homosexuelles » : défis et enjeux

Il existe des lieux de conservation publics des archives de la communauté homosexuelle en France. On pense notamment aux services d'archives et aux bibliothèques. On remarque que « les militants n'abandonnent pas leurs papiers n'importe où. Ils les confient à des centres qui présentent les caractéristiques suivantes : ils sont en lien avec des chercheurs et ils exercent une activité d'édition¹⁰⁸ ».

Pour les services d'archives, on peut citer en premier lieu les Archives nationales qui ont commencé à recevoir des documents sur le sida en 1999. Elles possèdent des fonds privés des associations Aides et Act Up, mais également de petits fonds confiés par les militants eux-mêmes. Dans les archives déposées aux Archives nationales, on ne retrouve pas de livres, ils sont conservés dans des bibliothèques. Les objets (badges, pancartes de manifestations) sont conservés au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, à Marseille¹⁰⁹. Ce transfert des archives de l'association aux Archives nationales a été décidé à la suite d'une situation financière difficile et d'un déménagement imposé, afin d'éviter la perte des archives. La principale association de lutte contre le sida, fondée par Daniel Defert, en 1984, a déposé « l'essentiel des documents relatifs à son activité aux Archives nationales¹¹⁰ ». L'association restait toutefois propriétaire de ces archives. Les Archives nationales ont donc assuré la conservation, le classement et la valorisation des archives. Ce transfert a été symbolique puisque « les Archives nationales font preuve d'un esprit d'ouverture en réalisant l'intérêt sociétal que représentent ces archives de la lutte contre le sida et – on peut le

¹⁰⁸ Bénédicte Grailles, « Dons d'écrits, transmission d'un engagement : le cas singulier des fonds militants », *Les dons d'archives et de bibliothèques. XIX^e-XXI^e siècle. De l'intention à la contrepartie*, Rennes, PUR, 2018, p. 123-135.

¹⁰⁹ CHANTRAIN (Renaud), *art. cit.*, p. 14.

¹¹⁰ ARTIERE (Philippe), *art. cit.*, p. 112.

dire aussi – LGBT¹¹¹ ». Cependant, les Archives nationales ont pratiqué « une découpe : à elles les « documents » (comptes rendus de réunions, photos, etc.), au MUCEM les autres « objets », tels les banderoles ou les tee-shirts. Cette découpe a découlé des règles des institutions, non du choix de l’association donatrice¹¹² ».

Ensuite, on peut parler de l’Institut Mémoires de l’Edition Contemporaine (IMEC), créée en 1988. Ce centre d’archives, de recherche et de rencontre assure la conservation et la mise en valeur du patrimoine qui lui est confié. Parmi les fonds déposés, on retrouve des archives de maisons d’édition, mais aussi des archives de revues, d’acteurs de la vie du livre et de l’écrit, des archives d’artistes, des archives d’écrivains et d’intellectuels comme Marguerite Duras ou Michel Foucault¹¹³. Ce lieu conserve et valorise des archives homosexuelles, notamment celles de Jean Genet.

Enfin, les archives municipales de Dijon conservent les archives de l’association Cigales. Cette association dijonnaise créée en 1995 est une association militante pour les droits et la visibilité de la communauté LGBT. Sa dissolution en 2020 entraîne une réflexion sur le devenir de ses archives. L’association fait don de ses archives aux archives municipales. Elles avaient une préoccupation sur l’accueil des archives militante LGBT et dont l’objectif était de faire entrer des récits de vie des habitants de Dijon. Le fonds conservé comprend des archives papiers et numériques, mais également des photos, des tracts et les numéros de *Cigalette*, qui était le bulletin d’information de l’association¹¹⁴. L’importance d’instaurer un dialogue entre les archivistes et les militants LGBT permettrait de donner aux militants une place dans ces centres publics d’archives afin qu’ils puissent valoriser leurs documents.

Les archives homosexuelles sont les archives privées des militants et des associations et centres LGBT. Ces associations, mouvements et groupes ont été porteurs de

¹¹¹ CHANTRAIN (Renaud), *art. cit.*, p. 17.

¹¹² COMOY (Patrick). *art. cit.*, p. 144-145.

¹¹³ *Institut Mémoires de l’Edition Contemporaine*, [en ligne], disponible sur <http://www.imec-archives.com/> (consulté le 15 mai 2024).

¹¹⁴ SAMSON (Jade), « Les archives des mouvements LGBTQI+ au sein d’un service d’archives municipales : enjeux et visibilités par Sonia Dollinger et Léo Garnier », Blog ALMA, 10 février 2022, [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/3611> (consulté le 8 février 2024).

revendications politiques, militantes et identitaires. Cette communauté se réunit parfois pour créer des centres d'archivage puisqu'elle se sent exclue des institutions publiques de conservation, dont elle voudrait une meilleure reconnaissance. Des échanges avec les pouvoirs publics ont lieu grâce à certains partenariats entre les militants et une institution, comme un centre d'archives ou une bibliothèque. Les militants homosexuels se sentent alors enfin exister au sein de la société, puisque leur mémoire est conservée par une institution publique.

Cet état de l'art nous permet de soulever plusieurs interrogations, dont une principale : comment l'institutionnalisation permet-elle une visibilisation et une reconnaissance progressive dans l'espace public des archives homosexuelles en quête d'une construction identitaire et mémorielle ? Plusieurs questionnements découlent ensuite de ce premier, à savoir, comment un fonds d'archives homosexuelles se constitue et de quelle manière le classe-t-on ? Comment valorise-t-on un fonds d'archives homosexuelles ? L'institutionnalisation permet-elle à un fonds d'archives homosexuelles de recevoir un traitement plus rapide ? Quel rôle joue une institutionnalisation dans la patrimonialisation des archives homosexuelles ? C'est ce que souhaite comprendre la seconde partie de ce mémoire.

BIBLIOGRAPHIE

GENERALITES

Géoconfluences, *Agentivité*, [en ligne], disponible sur <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/agentivite> (consulté le 20 mai 2024).

Définition de collection, Larousse, [en ligne], disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collection/17174> (consulté le 31 mai 2024).

ARCHIVES COMMUNAUTAIRES

CASWELL (Michelle), CIFOR (Marika), RAMIREZ (Mario H.), « “To Suddenly Discover Yourself Existing”: Uncovering the Impact of Community Archives », *The American Archivist*, n°79, 1, 2016, p. 56-81.

CASWELL (Michelle), MIGONI (Alda Allina), GERACI (Noah), CIFOR (Marika), « ‘To Be Able to Imagine Otherwise’: community archives and the importance of representation », *Archives and Records*, n°38, 1, 2017, p. 5-26.

FLINN (Andrew), « Archival Activism: Independent and Community-led Archives, Radical Public History and the Heritage Professions », *InterActions: UCLA Journal of Education and Information Studies*, n°7, 2, 2011, 21 p.

FLINN (Andrew), STEVENS (Mary), SHEPHERD (Elizabeth), « Whose memories, whose archives? Independent community archives, autonomy and the mainstream », *Archival Science*, vol. 9, n 1-2, Dordrecht, 2009, p. 71-86.

MARCILLOUX (Patrice), *Les Ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

PROJETS D'ARCHIVAGE COMMUNAUTAIRES

Archives, Recherches et Cultures Lesbiennes, *Histoire de l'association*, [en ligne], disponible sur <http://www.arcl.fr/lassociation/histoire-de-lassociation/> (consulté le 19 mai 2024).

Association des Archives du Féminisme, [en ligne], disponible sur <https://www.archivesdufeminisme.fr/> (consulté le 19 mai 2024).

GRAILLES (Bénédicte), « Comment définir les archives de communauté en France ? D'une grille d'analyse et de son application au cas des archives du féminisme », *Les conflits d'archives. France, Espagne, Méditerranée*, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 137-154.

« Les centres d'archives de communautés en France. Un premier panorama, par la promotion 2020-2021 du master Archives d'Angers », Blog ALMA, 2022, [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/3372#sdfootnote1sym> (consulté le 3 mai 2024).

ARCHIVES ET HOMOSEXUALITE MASCULINE

- Archives publiques et homosexualité

Archimed – Usages d'archives de la recherche biomédicale par les associations de lutte contre le sida (France/Etats-Unis), [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/programmes-de-recherche/archimed-usages-darchives-de-la-recherche-biomedicale-par-les-associations-de-lutte-contre-le-sida-france-etats-unis> (consulté le 18 mai 2024).

ARTIERES (Philippe), *Mémoire LGBT: Sortons nos archives du placard !*, Libération, 16 septembre 2017, [en ligne], disponible sur https://www.liberation.fr/debats/2017/09/16/memoire-lgbt-sortons-nos-archives-du-placard_1596573/ (consulté le 18 mai 2024).

MOYSAN (Magalie), « Archives d'en bas et patrimonialisation : stratégies d'archivage dans les associations de lutte contre le sida ». [À paraître].

TAAVETTI (Riikka), « A marshall in love. Remembering and forgetting queer pasts in the Finnish archives », *Archival Science*, n° 16, 3, 2016, p. 5.

- Archives et mouvements homosexuels

ARTIERE (Philippe), « Archives en danger : les archives des associations de luttes contre le sida », *La Gazette des archives*, n°194, 1, 2004, p. 106-116.

BAUCOM (Erin), « An Exploration into Archival Descriptions of LGBTQ Materials », *The American Archivist*, n°81, 1, 2018, p. 65-83.

CHANTRAIN (Renaud), « Act Up-Paris, l'archive et ses révolutions », *In Situ. Au regard des sciences sociales*, 3, 2022, 23 p.

France Culture, *Histoire des mouvements LGBT : Archives = Vie ?* (n°2/4) [épisode de podcast], dans *Une histoire des homosexualités*, La Fabrique de l'Histoire, France Culture, 16 octobre 2018, 52 min 39 secondes [en ligne], disponible sur <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/histoire-des-mouvements-lgbt-archives-vie-6074438> (consulté le 29 avril 2024).

GRAILLES (Bénédicte), « Dons d'écrits, transmission d'un engagement : le cas singulier des fonds militants », *Les dons d'archives et de bibliothèques : xixe-xxie siècle. De l'intention à la contrepartie*, Rennes, 2018, p. 123-135.

GRAILLES (Bénédicte). « Mes archives sont-elles queer ? » : des demandes d'archivage et de communication spécifiques aux militantes et militants féministes et queer. », *Archives et transparence, une ambition citoyenne*. Forum des archivistes 3-5 avril 2019, *La Gazette des archives*, n°255, 2019-3, p. 115-127.

IDIER (Antoine). *Archives des mouvements LGBT+. Une histoire de luttes de 1890 à nos jours*, Paris, Textuel, 2018, 255 p.

NEVEU (Morgane), « Archives et lectures minoritaires de l'histoire par Antoine Idier », *Usages*, ALMA, 2022, [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/3360> (consulté le 8 février 2024).

REVENIN (Régis), IDIER (Antoine), « Archives des mouvements LGBT+. Une histoire de luttes de 1890 à nos jours », *Agora débats/jeunesses*, n°84, 2020, p. 131-133.

PROJETS D'ARCHIVAGE COMMUNAUTAIRES HOMOSEXUELS

Analyse Projet Centre d'Archives et de Documentation Homosexuelles de Paris APCADHP, [en ligne], disponible sur http://www.archiveshomo.info/polemique_cadhp/506-ccmo_rapport_apcadhp.htm (consulté le 25 mai 2024).

Association Adheos, *Archives LGBT : où sont nos mémoires ?*, [en ligne], disponible sur <https://www.adheos.org/archives-lgbt-ou-sont-nos-memoires/> (consulté le 8 février 2023).

BENARROSH-ORSONI (Norah), « Sortir les archives LGBTQI du placard, un projet d'archives au subjectif », *Panthère Première*, 2018, [en ligne], disponible sur <https://pantherepremiere.org/texte/sortir-les-archives-lgbtqi-du-placard/> (consulté le 25 mai 2024).

BUCHERON (Julien), HAMELIN (Alexis), « Peut-on analyser les projets d'archivages communautaires comme des pièces du répertoire de l'action collective via la modélisation ? Par Bénédicte Grailles », Blog ALMA, 2022, [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/3631> (consulté le 8 février 2024).

Centre d'archives LGBTQI Paris, [en ligne], disponible sur <https://archiveslgbtqi.fr/> (consulté le 25 mai 2024).

CHANTRAIN (Renaud), « La mémoire en morceaux. Une ethnographie de la patrimonialisation des minorités LGBTQI et de la lutte contre le sida », *Culture & Musées*, n°41, 2023, p. 232-235.

COMOY (Patrick). « Archives LGBTQI+ en France : de la « déplacardisation » à l'autonomie. », *Archives et transparence, une ambition citoyenne*. Forum des archivistes 3-5 avril 2019, *La Gazette des archives*, n°255, 2019-3, p. 141-152

Conservatoire des Archives et des Mémoires LGBTQI, [en ligne], disponible sur <http://www.archiveshomo.info> (consulté le 16 mai 2024).

HOPPE (Élodie), ISARTE (Roméo). « Transparence choisie et transparence retrouvée : les fonds LGBTQI et féministes à Lyon. », *Archives et transparence, une ambition citoyenne*. Forum des archivistes 3-5 avril 2019, *La Gazette des archives*, n°255, 2019-3, p. 129-140.

Mémoire des Sexualité, [en ligne], disponible sur <http://www.memoire-sexualites.org/> (consulté le 16 mai 2024).

Panorama historique centres archives LGBT en France, [en ligne], disponible sur http://www.archiveshomo.info/panorama_historique_centres_archives_lgbt_en_france.pdf (consulté le 16 mai 2024).

Paris : la ville s'engage à créer un centre d'art LGBTQI+, 20 minutes, [en ligne], disponible sur <https://www.20minutes.fr/paris/4092216-20240522-paris-ville-engager-creer-centre-art-lgbtqi> (consulté le 29 mai 2024).

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS ET CONTINENTS

Archives et centres documentaires LGBT, 2013, [en ligne], disponible sur <https://legothequeabf.wordpress.com/2013/09/17/archives-et-centres-documentaires-lgbt/> (consulté le 25 mai 2024).

COCHIN (Florence), *Mise en place d'un fonds LGBTQIAP+ en bibliothèque publique : le cas du fonds All Gendre de la bibliothèque publique de Berchem-Sainte-Agathe (Bruxelles)*, 2020, [en ligne], disponible sur <https://iflalgbtqusers.wordpress.com/mise-en-place-dun-fonds-lgbtqiap-en-bibliotheque-publique-le-cas-du-fonds-all-genders-de-la-bibliotheque-publique-de-berchem-sainte-agathe-bruxelles/> (consulté le 8 février 2023).

COOPER (Danielle), « House proud: an ethnography of the BC Gay and Lesbian Archives », *Archival Science*, n°16, 3, 2016, p. 261-288.

FERRON (Marie-Josée), « L'accessibilité et la diffusion des documents visuels et sonores de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre et « queer » ou en questionnement (LGBTQ) : le cas des Archives gaies du Québec », *Association des archivistes du Québec*, 41, 2009-2010 19 p.

MATRAS (Mathilde), *TOPINI* (Carolina), *ASTIER CHOLODENKO* (Lorraine), « Quelle place pour les archives des mouvements LGBTIQ+? », *Représentations et mises en scènes de la société*, Genève, 2020, [en ligne], disponible sur <https://arbido.ch/fr/edition-article/2020/abbild-und-inszenierung-der-gesellschaft/quelle-place-pour-les-archives-des-mouvements-lgbtiq> (consulté le 6 mars 2024).

PRINCE (Jacques), « Du placard à l'institution : l'histoire des Archives gaies du Québec (AGQ) », *Archivaria*, 2009, p. 295-309.

Schwules Museum [en ligne], disponible sur <https://www.schwulesmuseum.de/archiv/> (consulté le 25 mai 2024).

TAAVETTI (Riikka), « A marshall in love. Remembering and forgetting queer pasts in the Finnish archives », *Archival Science*, n°16, 3, 2016, p. 289-307.

TANGUAY (Christian), « Les archives LGBTI : le droit à un lieu pour sa culture », *Les cahiers de la LCD, Droits culturels et lutte contre les discriminations*, Hors-série n°1, 2018, p. 145-154.

The Center New York, [en ligne], disponible sur <https://gaycenter.org/culture/archives/> (consulté le 25 mai 2024).

Wakimoto D. K., Bruce C., Partridge H. (2013), « Archivist as activist : lessons from three queer community archives in California », *Archival Science*, 13/4, pp. 293–316.

INSTITUTIONNALISATION DES FONDS D'ARCHIVES : SERVICES D'ARCHIVES, MUSÉES, BIBLIOTHÈQUES

ANTOLIN (Alexandre), *L'IMEC, lieu de mémoires lesbienne et gaies ?*, 2022, [en ligne], disponible sur https://mafialavande.hypotheses.org/201#_ftnref1 (consulté le 8 février 2024).

BENYAMINA (Renan), *Du placard aux rayons : visibilité des question de genre dans les bibliothèques publiques*, mémoire d'études du diplôme de conservateur de bibliothèque, Université de Lyon, 2013, 76 p.

Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, [en ligne], disponible sur <http://www.imec-archives.com/> (consulté le 15 mai 2024).

JEAN (Chloé), *Repenser la bibliothèque publique par la bibliothèque communautaire : l'exemple des bibliothèques associatives LGBTQI+*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèque, Université de Lyon, 2020, 97 p.

SAMSON (Jade), « Les archives des mouvements LGBTQI+ au sein d'un service d'archives municipales : enjeux et visibilités par Sonia Dollinger et Léo Garnier », Blog ALMA, 10 février 2022, [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/3611> (consulté le 8 février 2024).

TREGOAT (Olivia), *La communauté LGBTQ+ en bibliothèque à travers le circuit du document*, mémoire de recherche du master Sciences de l'information et des bibliothèques, Université d'Angers, 2023, 112 p.

LA NOTION DE COLLECTION

BERGÉ (Pierre) ; et al. *La notion de collection : Ou comment lutter contre l'éparpillement des choses dans le monde*. Nouvelle édition. Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2004, 32 p.

INDEXATION

BOUREAU (François), CHABRAND (Romain), KOLODZIEJ (Stevie), « L'indexation à l'épreuve de la valorisation des thématiques LGBTQI+ dans les bibliothèques », *Métiers des archives et des bibliothèques : médiation de l'histoire et humanités numériques* [carnet de recherche], 2022, [en ligne], disponible sur <https://masterabd.hypotheses.org/8312> (consulté le 8 février 2023).

ETAT DES SOURCES

I. FONDS ET COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON

- Catalogues et inventaires dactylographiés consultables en salle du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Lyon

CHOMARAT (Michel). *Bibliothèque Michel Chomarat. Fonds ancien : Inventaire des éditions des XVe et XVIe siècles*, 1976, 26 p.

CHOMARAT (Michel), LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Catalogue de la musique imprimée, XVIe-XIXe siècles*, 1999, non paginé.

CHOMARAT (Michel). *Bibliothèque municipale de Lyon. Bibliothèque Père Christian Delorme. Religions & Homosexualités / Queer*. 2021, 44 p. (Catalogue rédigé à la suite du don au Fonds Chomarat, en janvier 2021, du Père Christian Delorme d'une partie de sa bibliothèque, concernant les homosexualités. Elle avait été constituée en vue d'un travail éditorial sur les liens entre les religions et les homosexualités ; mais ce projet n'a pas abouti).

HERTEL (Carola). *Fonds Michel Chomarat : Inventaire des timbres des chansons du fonds musical*, 1999, non paginé.

JEANNIN (Michèle). *Fonds Michel Chomarat : Marabouts, voyants, magnétiseurs, astrologues : Inventaire sommaire des publicités de marabouts* (Chomarat Ms 288), 2004, 71 f°.

JEANNIN (Michèle). *Fonds Michel Chomarat : Médailles, jetons, insignes lyonnais & divers : Inventaire sommaire* (Chomarat Ms 504), 2005, 41 f°.

JEANNIN (Michèle). *Médailles, jetons, insignes lyonnais & divers : Inventaire sommaire* (Chomarat Ms 504), 2005, non paginé.

JEANNIN (Michèle). *Fonds Michel Chomarat : Marabouts, voyants, magnétiseurs, astrologues : Inventaire sommaire des publicités de marabouts*, 2006, 83 f°. (Liste chronologique (1940-2005). Etat au 31 janvier 2006, des publicités distribuées dans les boîtes à lettres, la plupart à Lyon et dans sa région).

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Catalogue alphabétique du fonds ancien (XVe-XVIIIe siècles)*, Bibliothèque municipale de Lyon, 1991, non paginé.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds des périodiques (cote 1 à 2354) : inventaire alphanumérique arrêté au 30 mars 1991*, 1992, 78 p.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Inventaire chronologique sommaire du fonds des estampes, dessins*, 1993, 61 p.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Inventaire sommaire du fonds des images : estampes, dessins, cartes postales, documents historiques*, 1993, non paginé.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Catalogue du fonds ancien : imprimeurs et libraires lyonnais, XVe-XVIIIe siècles*, 1997, 348 p.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Catalogue des Noëls anciens*, 1998, 275 p.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Inventaire sommaire et provisoire des périodiques anciens, XVIe-XVIIIe siècles*, 1999, non paginé.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Catalogue Voltaire : imprimés et estampes*, 1999, 40 f°.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Imprimeurs, libraires lyonnais du XIXe siècle : Inventaire sommaire*. 1999, 267 p.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Catalogues Nostradamus et prophéties, XVIe-XXe siècles*, 1999, 4 vol. : 114, 144, 95, 141 p.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Franc-maçonnerie (XVIIIe-XXe siècles) : Inventaire provisoire, extraits des registres d'entrée*, 2001, 60 f°.

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat. Instruments de recherches*, 2005, 11 f°. (Etat au 16 août 2005 des documents permettant des recherches sur le fonds Michel Chomarat de la Bibliothèque municipale de Lyon).

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Théâtres lyonnais (programmes) : Inventaire sommaire*, 2008, 44 f°. (Inventaire provisoire des programmes de théâtres lyonnais XIX^e-XXI^e siècles)

LAROCHE (Jean-Paul). *Fonds Michel Chomarat : Manuscrit. Index sommaire du Fonds des manuscrits*, 2009, 47 f°. (Index sommaire du Fonds des manuscrits, concernant les cotes Chomarat Ms 1 à Chomarat Ms 532. Les manuscrits suivant sont directement catalogués sur le catalogue informatique de la Bibliothèque municipale de Lyon).

- Publications de la bibliothèque municipale de Lyon

Assises nationales de la mémoire gay, *Mémoire gay, Actes des Premières Assises Nationales, Bibliothèque municipale de Lyon, 16 mars 2002*, Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, 2003, 119 p.

Assises nationales de la mémoire gay et lesbienne, *Mémoire gay & lesbienne. Les Gays et Lesbiennes ont-ils une histoire ? Actes des deuxièmes Assises Nationales, Bibliothèque municipale de Lyon, 28 et 29 mars 2003*. Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, 2004, 149 p.

Bibliothèque municipale de Lyon, *Prophéties pour temps de crise. Interprétations de Nostradamus au fil des siècles (Fonds Michel Chomarat). Exposition du 4 janvier au 22 mars 1997*. Revue de Presse. Lyon, Bibliothèque Municipale de Lyon, 1997, 37 f.

Bibliothèque municipale de Lyon, *Le centre de ressources sur le Genre : le Point G*, [En ligne], disponible sur <https://bm-lyon.fr/nos-blogs/le-centre-de-ressources-sur-le-genre-le-point-g> (consulté le 25 avril 2024).

Bibliothèque municipale de Lyon, *Exposition Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat à la bibliothèque*, La Galerie – BM Part-Dieu, 15 septembre 2022 au 28 janvier 2023, [en ligne], disponible sur <https://bm-lyon.fr/expositions-en-ligne/dans-les-marges-30-ans-du-fonds-michel-chomarat/> (consulté le 25 avril 2024).

GUINARD (Pierre) directeur des collections et des contenus de la BML, « Michel Chomarat : collecteur de mémoires », *Mémoire de la Bibliothèque municipale de Lyon*, [vidéo], bibliothèque municipale de Lyon, 12 avril 2018, 1h 19min 34 secondes, [en ligne], disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=kewTbiDcw64> (consulté le 25 avril 2024).

IDIER (Antoine) commissaire d'exposition, CHOMARAT (Michel) collectionneur, GUINARD (Pierre) directeur des collections et des contenus de la BML, *Le fonds Michel*

Chomarat : quelle histoire !, [vidéo], bibliothèque municipale de Lyon, 21 septembre 2022, 1h 17min 52 secondes, [en ligne], disponible sur https://www.bm-lyon.fr/spip.php?page=video&id_video=1312 (consulté le 25 avril 2024).

IDIER (Antoine) commissaire d'exposition, *Visite commentée de l'exposition « Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat » par le commissaire d'exposition Antoine Idier*, Bibliothèque municipale de Lyon, 2022, 13 minutes, [en ligne], disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=SYporIpc9h0> (consulté le 25 avril 2024).

LAROCHE (Jean-Paul), *Si tu es sage, tu auras une image. Imagerie populaire, religieuse et profane du fonds Michel Chomarat de la Bibliothèque de Lyon* [Exposition, 16 juin-12 septembre 1998], Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon : Éditions Michel Chomarat, 1998, 149 p.

II. SOURCES ORALES

Trois entretiens semi-directifs ont été menés entre le 11 avril 2024 et le 18 avril 2024. A cette fin, autant de grilles d'entretien ont été établies.

Les témoins ont été interrogés, selon leur fonction, sur différents thèmes tels que la constitution du fonds, son transfert à la bibliothèque municipale de Lyon, son traitement et sa description, sa valorisation. Nous ne pouvons pas dresser une liste exhaustive de tous les thèmes abordés, mais ceux-ci sont inclus dans les grilles d'entretien.

Une grille d'entretien commune aux agents de la bibliothèque municipale de Lyon a été réalisée puisque initialement, il était prévu d'interroger plusieurs agents actuels de la bibliothèque, en plus de l'ancien directeur du Patrimoine, Pierre Guinard. Cependant, nous n'avons pas obtenu de réponses positives pour réaliser un entretien avec un agent actuel de la bibliothèque.

A l'issue de la collecte, les inventaires chrono-thématiques respectifs ont été établis.

Les grilles d'entretiens, les inventaires chrono-thématiques ainsi que les *verbatim* sont présentés en annexes.

Nom	Fonction	Date	Durée totale	Conditions de réalisation	N° annexe grille d'entretien	N° annexe inventaire chrono-thématique	N° annexe <i>verbatim</i>
Pierre Guinard	Ancien directeur du Patrimoine à la bibliothèque municipale de Lyon	11 avril 2024	1H53	En extérieur, près de la bibliothèque	1 et 2	5	8
Michel Chomarat	Créateur et propriétaire du fonds Chomarat	11 avril 2024	3H49	Au domicile du témoin	3	6	9
Antoine Idier	Commissaire d'exposition	18 avril 2024	1H23	En distanciel via Teams	4	7	10

III. BIBLIOGRAPHIE DE MICHEL CHOMARAT¹¹⁵

Depuis 1966, Michel Chomarat a dirigé une dizaine de revues ou fanzines, et publié une centaine de titres sous différentes dénominations (*Centre culturel de Buenc, Maison du livre de Pérouges, Éditions Michel Chomarat, Éditions Mémoire active*).

Parmi les revues, on peut citer *Objectifs* (1966-1976), *Documents anarchistes* (1967-1970), *Le Mot Dit-Le Maudit* (1986-1991), *Édition originale* (1993), *Cahiers Michel Nostradamus* (1983-1988), *Visages de l'Ain* (1985-1987), *Passe* (1988-1990), *Passion privée* (2000-2005), *Mémoire gaie* (2001-2004).

On peut également citer :

CHOMARAT (Michel), *Mémoire gaie, bulletin d'information sur l'histoire des gays à Lyon*, numéros 1 à 12, Lyon, 2001-2004.

CHOMARAT (Michel), « 2000 ans de l'histoire des gays à Lyon ». *Mémoire Gaie, bulletin d'information sur l'histoire des gays à Lyon* (numéros 1 à 12, 2001-2004). Lyon, Mémoire Gaie, 2001-2004, 80 p.

CHOMARAT (Michel), *Passion privée*. Bulletin d'information du Fonds Michel Chomarat. Lyon : Passion privée (2000-2005), 2000.

ADELAERE (Julien), CHOMARAT (Michel), LAROCHE (Jean-Paul), *Genet ni père ni mère*, Lyon, Mémoire Active, 2014, 269 p.

ADELAERE (Julien), CHOMARAT (Michel), *Tombeau pour Pier Paolo Pasolini*, Lyon, Mémoire active, 2016, 120 p.

CHOMARAT (Michel), *L'avant-garde à Lyon dans les années 20*, Lyon, Musée de l'Imprimerie et de la banque, 1987.

CHOMARAT (Michel), *Mémoire gay, actes des premières assises nationales*, Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, 2002, 119 p.

¹¹⁵ Cette bibliographie n'est pas exhaustive. Les références présentées sont liées directement au sujet de recherche.

CHOMARAT (Michel), *Follement gay, l'homosexualité dans les collections de la bibliothèque de Lyon*, Mémoire active, Lyon, 2006, 163 p. [Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque municipale de Lyon, du 13 octobre au 31 décembre 2005].

CHOMARAT (Michel), « Conserver la mémoire du Sida », *Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon*, 28 novembre 2005. (non paginé)

CHOMARAT (Michel), « Une mémoire en construction, présence gay et lesbienne dans les collections de la bibliothèque de Lyon », Lyon, *Gryphe*, n°13, mars 2006.

CHOMARAT (Michel), *Bonne conduite*, Lyon, Mémoire active, 2008, 18 p.

CHOMARAT (Michel) (sous la direction de), *Triste à mourir, rituels funéraires lyonnais*, Lyon, Mémoire Active, 2013, 99 p.

CHOMARAT (Michel), « L'homosexualité dans les collections de la bibliothèque de Lyon », *Le don d'archives et de bibliothèques*. Intervention de Michel Chomarat au séminaire Alma, 2014, [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/1186> (consulté le 29 avril 2024).

CHOMARAT (Michel), « L'émergence d'un centre autour d'une collection privée : le fonds gay et lesbien de la bibliothèque municipale de Lyon », *Les dons d'archives et de bibliothèques : XIXe-XXIe siècle. De l'intention à la contrepartie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, pp. 137-145.

CHOMARAT (Michel), *La mort, ma vraie compagne dans la vie*, Lyon, aux dépens de l'auteur, 2021, 45 p.

IV. AUTRES SOURCES

MABMACIEN (Léo), « Une bibliothèque privée dans une bibliothèque publique : Michel Chomarat le grand « collecteur » ». *BiblioMab : le monde autour des livres anciens et des bibliothèques*, 2019, [en ligne], disponible sur <https://bibliomab.wordpress.com/2019/10/14/une-bibliotheque-privee-dans-une-bibliotheque-publique-michel-chomarat-le-grand-collecteur/> (consulté le 7 février 2024).

Wikipédia l'encyclopédie libre, *Fonds Michel Chomarat* [en ligne], disponible sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Fonds_Michel_Chomarat (consulté le 15 février 2024).

IDIER (Antoine), « Introduction », *Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat à la bibliothèque*, Mémoire active, Lyon, 2023, 310 p. [Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque municipale de Lyon, du 15 septembre 2022 au 28 janvier 2023].

PARTIE 2. LE FONDS CHOMARAT A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON : ENTRE FONDS ET COLLECTION

Le fonds Chomarat à la bibliothèque municipale de Lyon est arrivé en 1992, lors d'un dépôt. Le fonds est l'œuvre d'un collectionneur qui rassemble des documents, relatifs à sa vie, sur diverses thématiques, selon ses passions, mais aussi selon ses amitiés. Ce fonds LGBT au caractère unique en France, du fait de son ampleur, et également parce qu'il est le premier fonds LGBT dans une bibliothèque publique, nous a particulièrement intéressé pour notre étude. Il convient alors de se demander comment le fonds Chomarat est valorisé et visibilisé en étant conservé dans une institution publique : la bibliothèque municipale de Lyon. Aussi, donner une collection est-il indispensable pour permettre l'intégration des mémoires sexuelles minoritaires dans l'espace public ?

Afin de comprendre le lien entre ce fonds et la bibliothèque et afin d'étudier l'institutionnalisation, notre recherche a nécessité d'étudier plusieurs sources. Nous avons analysé le catalogue de la bibliothèque, permettant la recherche d'un document au sein du fonds, et nous avons également exploité les instruments de recherche du fonds. Les conférences, les expositions ont été aussi des sources importantes pour notre travail. Nous avons également réalisé une bibliographie de Michel Chomarat, puisqu'étant éditeur, il a dirigé de nombreuses revues. Pour comprendre la constitution du fonds et sa valorisation à la bibliothèque, des entretiens ont été réalisés. Nous avons réalisé un entretien avec le créateur du fonds, Michel Chomarat, et nous avons également rencontré le commissaire de la dernière exposition sur le fonds Chomarat. L'ancien directeur du Patrimoine de la bibliothèque nous a également livré son témoignage, permettant de revenir sur les relations entre le collectionneur et la bibliothèque.

Après une étude de la constitution du fonds, à travers une présentation du collectionneur Michel Chomarat et de la collection qu'il a créé, nous étudierons son traitement, depuis le dépôt du fonds au sein de la bibliothèque. La deuxième partie vise à comprendre comment le fonds Chomarat est classé et décrit selon son collectionneur. Nous reviendrons aussi sur une présentation de la bibliothèque comme institution

patrimoniale ayant accueilli un fonds LGBT. Enfin, nous aborderons la question de la valorisation du fonds au sein de la bibliothèque. Cette dernière partie permettra de revenir sur certaines expositions, qui ont contribué à la renommée du fonds, et de la bibliothèque municipale de Lyon.

I. LA CONSTITUTION DU FONDS

Le fonds que nous étudions est constitué par Michel Chomarat qui collecte et conserve des documents, des archives. Ce fonds est constitué de documents sur de nombreuses thématiques, dont une thématique sur l'homosexualité. Comment ce collectionneur a-t-il rassemblé et conservé des documents, pour certains relatifs à sa vie, dans un but de les transmettre à une génération future ?

Dans cette première sous-partie, nous commençons par présenter Michel Chomarat, et revenir sur la notion de collectionneur, afin de comprendre en quoi cet homme serait un collectionneur ou non. Ensuite, nous abordons une présentation du fonds Chomarat, et des différentes typologies documentaires qui y sont présentes.

1. Michel Chomarat, un collectionneur ?

Michel Chomarat est né à Lyon en 1948 dans une famille ouvrière. Homosexuel et franc-maçon, il est une personne engagée dans la vie politique et militante de Lyon, sa ville d'origine. Il se présente souvent comme activiste gay. Depuis son plus jeune âge, Michel Chomarat s'auto-archive, « en général, on archive ce que l'on est¹¹⁶ ». Il conserve les documents liés à ses activités (publiques ou privées), à ses voyages et à ses rencontres.

Michel Chomarat a une formation de typographe. Il est passionné par l'histoire du livre et des imprimeurs Lyonnais. Cette relation particulière avec les livres anciens est liée à son métier. Tout commence en 1962, à ses 13 ans et demi, où il est apprenti compositeur typographe chez les Besacier, une famille lyonnaise qui imprime clandestinement *Témoignage Chrétien* sous l'occupation. Michel Chomarat a de nombreux échanges épistolaires, avec beaucoup de personnalités ou de responsables institutionnels. En 1961, à l'archiviste et au maire de Lyon, il écrit une lettre qui est considérée comme « la lettre d'un fou », où il demande de lui fournir « des archives de toute année¹¹⁷ ». Cette lettre retrouvée des années plus tard, et identifiée comme

¹¹⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 14 :00.

¹¹⁷ IDIER (Antoine), « Introduction », *Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat à la bibliothèque*, Mémoire active, Lyon, 2023, 310 p. [Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque municipale de Lyon, du 15 septembre 2022 au 28 janvier 2023].

appartenant à Michel Chomarat, montre bien son engagement dans le patrimoine, et son goût déjà prononcé pour les archives.

Michel Chomarat est également éditeur. En 1967, à l'âge de 19 ans, il crée la revue *Documents anarchistes*. Il publie 12 numéros jusqu'en 1970. Ces numéros traitent des sujets comme l'anarchisme ou la franc-maçonnerie. Cette activité lui permet d'accumuler une documentation importante sur les anarchistes, mais également sur des sujets comme le féminisme ou l'homosexualité. En 1970, il achète le donjon de Buenc à Hautecourt-Romanèche (Ain), qu'il tente de faire rénover pour en faire un centre du livre ancien. Il le fait inscrire à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques le 28 juin 1974. Pour ses recherches sur le livre ancien, il est lauréat de la Fondation de France en 1978.

Il a de nombreuses activités liées à son métier d'éditeur. Il dirige une dizaine de revues ou de fanzines. En 1984, il devient directeur de la *Maison du Livre de Pérouges*, dans l'Ain ; et en 1989, il lance les *Editions Michel Chomarat*. En 1999, il crée les Editions Mémoire Active. Il publie une centaine de titres d'ouvrages sous différentes dénominations (*Centre culturel de Buenc*, *Maison du livre de Pérouges*, *Éditions Michel Chomarat*, *Éditions Mémoire active*). Parmi les revues qu'il dirige, on peut citer *Objectifs* (1966-1976), qui aborde les problèmes concernant la jeunesse, *Documents anarchistes* (1967-1970), *Le Mot Dit-Le Maudit* (1986-1991), *Édition originale* (1993), *Cahiers Michel Nostradamus* (1983-1988), *Visages de l'Ain* (1985-1987), *Passe* (1988-1990), *Passion privée* (2000-2005), *Mémoire gaie* (2001-2004). Il est aussi le fondateur de nombreuses associations. Parmi celles-ci, on peut citer les *Amis de Michel Nostradamus*, mais aussi le *Centre culturel de Buenc*.

Toutes les archives de ces associations qu'il a ensuite « tuées », comme il aime le dire, sont aux archives municipales de Lyon. On retrouve un versement d'archives dont le producteur est Michel Chomarat. C'est un fonds d'archives privées, constitué de papiers personnels de Michel Chomarat et sur ses actions associatives, militantes, culturelles et éditoriales (ses fonctions d'éditeur), et ses différents engagements. Parmi ces documents, on trouve des archives sur la revue *Documents anarchistes* dont il a été le directeur de 1966 à 1972 ; sur le *Centre culturel de Buenc*, dont il a été président de 1967 à 1983 ; sur les *Amis de Michel Nostradamus* dont il a été président de 1969 à 2013 ; le

Club des lauréats de la Fondation de la Vocation dont il a été le secrétaire général de 1980 à 1981. On trouve des archives sur le *Patrimoine Rhônalpin* dont il a été le secrétaire général de 1982 à 1988 ; sur la *Maison du Livre de Pérouges*, dont il a été le directeur de 1983 à 1990) ; la revue *Visages de l'Ain* dont il a été directeur de 1985 à 1987 ; sur les *Éditions Michel Chomarat*, dont il a été directeur de 1990 à 2011 ; sur les *Editions Mémoire Active*, dont il est directeur depuis 1994.

C'est à ses 26 ans, en 1975, qu'il devient véritablement un militant de la cause homosexuelle lorsqu'il intervient dans l'église Saint-Nizier à Lyon, durant l'occupation de celle-ci par des prostituées. En mai 1977, il est interpellé à Paris pour « flagrant délit d'outrage public à la pudeur »¹¹⁸ dans un bar gay : le Manhattan. Cette affaire le mène jusqu'à la Cour de cassation où il est condamné. L'épidémie du sida est également un point déterminant dans son engagement militant. Le sida « ça a été terrible, le sida, c'est une génération sacrifiée¹¹⁹ ».

De 1995 à 2001, il est élu conseiller municipal du 1^{er} Arrondissement de Lyon, sous l'étiquette Génération Écologie. Michel Chomarat est engagé dans la politique et le patrimoine. En 2001, à la suite de l'élection de Gérard Collomb à la mairie de Lyon, Michel Chomarat devient chargé de mission « Mémoire et Mémoire Immatérielle » au cabinet du sénateur-maire. Très engagé dans la vie politique, Michel Chomarat crée cette mission visant à documenter l'histoire des communautés juives, arméniennes, immigrées, homosexuelles et tziganes. Il reste à la tête de cette mission jusqu'en 2013. En 2002, il est initiateur des premières Assises nationales de la mémoire gay et lesbienne qui ont lieu à la bibliothèque municipale de Lyon. Michel Chomarat s'est distingué par son gout pour la provocation, la confrontation au sein de la vie publique.

Michel Chomarat se considère comme un collectionneur. Il s'intéresse à l'histoire de la ville de Lyon, aux éditions lyonnaises, à la politique, au syndicalisme, à Nostradamus, à la sexualité LGBT, à la franc-maçonnerie, à la musique, au théâtre. Il souhaite faire

¹¹⁸ Le terme « outrage public à la pudeur » est utilisé lorsqu'un fait contraire à la pudeur a été commis publiquement. Avant la dériminalisation de l'homosexualité en 1982, toutes personnes étant interpellées sur la voie publique et étant dans un lieu homosexuel, se voyait condamnée, puisqu'il s'agissait d'un délit.

¹¹⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 50 : 35.

entrer l'identité, l'histoire et les modes de vie d'une communauté qui a été longtemps réprimée et exclue dans une mémoire commune.

Peut-on dire que Michel Chomarat est un collectionneur ? Qu'est-ce qu'un collectionneur ? Qu'est-ce qu'une collection ?

D'après la définition de Larousse, une collection est « une réunion d'objets rassemblés et classés pour leur valeur documentaire, esthétique, pour leur prix, leur rareté¹²⁰ ». Les objets de ces collections peuvent être des tableaux, des livres, des timbres, etc. Une collection peut également être une réunion d'ouvrage du même auteur ou du même thème. Dans le contexte de la création, une collection est un ensemble de créations que l'on fabrique sur un thème précis. C'est une réunion de matériaux sur un thème ou un sujet précis et dont la personne veut garder une trace et veut transmettre. Une collection implique toujours la réunion d'objets, c'est une « obsession fétichiste de l'objet¹²¹ ». La solitude, la marginalité, l'humilité et l'effacement, ce sont ces choses qui marquent chez le collectionneur. Il exerce une fascination sur l'objet collecté. Une collection, cela peut être une collection d'œuvres d'art, « mais cela peut être une collection de maillots de bains ». Une collection c'est de ce que l'on veut. Il n'y a pas un type de collectionneur. « Il y a plusieurs types de collectionneurs et puis il y a des gens qui se sont spécialisés, qui deviennent spécialistes. Il est à l'affût de tout ce qui se passe, de tout ce qui se sait¹²² ». Dans une collection, il faut faire :

« se retrouver, croiser des objets, des tableaux, ce que vous voulez qui viennent d'horizons absolument différents, voire opposés, qui n'étaient pas prêts à se rencontrer, dont le destin n'était pas de se côtoyer, et leur rencontre devient miraculeuse et magique. C'est cela une collection, et on peut dire qu'un collectionneur digne de ce nom est un collectionneur lorsqu'il réussit cela. Ce n'est pas un accumulateur¹²³ ».

¹²⁰ Définition de collection, Larousse, [en ligne], disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collection/17174> (consulté le 31 mai 2024).

¹²¹ BERGÉ (Pierre) ; et al. *La notion de collection : Ou comment lutter contre l'éparpillement des choses dans le monde.* Nouvelle édition. Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2004, 32 p.

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

Selon Pierre Guinard, Michel Chomarat « n'est pas un vrai collectionneur, mais une version boulimique, on garde tout et il y a des choses intéressantes¹²⁴ ». Michel Chomarat est un « personnage atypique, ce n'est pas vraiment un vrai collectionneur, pas quelqu'un qui avait construit une collection sur un thème donné, c'est pourquoi on parle de fonds, car il reflétait qui il était, ces centres d'intérêts et périmètres d'actions¹²⁵ ». Un fonds d'archives, c'est « un ensemble de collections, qui sont thématiques, historiques. Un fonds c'est l'ensemble¹²⁶ ».

Alors, la réunion des documents de Michel Chomarat est-elle un fonds d'archives ou une collection ?

« La collection/fonds Chomarat est un peu entre les deux, car on peut dire que c'est une collection car Michel Chomarat a choisi tous les documents qui sont dans cet ensemble, mais en même temps on peut parler de fonds, le terme qui est employé, car c'est aussi le reflet de son activité. C'est l'image d'une institution secrète. Les deux termes sont acceptables¹²⁷ ».

Le fonds Chomarat est donc le résultat des activités de son producteur, Michel Chomarat, et peut donc être appelé fonds comme collection. Les deux termes sont acceptables dans ce cas. Après avoir présenté Michel Chomarat, il nous est important et essentiel de revenir sur la présentation du fonds qu'il a constitué.

¹²⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 26 : 30.

¹²⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 15 : 07.

¹²⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 27 : 05.

¹²⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 50 : 40.

2. Le fonds Chomarat

Le fonds Chomarat est une collection privée patiemment amassée pendant des décennies par le collectionneur Michel Chomarat. La constitution du fonds Chomarat est indissociablement lié à la vie de son propriétaire. Le fonds se constitue depuis les 16 ans du collectionneur, qui collecte toutes sortes de documents. Une manière de présenter le fonds est de revenir sur son projet et sur la manière dont il a été créé. Le fonds Chomarat est :

« le fonds nourri par Michel Chomarat, qui a créé, qui continue à alimenter cet immense fonds, au gré de ses passions, de ses intérêts, de ses coups de cœur, de ses amitiés. Il se prend de passion, il nourrit. Le fonds Chomarat, c'est avant tout le projet d'un homme et la manière dont cet homme évolue dans le temps, dans différents espaces, avec évidemment un goût pour la marge ou pour des choses qui sont laissées à côté des institutions culturelles ou des institutions de conservation¹²⁸ ».

Ainsi, on peut comprendre la constitution du fonds seulement « en suivant la vie de Michel Chomarat. La principale cohérence du fonds c'est Michel, et les hasards de sa vie, de ses rencontres¹²⁹ ». Michel Chomarat vient du monde du livre et est passionné pour le livre ancien. Il collecte des documents sur « les presses provinciales de Lyon, les centres d'impressions et centres d'imprimerie, c'est-à-dire un moment où l'histoire du livre est une histoire qui passe¹³⁰ ». Cette collection de livres anciens et d'incunables est une des trajectoires du collectionneur. Ce sont les convictions et les différents centres d'intérêt qui ont construit le fonds Chomarat, avec tous les documents qu'il conserve. Ce fonds est « un lieu créé par un individu qui est biographiquement lié à son sujet : il est homosexuel, il est militant homosexuel. Il a vécu l'épidémie du sida, il a vécu plein de choses. Toute son existence est liée à son appartenance sexuelle¹³¹ ». La motivation principale du collectionneur, et avant tout militante, est la recherche d'une reconnaissance publique et d'une validation d'une institution prestigieuse de

¹²⁸ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 11 : 37.

¹²⁹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 15 : 42.

¹³⁰ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 11 : 37.

¹³¹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 36 : 17.

l'ensemble de sa collection qui regroupe diverses thématiques. Le fonds s'enracine dans une fascination pour les « marges », pour la déviance, la criminalité. On entend par « marges » les groupes minorisés qui ont été exclus, assujettis, persécutés par les groupes dominants. Il y a une distinction forte entre « les normaux » et les « stigmatisés ». Ils sont identifiés comme différents et inférieurs. Ainsi, le fonds Chomarat regroupe des documents sur les fous, les homosexuels, les juifs, les prostituées, les francs-maçons, les immigrés. Le fonds est « en marges » par les formes des documents (affiches, tracts, fanzines), mais également par les thématiques (prostituées, personnes LGBTQI, groupes marginalisés, criminels). Michel Chomarat nous confie : « c'est un fonds encyclopédique ». La diversité thématique du fonds est immense :

« il y a des choses sur le populaire les hiérarchies culturelles et un vrai goût que Michel n'a jamais thématisé en tant que tel, son goût pour les formes populaires, pour l'image populaire, la question des minorités, on va dire le racisme, les fous, la prostitution. Enfin, comme ça, des groupes stigmatisés », « d'où, évidemment, ce fonds LGBT, ce goût pour la prostitution, la folie, toutes sortes de formes de marginalité¹³² ».

Ce qui fait l'originalité du fonds est qu'il touche à l'homosexualité, tant féminine que masculine, la bisexualité, le transsexualisme et l'intersectionnalité. C'est un fonds « beaucoup plus gay que lesbien. Ça obéit aux impulsions de Michel, à son réseau amical¹³³ ». Le fonds contient également des documents sur l'occultisme et sur Nostradamus ; « Michel a une passion, et le fonds est extrêmement riche là-dessus, pour Nostradamus, l'image, les sorciers, tout ce monde de croyances occultes, l'occultisme¹³⁴ ». Ce thème qui a été important à un moment de la vie du collectionneur se retrouve dans le fonds. « Au niveau Nostradamus, c'est le plus important au monde, franc maçonnerie, c'est l'un des plus important en France¹³⁵ ». Michel Chomarat est

¹³² Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 58 : 25.

¹³³ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 19 : 10.

¹³⁴ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 58 : 25.

¹³⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 36 : 10.

spécialiste de Nostradamus. Dans le fonds, on retrouve de nombreux documents qui retracent des pratiques divinatoires, occultes, voire sectaires.

La collecte construit le fonds Chomarat. Michel Chomarat collecte et conserve des « documents qui sont expressifs, qui ne passe pas par l'imprimé, mais qui sont des images, des documents dactylographié, des tracts, des choses révélatrices des courants de luttes politiques, sociaux, culturels¹³⁶ ». Cette collecte permet de « donner une voix à ceux qui n'ont pas de voix¹³⁷ ». Michel Chomarat nous a confié, en parlant des documents qu'il collecte, que « plus c'est moche, plus je trouve ça intéressant¹³⁸ » et « la constitution de mon fonds au départ c'était des livres, je n'ai jamais oublié ça¹³⁹ ». En effet, le fonds retrace également l'histoire du livre, l'histoire de l'imprimé populaire. Michel Chomarat collecte énormément de documents, mais ces collectes ont diverses formes. Il nous confie : « tous les jours on m'apporte des cartons d'archives de tout ce que vous voulez. J'achète énormément d'archives, et on me donne¹⁴⁰ ». Parfois au décès de personnes, les successeurs souhaitent se débarrasser des archives et prennent contact avec Michel Chomarat et lui proposent des archives :

« et ça, c'est typique de Michel, c'est-à-dire que quelqu'un l'appelle en disant telle personne vient de mourir, il faut vider son appartement ou sa maison. Il y a ça, est-ce ce que tu en veux ? Et Michel dit oui. La personne remplit des voitures et ça arrive au fonds Chomarat. C'est aussi la capacité à répondre dans l'urgence à des problèmes, et Michel se retrouve avec une collection d'affiches, par exemple, absolument énormes¹⁴¹ ».

Les documents que le fonds Chomarat conserve sont reçus par le collectionneur, qui nous confie que « c'est souvent après le décès des gens, après des ruptures¹⁴² », « c'est souvent après la mort et j'ai 24 heures, c'est toujours le même processus¹⁴³ ». « Les

¹³⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 43 : 50.

¹³⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 43 : 35.

¹³⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 00 :00. 2h 14 : 10.

¹³⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2 h 48 : 00.

¹⁴⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 29 : 03.

¹⁴¹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 58 : 25.

¹⁴² Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 50 : 40.

¹⁴³ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 39 : 40.

donateurs préfèrent passer par moi, car moi c'est direct¹⁴⁴ ». Ainsi, Michel Chomarat ou Jean- Paul Laroche, le catalogueur du fonds, vont chercher les archives en voiture : « j'ai fait des aller-retour en voiture, à mes frais. Les archives « on va toujours les chercher¹⁴⁵ ». Michel Chomarat fait du catalogage et achète les documents, il a également des contacts à l'étranger : « Je suis en contact avec le monde entier¹⁴⁶ ».

Il y a donc une collecte effectuée sur le terrain, mais le collectionneur achète également et reçoit des dons de particuliers ou d'associations qui permettent de constituer les diverses collections du fonds Chomarat. « Les échanges aussi en plus des dons¹⁴⁷ ». « C'est ou des fonds d'associations ou des fonds de personnes, très peu d'institutions¹⁴⁸ ». Les archives d'associations, « c'est indirect, c'est souvent lié aux présidents ou une personne importante de l'association qui donne quand elle décède¹⁴⁹ ». Michel Chomarat nous a confié qu'en général, « les familles, ils m'aiment pas¹⁵⁰ », et qu'il n'avait plus de contacts avec les familles des donateurs. Les principaux donateurs du fonds sont nombreux, « il y en a énormément¹⁵¹ ». Pour la provenance des différents sous-fonds dans le fonds Chomarat, « on arrive à savoir à qui appartient chaque fonds d'archives donné¹⁵² ». Le fonds Chomarat accueille donc des archives d'associations militantes LGBT ou de revues LGBT. On peut citer notamment Gai Pied, Lesbia, Têtu. L'association LGBT Lyonnaise ARIS verse, à la suite de son déménagement, de nombreux documents (des magazines essentiellement) au fonds Chomarat. L'association avait confié ses archives au fonds et pensait les avoir données à la bibliothèque pour rejoindre le fonds public et non le fonds Chomarat. Il semblait cependant que les archives appartenaient au fonds Michel Chomarat, et qu'il aurait intégré certaines pièces à sa collection. Cette découverte a entraîné une polémique durant trois années quant à cette découverte. En réalité, il s'agissait d'un règlement de

¹⁴⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 45 : 50.

¹⁴⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 12 : 40.

¹⁴⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 37 : 30.

¹⁴⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 48 : 00.

¹⁴⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 37 : 30.

¹⁴⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 57 : 30.

¹⁵⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 11 : 55.

¹⁵¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 57 : 30.

¹⁵² Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 57 : 00.

comptes, entre les différents président(e)s d'ARIS qui se sont succédé(e)s. Au début, ceux qui avaient donné leur accord pour le don, et d'autres par la suite, violemment opposés, par principe, à toutes les décisions prises par leurs prédécesseurs. Les archives ont finalement intégré légalement le fonds et ont été cataloguées¹⁵³. L'association Face à Face, à Saint-Etienne, qui organise le festival de films LGBT+ Face à Face, a effectué un don en janvier 2023. Elle permet d'offrir, grâce au festival, un accès le plus large possible, grâce au cinéma, à la thématique de l'homosexualité. Enfin, en 2007, la revue E-llico, à Paris, après la fermeture de ses bureaux a effectué un don de la collection complète de la revue, des archives, des dossiers, des photos, des diapositives, des livres, des produits dérivés, des périodiques, soit plusieurs mètres linéaires.

Comme nous l'avons évoqué, des échanges avec d'autres personnes permettent également une diversité de documents. Les relations du collectionneur avec ses amis contribuent à la constitution du fonds puisque ce sont parfois des proches qui versent et donnent des documents au fonds. Il y a des contributeurs du fonds comme Jean-Paul Laroche, le catalogueur du fonds, « qui apporte aussi beaucoup de choses de son côté¹⁵⁴ » ; ou Antoine Idier, qui nous a confié : « je peux nourrir moi-même le fonds. Certain nombre de choses, parfois des petits apports, ça arrive que je serve d'intermédiaire pour des dépôts¹⁵⁵ ». Antoine Idier peut ainsi ramasser « des choses, quand je suis en voyage, pour le fonds Chomarat. Je ramenais tous les flyers, les petites cartes. Chaque ville avait sa carte gay, lesbienne, LGBT avec les lieux. Ça fait partie des choses que je prends, je mets dans des enveloppes avec des dates et je donne au fonds, c'est aussi ma relation au fonds¹⁵⁶ ». Michel Chomarat effectue aussi un travail de constitution, c'est une de ses activités : « c'est par exemple d'avoir des journaux, de créer des dossiers thématiques. Ce qui est incroyablement utile, mais c'est lui-même qui crée la nomenclature, les catégories. Et ça, indéniablement, c'est la singularité, c'est la limite et c'est la grande force du fonds¹⁵⁷ ».

¹⁵³ Informations provenant de Michel Chomarat lors d'un échange par mail.

¹⁵⁴ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 15 : 42.

¹⁵⁵ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 04 : 32.

¹⁵⁶ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 35 : 14.

¹⁵⁷ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 15 : 42.

Le fonds est un fonds ouvert, c'est-à-dire qu'il y a un enrichissement continual par le collectionneur. C'est l'inverse d'un fonds clos. Cette collection, ou se fonds, puisque les deux termes sont acceptables, n'a jamais été métrée précisément mais le volume peut être évalué à 1,2 km linéaires en se basant sur le nombre de travées. « Aujourd'hui, le fonds Chomarat occupe 1 546 mètres linéaires, environ un tiers du onzième étage du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu¹⁵⁸ ».

Pour Antoine Idier, « le fonds Chomarat n'obéit pas à une logique archivistique scientifique, mais c'est en même temps son moteur. C'est précisément parce que Michel n'était pas un archiviste, ne vient pas du tout de ce milieu-là, voire s'en moque, c'est précisément parce qu'il était hors de ces cadres là que le fonds est devenu ce qu'il est¹⁵⁹ ». Comme dans toute collection, il y a des manques et dans le fonds Chomarat, « l'art en général, et particulièrement des artistes liés aux questions LGBT, [est un sujet] qui n'est pas beaucoup couvert. Ce n'est pas un intérêt de Michel, ce n'est pas son milieu, au fond il ne fréquente pas les galeries d'art, les centres d'art, les musées. Donc cette partie n'est pas du tout présente¹⁶⁰ ».

Pour aborder la typologie documentaire du fonds Chomarat, nous pourrions reprendre une citation entendue lors d'un de nos entretiens : « Il y a de tout¹⁶¹ ». Il n'y a pas de manuscrits médiévaux, mais des manuscrits depuis le XVI^e siècle, des livres imprimés depuis le XVI^e siècle et le XVe siècle avec les incunables. Il y a également des :

« journaux, photographies, estampes, affiches, objets, tracts, il y a pratiquement tous les supports qu'on peut trouver. Disques, vidéos ; peut-être pas encore d'enregistrements informatiques de site internet. Des supports classiques jusqu'au XXI^e, il y a de tout. C'est sans doute la partie « éphémères » qui est la plus importante et en nombre est la plus considérable¹⁶² ».

¹⁵⁸ IDIER (Antoine), « Introduction », *Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat à la bibliothèque*, Mémoire active, Lyon, 2023, 310 p. [Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque municipale de Lyon, du 15 septembre 2022 au 28 janvier 2023].

¹⁵⁹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 15 : 42.

¹⁶⁰ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 33 : 46.

¹⁶¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 09 : 20.

¹⁶² Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 09 : 20.

On a aussi des « partitions, des chansons, notamment pour la chanson populaire du début du XX^e siècle, avec des choses sur la sexualité ou le genre qui sont absolument passionnantes¹⁶³ ».

Lors de la visite du fonds Chomarat avec Jean-Paul Laroche¹⁶⁴, le catalogueur du fonds, nous avons pu découvrir également toutes les différentes typologies du fonds. Des livres anciens du XV^e, des incunables de 1480 jusqu'au XIX^e siècle ; des livres modernes, des livres d'artistes, des livres dédicacées, des livres avec des envois, des livres à tirages très limités, quelquefois en deux ou trois exemplaires, des livres contemporains, tout confondu. Il y a des livres de la « bibliothèque bleue » et des almanachs vendus par colportage. On a également des périodiques, des manuscrits, des estampes du XV^e siècle à nos jours, des affiches et calendriers, des images pieuses, religieuses et populaires, des dessins d'artistes, des monographies, des textes manuscrits et tapuscrits, des partitions musicales, des chansons. Il y a aussi des objets tels que des jeux de société. Enfin, il y a des boîtes de microfilms et des DVD. On trouve également des documents éphémères, des flyers pour les boîtes de nuit ou les bars LGBT, du matériel de prévention contre le sida et les infections sexuellement transmissibles, ou encore des documents sur la pornographie masculine et hétérosexuelle. La collection comprend plusieurs dizaines de milliers de références dans différents domaines, et il est impossible de tout détailler dans notre travail.

Que représente la partie des archives homosexuelles dans le fonds ? Quel pourcentage du fonds ?

Ceci est compliqué à dire puisque tout l'ensemble du fonds n'a pas été traité, donc même Michel Chomarat ou Jean-Paul Laroche ne savent pas ce qu'il contient, et tous ces documents ne sont pas accessibles sur le catalogue et communicables au public. Ce que nous pouvons dire en revanche sur le fonds LGBT, c'est que « les LGBT, c'est minoritaire sur l'ensemble des collections¹⁶⁵ ». Sur le fonds « gay et lesbien, c'est un peu la deuxième époque du fonds Chomarat. A partir des années 2000, quand Chomarat

¹⁶³ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 36 : 17.

¹⁶⁴ Nous avons pu visiter le fonds Chomarat à la BML, accompagné de Jean-Paul Laroche, le 12 avril 2024.

¹⁶⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 18 : 15.

prend ses fonctions au côté du maire de Lyon, il va aussi militer pour que la ville s'engage. Le fonds Chomarat s'est beaucoup développé à ce moment-là. C'est la partie du fonds qui s'est le plus accrue¹⁶⁶ ». Pierre Guinard revient sur la constitution du fonds en disant que Michel Chomarat conserve « des choses que l'institution ne conserve pas par elle-même, n'a pas acquise par elle-même¹⁶⁷ ». Il précise que « même s'il continue d'accroître le fonds, il a changé sa manière de collecter. Au départ c'était personnel, et ensuite il a récupéré des archives privées, car il était en lien avec des personnes¹⁶⁸ ». Ces archives sont les archives des associations ou des personnes qui lui ont fait don de leurs archives. Lors de notre visite du fonds Chomarat à la bibliothèque, nous avons pu nous rendre compte du volume du fonds et de la représentation du sous-fonds portant sur les archives LGBT. Ce n'est qu'un chiffre approximatif puisque aucun calcul n'a pu être possible, mais en se référant au nombre d'épis dans le magasin conservant la fonds, grâce au plan du magasin du silo 11 ([Annexe 12](#)), nous avons pu en déduire que le fonds LGBT représentait 21 % du fonds total, soit environ 252 mètres linéaires d'archives. Toute cette partie du fonds n'est pas encore traitée, mais tous les rayonnages d'archives LGBT ont été compté dans nos calculs. Pour effectuer notre calcul, nous nous sommes basé sur le nombre d'épis qui contenaient des archives LGBT, à savoir trois épis et un demi-épi. Sachant que chaque épi fait 72 mètres linéaires, nous atteignons ce chiffre de 252 mètres linéaires.

La constitution du fonds se poursuit toujours aujourd'hui à travers les passions, les amitiés de Michel Chomarat et des différents documents qu'il peut regrouper et collecter. Il continue sans cesse d'apporter des éléments à son fonds. Il a déposé l'ensemble de sa collection à la bibliothèque municipale de Lyon en 1992 afin de pouvoir un jour le léguer aux générations futures.

¹⁶⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 40 : 40.

¹⁶⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 43 :10.

¹⁶⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 40 : 40.

II. LE TRAITEMENT DU FONDS

Le fonds Chomarat a été déposé à la bibliothèque municipale de Lyon en 1992. Ce dépôt permet à l'institution de conserver et communiquer la collection Chomarat. Nous avons jugé intéressant de revenir sur le parcours du fonds à la bibliothèque, sur son arrivée, les diverses tensions qui ont pu exister et son état actuel ; ainsi que sur le traitement et la description des archives présent dans le fonds.

Dans cette deuxième sous-partie, nous abordons la bibliothèque municipale de Lyon comme lieu d'accueil du fonds Chomarat. Ensuite, nous étudions le traitement et la description des archives de la collection.

1. Le lieu d'accueil du fonds : la bibliothèque municipale de Lyon

Dans le fonds Chomarat, on trouve ce qui ne se trouve pas ailleurs, c'est-à-dire que son collectionneur a voulu collecter et conserver tout ce que des institutions patrimoniales n'auraient pas jugé digne ou intéressant de préserver. « Les services d'archives ne collectent que ce que produisent les institutions, en général une collectivité locale, et qu'à l'inverse, les bibliothèques ne font qu'acheter et donc choisissent des documents qui sont révélateur de la culture de l'époque et qui sont demandés par le public¹⁶⁹ ». C'est donc tout l'enjeu de l'entrée d'un fonds, à thématique LGBT, au sein d'une bibliothèque, d'une institution patrimoniale publique : à la fois cette demande du public, mais aussi cette reconnaissance de la mémoire, à travers le patrimoine.

La bibliothèque municipale de Lyon est une bibliothèque répartie sur 16 sites à travers la ville de Lyon. Elle a des missions classiques propres à une bibliothèque, elle assure aussi le dépôt légal régional aux imprimés de la région Rhône-Alpes. La bibliothèque de la Part-Dieu est le siège du réseau et compte parmi les plus grandes bibliothèques publiques d'Europe. Le site regroupe différents départements et salles thématiques autour d'une tour de stockage composée de magasins de conservation, qu'on appelle le « silo » de conservation qui fait 17 étages. Les collections de manuscrits,

¹⁶⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 49 : 35.

d'incunables, de livres anciens, de livres d'artistes, d'estampes et de photographies constituent le deuxième ensemble le plus important de France, après celui de la bibliothèque nationale de France et regroupent plus de trois millions de documents, ce qui est un ensemble patrimonial considérable. La Bibliothèque est « une bibliothèque avec un des plus grands fonds patrimoniaux remarquable par sa diversité et son encyclopédisme¹⁷⁰ ». La bibliothèque contient « un fonds d'Etat, provenant des confiscations révolutionnaires, et des collections arrivées après les lois de séparation des églises et de l'Etat¹⁷¹ ». Le « Fonds ancien » est le département à vocation essentiellement patrimoniale. Le fonds ancien, ou les collections anciennes et spécialisées, regroupent les ouvrages datant d'avant 1801 ; mais abrite également des collections thématiques précieuses destinées à la conservation, dont le fonds Chomarat fait partie depuis 1992. Il n'y avait pas de secteur patrimonial au début, mais un secteur fonds anciens, comprenant une section française et une section documentation régionale. C'est en 1992, lors de la réorganisation de la bibliothèque, des départements ayant chacun une vocation ont été créés, avec l'idée que les deux départements dirigés le plus vers le patrimoine, donc les fonds anciens et la documentation régionale, soient mis en avant. Il y avait l'idée d'un patrimoine plus large, et pas que des livres imprimés avant 1800. Les missions de lecture publique et les missions de conservation et de communication du patrimoine ont été mélangées. C'est en 2012 que la création de la direction du patrimoine a lieu. « L'essentiel du budget provient de la ville de Lyon¹⁷² ». Pierre Guinard, conservateur des bibliothèques a occupé plusieurs postes au sein de la bibliothèque municipale de Lyon et a pu suivre « de façon régulière l'arrivée puis le développement du fonds Michel Chomarat¹⁷³ », puisqu'il était déjà présent en 1992.

Le fonds Chomarat a été déposé par Michel Chomarat à la Bibliothèque municipale de Lyon, sous le statut juridique d'un prêt à usage du public. Une convention a été signée le 17 février 1992, entre Michel Chomarat et la Ville de Lyon, représentée par son maire, Michel Noir. Cette convention constitue l'acte de naissance du fonds. Le dépôt est rare

¹⁷⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 2 : 51.

¹⁷¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1 : 35.

¹⁷² Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1 : 35.

¹⁷³ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1 : 20.

dans les institutions patrimoniales, qui préfèrent les dons, qui eux, sont définitif. Pierre Guinard nous a confié que « même au niveau français c'est assez exceptionnel. Parce que ce n'est pas facile. En bibliothèque on préfère toujours avoir des collections données, car juridiquement c'est plus simple, il n'y a pas de risques que ce qui est déposé soit repris¹⁷⁴ ». Le choix du prêt à usage a rencontré quelques réticences, puisqu'il y avait des craintes sur le fait que Michel Chomarat pouvait reprendre ses collections à n'importe quel moment. Le fonds « est arrivé sous forme de dépôt, de prêt à usage, c'est le terme juridique utilisé par la ville à l'époque¹⁷⁵ ». « L'idée originale est que la ville accepte¹⁷⁶ » le fonds du collectionneur. « C'est sur le long terme, l'idée c'est de dire : c'est un peu un pari qu'on prend et en fait la collection est encore là aujourd'hui¹⁷⁷ ». Cette collection de documents anciens est « en complémentarité de ce que la bibliothèque n'avait pas dans ses collections¹⁷⁸ » ; et il y a « des documents en résonnance avec d'autres documents de la bibliothèque¹⁷⁹ ». Le dépôt est évalué à « 15 000 pièces, dont 8 000 imprimés (très majoritairement postérieurs à 1801), 2 000 tracts politiques, syndicaux et religieux, 1 000 estampes et 3 000 titres de périodiques¹⁸⁰ ».

Aussi, dans la convention, l'article quatre stipule que « chaque pièce déposée sera enregistrée sur un registre spécial qui, à chaque dépôt, sera paraphé à la fois par Monsieur Chomarat, ou son représentant, et par le Conservateur chargé de ce fonds ou son représentant dûment mandaté¹⁸¹ ». Pierre Guinard nous explique que « il était prévu que toute nouvelle entrée dans le fonds Chomarat devait recevoir l'aval d'un des conservateurs de la bibliothèque, ce qui n'a jamais été fait¹⁸² ». « Il y a des choses dans la convention qui n'ont jamais été respectées à l'intérieur. Par exemple, les

¹⁷⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 48 : 15.

¹⁷⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 11 : 30.

¹⁷⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 11 : 50.

¹⁷⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 16 : 45.

¹⁷⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 17 : 21.

¹⁷⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 36 : 35.

¹⁸⁰ IDIER (Antoine), « Introduction », *Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat à la bibliothèque*, Mémoire active, Lyon, 2023, 310 p. [Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque municipale de Lyon, du 15 septembre 2022 au 28 janvier 2023].

¹⁸¹ Ibid.

¹⁸² Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 24 :40.

conservateurs qui n'ont jamais donné leur accord pour faire entrer des documents¹⁸³ ». Cela a « un côté pratique car on n'avait pas prévu que le fonds allait s'accroître autant, des dizaines et des centaines de documents tous les mois¹⁸⁴ ». Pierre Guinard précise que la bibliothèque ne voulait « pas avoir un rôle de censure ou dire qu'un document n'est pas intéressant¹⁸⁵ ». Aussi, il précise :

« Chomarat était connu à Lyon, quelqu'un qui était connu comme un agitateur, dans tous les sens du terme, dans le sens positif, quelqu'un qui faisait bouger les choses et avec un côté provocateur, y compris par rapport à la bibliothèque. Il y a des archives, y compris de Michel Chomarat, qui montrent les rapports, pas toujours simples et aussi qui disent l'intérêt que Chomarat a toujours eu pour les bibliothèques¹⁸⁶ ».

Michel Chomarat nous a confié : « le prêt à usage, c'est une volonté de ma part, mes collections sont accessibles au public¹⁸⁷ » et a ajouté que confier ses archives, « il y a un côté pérennisation, il y a un sérieux. Je m'inscris dans l'histoire de la ville¹⁸⁸ ». Il s'agit aussi d'une démarche patrimoniale. L'usage du fonds est donc donné à la bibliothèque qui peut le communiquer selon les règles en vigueur au sein du secteur du fonds ancien, mais la propriété du fonds ne change pas, c'est toujours Michel Chomarat qui en est le propriétaire. Le fonds a été déposé aux fonds anciens et y est inclus puisqu'il renforce les collections patrimoniales de cet espace dans la bibliothèque. Les collections sont aujourd'hui rassemblées sous le nom de « Fonds Michel Chomarat » et sont placées sous l'autorité du conservateur des collections anciennes et spécialisées.

Il nous paraît important de préciser que dans le rapport du 17 février 1992, présenté au conseil municipal de Lyon, créant le fonds Chomarat, qu'il n'y a à aucun moment la mention de documents homosexuels ou LGBT. Aucune mention de documents spécifiques sur les gays et lesbiennes qui existent dans la collection est faite. Il faut

¹⁸³ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 52 : 15.

¹⁸⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 25 : 07.

¹⁸⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 25 : 45.

¹⁸⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 12 : 11.

¹⁸⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 44 : 49.

¹⁸⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 44 : 49.

préciser que le collectionneur s'intéresse à ce qui touche à la culture « souterraine ». Le terme littéraire « souterraine » aurait été utilisé pour « cacher » ce pan de la collection ; ou peut être permettre à la bibliothèque de recevoir la collection ; car afficher ce terme publiquement aurait certainement compliqué l'acceptation du prêt à usage par la municipalité. « A l'époque on ne parle pas du tout de l'homosexualité, de fonds là-dessus. En 1992 quand le fonds entre il y a peu de choses homosexuelles et quand on décrit le fonds, on n'en parle pas à ce moment-là¹⁸⁹ ». Michel Chomarat explique : « en 1992, il n'y a pas l'aspect LBGT, alors qu'il y avait déjà [des documents] LGBT¹⁹⁰ », « le Conseil municipal et ses membres ne savent pas qu'ils font rentrer de fonds LGBT¹⁹¹ ».

Le fonds Chomarat est « un fonds qui n'arrête pas d'évoluer, ce qui le rend assez original¹⁹² » ; « une bonne partie est arrivée par don et dépôts¹⁹³ ». « En termes de volume, la collection représente un cinquantième des collections de la bibliothèque¹⁹⁴ » Selon Pierre Guinard, il y a « des choses qu'on pourraient enlever aujourd'hui dans le fonds, sans porter atteinte au patrimoine, au fonds en lui-même car ce sont des choses banales, qu'on trouve dans d'autres bibliothèques¹⁹⁵ », et précise que « la BML n'a pas vocation, ce n'est pas son rôle, à tout conserver¹⁹⁶ ». Le fonds est « un fonds patrimonial donc on lui donne les mêmes règles dès le début. C'est un fonds qui appartient à un particulier, mais sinon c'est les mêmes règles¹⁹⁷ ». Le fonds conservé aux collections anciennes et spécialisées est donc régi par les règles de ce secteur. Il permet aussi de « de capter les courants qu'on ne détecte pas, et les expositions montrent la complémentarité des fonds¹⁹⁸ ». Le fait que le fonds soit présent à la bibliothèque,

¹⁸⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 19 : 50.

¹⁹⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 34 15.

¹⁹¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 34 15.

¹⁹² Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 10 : 45.

¹⁹³ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 10 : 45.

¹⁹⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 21 : 59.

¹⁹⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 26 : 00.

¹⁹⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 27 : 40.

¹⁹⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 32 : 20.

¹⁹⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 35 : 00.

« c'est la preuve d'une ouverture d'esprit pour la bibliothèque, mais c'est notre boulot d'être ouvert d'esprit¹⁹⁹ » nous explique Pierre Guinard.

Les relations entre Michel Chomarat et la bibliothèque n'ont pas toujours été de tout repos. Elles ont parfois été agitées entre le collectionneur et la bibliothèque. La personnalité de Michel Chomarat, souvent « forte, parfois excessive et débordante, son langage et son franc-parler, son goût de la provocation et de la confrontation directe, voire un certain plaisir à déstabiliser et à créer un malaise chez son interlocuteur, tranchent avec les gestes polis et la tradition feutrée des bibliothèques²⁰⁰ ». Il est perçu comme étant un « agitateur culturel ». Pierre Guinard nous confie : « les rapports entre Chomarat et la bibliothèque : on peut prendre l'image du couple, avec parfois des incompréhensions, tensions, des retraits de Jean-Paul Laroche, bibliothécaire officiel mais bénévole²⁰¹ ». Il y avait des « perspectives différentes, entre le collectionneur qui voulait que son fonds soit exploité, développé et catalogué, et une bibliothèque qui avait d'autres priorités²⁰² ». « On a accueilli le fonds et son fondateur, son collectionneur avec tout le caractère humain qu'il y a avec²⁰³ ». Antoine Idier ajoute qu'il n'est « pas certain que le fonds ait toujours été bien accueilli, ou du moins sa présence bien vue. Je ne suis pas certain qu'il ait toujours bien été considéré et qu'on ait mesuré l'ampleur du fonds²⁰⁴ ». « Je sais que les relations n'ont pas toujours été très bonnes, c'est le moins qu'on puisse dire entre Michel et la bibliothèque. C'est compliqué pour une institution publique de gérer quelqu'un comme Michel dans ses murs²⁰⁵ ».

Par rapport à la présence de Michel Chomarat dans les locaux de la bibliothèque, et son accès privilégié et particulier, avec celui de Jean-Paul Laroche, au magasin de conservation du fonds, Pierre Guinard nous explique que : « Il n'a pas toujours été bien

¹⁹⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 34 : 10.

²⁰⁰ IDIER (Antoine), « Introduction », *Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat à la bibliothèque*, Mémoire active, Lyon, 2023, 310 p. [Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque municipale de Lyon, du 15 septembre 2022 au 28 janvier 2023].

²⁰¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 20 :00.

²⁰² Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 20 :00.

²⁰³ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 28 : 30.

²⁰⁴ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 19 : 50.

²⁰⁵ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 19 : 50.

admis au sein de la bibliothèque²⁰⁶ ». De plus, « quelquefois, le statut de Chomarat était particulier au sein de la bibliothèque. Il n'a jamais été membre du personnel et avait une place particulière²⁰⁷ ». « C'est un point délicat (la présence de Chomarat). Le statut de Chomarat est particulier et exceptionnel²⁰⁸ ». Aujourd'hui, les relations se sont apaisées. Michel Chomarat nous confie : « les relations avec la BML, elles sont bonnes. Je m'estime très haut. Les choses s'arrangent²⁰⁹ ». « Il y a beaucoup de fierté²¹⁰ » à travers le fonds Chomarat. Michel Chomarat nous dit qu'il n'est pas « uniquement un collectionneur, je suis aussi un acteur²¹¹ ». Pierre Guinard revient sur « l'idée du bien commun²¹² » qui a été exposé aux agents, en expliquant que tout ce qu'ils faisaient pour le fonds, cela était pour le bien commun, pour la bibliothèque, et qu'il était important de passer outre ces mauvaises relations ou les tensions qu'il y a pu avoir.

Quand nous évoquons avec Michel Chomarat le choix d'une bibliothèque, il nous répond qu'il y a un « professionnalisme²¹³ » et que « l'institution, il y a une pérennité²¹⁴ ». Antoine Idier ajoute :

« Pour Michel, la question de l'institutionnalisation était très importante. L'institutionnalisation dans le cas de Michel, c'est une institutionnalisation réussie, au sens où ce n'est pas juste le dépôt, mais c'est précisément car Michel s'est battu de l'intérieur pour que le fonds soit exposé, existe, soit valorisé, soit catalogué, etc. et donne l'objet à toute une série de publications de livres²¹⁵ ».

Pierre Guinard revient avec nous sur le temps de travail que demande le fonds. Il explique que :

²⁰⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 28 : 55.

²⁰⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 28 : 55.

²⁰⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 24 : 00.

²⁰⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 01 : 00

²¹⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 03 : 30

²¹¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 03 : 30

²¹² Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 25 : 43.

²¹³ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 55 : 25.

²¹⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 20 : 22.

²¹⁵ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 27 : 12.

« le fonds n'est qu'une partie [du secteur du patrimoine], mais une partie importante et cela dépend des moments. Quand il y a une exposition qui se met en place, forcément ça prend du temps sur votre temps de travail. Mais globalement c'est difficile de le dire. Mais pour nous c'est quelque chose qui est intégré. On ne compte pas en pourcentage. Ça dépend des jours si des fonds mobilisent une équipe ou pas pendant plusieurs jours et après on peut ne plus y toucher²¹⁶ ».

Quel est l'avenir pour le fonds Chomarat ?

« Michel Chomarat a annoncé lors de l'inauguration de l'exposition *Dans les marges* qu'il avait prévu de léguer sa collection à la ville de Lyon²¹⁷ ». En effet, Michel Chomarat nous explique qu'il devient « donateur à ma mort²¹⁸ », et qu'il s'agit d'un legs, d'un don après décès. Il sera donateur bienfaiteur pour la ville de Lyon.

En 2005, le Point G est créé. Ce centre de ressources documentaires sur le genre et l'histoire LGBT, destiné aux consultations au grand public, est à l'initiative de Michel Chomarat. Cependant, les relations sont très mauvaises entre ce centre et le fonds Chomarat.

La présence d'archives LGBTQI+ au sein de cette institution fait du fonds Chomarat le « premier centre d'archives LGBTQI+ en France dans une institution publique²¹⁹ », d'après son ampleur. Mais cela interroge également certains militants LGBT sur ce lieu communautaire ou non. Michel Chomarat insiste sur l'absence de motivations communautaires de la bibliothèque. La bibliothèque, quant à elle, a le même point de vue. « Il est certain que ce n'est pas un lieu communautaire au sens où c'est dans une bibliothèque patrimoniale, qui obéit aux règles de fonctionnement d'un lieu patrimonial où il faut justifier d'une recherche²²⁰ ».

²¹⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 17 : 31.

²¹⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 48 : 40.

²¹⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 38 : 50.

²¹⁹ IDIER (Antoine), « Introduction », *Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat à la bibliothèque*, Mémoire active, Lyon, 2023, 310 p. [Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque municipale de Lyon, du 15 septembre 2022 au 28 janvier 2023].

²²⁰ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 48 : 30.

Pierre Guinard nous explique que « le fonds est en bon état, bien conservé, une bonne partie a été traité : catalogué, et accessible²²¹ » ; que le fonds, c'est aussi « une reconnaissance d'un particulier, de Michel Chomarat. Il s'est investi à donné de son temps, sa fortune, son énergie²²² ». La responsabilité du fonds Chomarat revient à la bibliothèque et « juridiquement la bibliothèque est responsable aussi dans le suivi quotidien de la conservation, traitement, de la communication²²³ ».

Le traitement du fonds et sa description sont essentiels pour le faire vivre et pour le rendre accessible au public.

²²¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 53 : 00.

²²² Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 17 : 31.

²²³ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 12 : 48.

2. Le traitement et la description selon les pratiques de la bibliothèque

Le traitement du fonds n'est pas effectué par des bibliothécaires de la bibliothèque, mais par un bibliothécaire à titre privé, Jean-Paul Laroche, médecin de formation. Il classe, conditionne, catalogue, indexe le fonds. Il fait également de la restauration et fabrique des boîtes de conservation. De nombreuses références ont été cataloguées par et sont accessibles sur le site de la bibliothèque. Pierre Guinard explique que « tant que les documents ne sont pas catalogués, ils ne sont pas accessibles²²⁴ ». En effet, les documents doivent être classés, décrit, indexés et référencés dans le site internet pour qu'ils soient communicables au public. Jean-Paul Laroche est le meilleur connaisseur du fonds puisque cela fait plus de 30 ans qu'il le classe. Il passe plusieurs jours par semaine à la bibliothèque, où il possède un petit bureau dans la salle de lecture. Ce travail est indispensable pour que le fonds soit décrit sur le site de la bibliothèque, et communicable au public.

Comment se réalise le traitement du fonds ? Comment est-il classé ? Quel plan de classement a le fonds Chomarat ?

Les documents du fonds sont traités en premier par le collectionneur, qui explique que : « moi je catalogue, je fais du pré-catalogage et lui [Jean-Paul Laroche] met sur le catalogue, sur le site²²⁵ ». Il précise aussi que avant d'entrer dans le fonds, les documents sont estampillés : « On estampille tout chez nous²²⁶ ». Jean-Paul Laroche récupère les documents qui ont été pré-catalogués par le collectionneur. Michel Chomarat nous confie que Jean-Paul Laroche « classe, et y va tous les samedis, pour transporter les documents, et il catalogue²²⁷ ». Michel Chomarat ajoute que : « Sur les notices, c'est moi qui écrit des trucs, et Jean-Paul rectifie en fonction des thésaurus²²⁸ ». Michel Chomarat ajoute que « parfois Jean-Paul Laroche dépouille tous les articles²²⁹ ».

²²⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 57 : 53.

²²⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 28 : 23.

²²⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 2h 19 : 00.

²²⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 16 : 30.

²²⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 26 : 45.

²²⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 25 : 00.

Lors de notre visite du fonds Chomarat, le catalogueur précise que c'est avant tout du dépouillement d'archives quand le collectionneur récupère des choses qui proviennent des associations par exemple.

Il faut ensuite comprendre que l'ensemble du fonds est coté et décrit selon un système propre au fonds. Il n'y a pas de classement thématique, mais plus un classement par typologies documentaires. Le fonds LGBT et le fonds des livres modernes sont peut-être les deux seuls à être classés par thématiques ; le premier comprenant toutes sortes de typologies documentaires et ayant un lien avec la sexualité ou le genre, le deuxième puisque les livres modernes ne se voyaient pas traités par thématiques, mais que toutes les thématiques étaient regroupées ensemble.

Pour référencer les documents et afin de les retrouver, il y a des cotes qui ont été créées. Avant le déménagement du fonds à la bibliothèque, les cotes des livres anciens de Michel Chomarat étaient des cotes 5000. Les cotes aux fonds anciens s'arrêtent à 8000, comme nous l'a expliqué Jean-Paul Laroche²³⁰, mais avec l'accumulation des documents, il a fallu trouver une solution car le fonds ne pouvait pas contenir de cote au-delà de 8000. Il a donc été décidé de mettre des cotes avec des lettres, par exemple la cote A 5000. Pour les livres modernes, la lettre B a été ajoutée aux cotes. Et c'est ainsi de suite que les cotes actuelles ont été créées. De plus, cela permettait de classer selon les typologies documentaires. Ainsi, « MS » est utilisé pour les manuscrits, « EST » pour les estampes, « P » pour les périodiques, « M » pour les documents en réserve moderne (et dont la cote est 5000), « V » pour vidéos, « MI » pour microfilms, « DSQ » pour disques et « G » pour les documents compris dans le fonds homosexuel, LGBT, et les documents sur le genre. Michel Chomarat nous a expliqué que « G 4000, c'est que des gays ». Il nous a d'ailleurs confié que : « nous les objets on les classe dans les manuscrits²³¹ ».

Il y a donc la création de dossiers sur des associations par exemple, ou des personnes ; mais aussi des dossiers sur des sujets, des écrivains, etc. Les documents sont ensuite classés par thèmes, via les différentes thématiques du fonds. Tous ces dossiers

²³⁰ Témoignage de Jean-Paul Laroche lors de la visite du fonds Chomarat à la bibliothèque municipale de Lyon, le 12 avril 2024. Les informations citées sont tirées de cet échange réalisé avec lui, qui n'a pas été enregistré.

²³¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 1h 16 : 00.

sont classés chronologiquement dans les boîtes de conservation et les documents de la même provenance, du même sous-fonds, sont laissés ensemble et classés ensemble, selon Jean-Paul Laroche. Antoine Idier explique que « la question de la provenance est très peu documentée, par exemple. Il y a des choses qu'on ne sait pas. Il y a des modes de tri au fond. C'est lui-même [Michel Chomarat] qui les trie, ou Jean-Paul²³² ». Le catalogueur nous confie que les nouvelles entrées qui concernent le fonds gay sont directement mises avec les autres documents du fonds gay. La priorité du catalogage sont les livres anciens, les documents LGBT, et les manuscrits.

Une fois le classement des documents effectué, la description des documents est réalisée, et passe par une indexation dans un catalogue grand public, disponible sur le site internet de la bibliothèque. Le catalogueur réalise des notices descriptives pour décrire les documents et les indexer. Selon lui, il a certaines choses très importantes à mettre dans la description et l'indexation : l'auteur, la maison d'édition, l'année, le nombre de pages, les illustrations, il faut indexer tous les auteurs primaires et secondaires : les préfaciers, les dédicataires, les graveurs, les illustrateurs, les imprimeurs, les libraires. Ensuite il décrit la reliure. Il faut tout décrire pour le lui. Il nous explique qu'il utilise des mots clés, avec un référentiel tel qu'un thésaurus via les notices d'autorités Rameau pour l'indexation, permettant la description des documents. Lorsqu'il a un document avec de nombreuses personnes, il doit créer la notice sur les individus quand elle n'existe pas, puisque le catalogueur réalise une indexation très minutieuse sur tous les noms qu'il rencontre. Cela lui prend beaucoup de temps, car il faut chercher le nom de l'individu, ses informations sur leur naissance et leur vie. Il prend l'exemple d'un livre ancien qu'il met 30 minutes à cataloguer, et d'un périodique qui nécessite parfois plusieurs heures²³³. Le catalogueur ne décrit pas tout quand il s'agit d'une collection entière, il met seulement l'état de la collection avec les dates extrêmes. On peut prendre les exemples des revues *Gai Pied*, *Têtu* ou *Lesbia*.

Les mots présents dans la notice Rameau, qui permet la description et l'indexation, ne sont pas toujours ceux que le collectionneur ou le catalogueur souhaite mettre. Il

²³² Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 15 : 42.

²³³ Témoignage de Jean-Paul Laroche lors de la visite du fonds Chomarat à la bibliothèque municipale de Lyon, le 12 avril 2024. Les informations citées sont tirées de cet échange réalisé avec lui, qui n'a pas été enregistré.

faut alors trouver un terme qui s'en rapproche le plus. Comme nous l'a confié Michel Chomarat, « on passe à côté de beaucoup de choses », puisqu'il ne peut peut-être pas utiliser le mot qu'il avait prévu pour indexer. En effet, l'indexation par le thésaurus Rameau passe par la BNF, et donc il y a parfois un temps de latence entre l'actualité et les nouveaux termes. Le catalogueur voit régulièrement des nouveaux termes apparaître. LGBT n'existe pas dans le thésaurus, mais il y a des termes comme homosexuel, gay, lesbienne, transgenre, transidentité.

Pour l'indexation par sujet, par exemple sur les documents LGBT présent dans le fonds, le terme « GSX » est utilisé. Ce terme concerne les documents sur la sexualité, l'amour, le genre. Lors de l'indexation, le catalogueur peut rattacher le document qu'il décrit à une « classe ». La « classe GSX » est donc le regroupement des documents sur le genre, la sexualité, « le fonds gay²³⁴ » dans le catalogue de recherche, mais aussi dans le fonds. Ainsi, les documents abordant le sujet de la prostitution, la pédophilie, l'homosexualité, le travestissement sont classés en « GSX ». Jean-Paul Laroche nous explique qu'un tiers des documents est catalogué et accessible en ligne.

Certains problèmes ont pu voir le jour en ce qui concerne la description et l'indexation du fonds. En effet, selon Pierre Guinard, « les notices du fonds sont très développées, c'est une bonne chose, mais c'est anecdotique. Le problème lié à l'indexation des documents faite par Jean-Paul Laroche est qu'il décrit les documents en indiquant que la personne peut être homosexuelle, mais cela pose des problèmes²³⁵ ». Il ajoute que cela est fait « avec un esprit très bienveillant mais qui peut être problématique²³⁶ ». En effet, Jean-Paul Laroche et la bibliothèque ont eu des « des petits différents sur la manière de cataloguer, des notices trop longues²³⁷ » selon Pierre Guinard. L'ancien conservateur prend un exemple de ce que peut faire Jean-Paul Laroche :

« Par exemple, si dans une petite brochure il y est fait mention de 30 personnages, il pourra peut-être faire une indexation matière pour 30 personnes, ce

²³⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 31 : 30.

²³⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 59 : 22.

²³⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 05 : 00.

²³⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 03 : 30.

que ne fera jamais une bibliothèque car ce ne sont pas les règles du catalogage. Peu poser des problèmes car ça en dis sur le document et ça induit aussi en erreur le chercheur. Jean-Paul Laroche n'est pas formé à ça²³⁸ ».

Il nous confie également que le catalogueur avait « accès au module de catalogage de la bibliothèque, seule personne qui a ce droit [en dehors des agents de la BML]. Un texte avait été écrit après la convention : *droits et devoirs de Jean-Paul Laroche*²³⁹ ». Antoine Idier précise : « En plus Jean-Paul a cette habitude de faire des notices extrêmement détaillées²⁴⁰ » ; « et en fait c'est fabuleux parce qu'il indexe un nom qu'on trouve comme ça. Et du coup, le catalogue devient un outil de travail parce que on voit des constellations de choses²⁴¹ ». Il ajoute : « je savais seulement que ce n'était pas très bien vu, ce qui effectivement crée un effet compliqué parce que ça multiplie l'information, et donc parfois ça crée un bruit dans le catalogue qui peut sembler inutile²⁴² ». Jean - Paul Laroche le reconnaît lui-même puisqu'il nous confie qu'il lui est arrivé de bloquer le système informatique. Cependant, comme le dit Antoine Idier, « c'est le catalogue qui fait vivre le fonds²⁴³ », et les notices développées sont très importantes aussi ; alors tous les agents de la bibliothèque se seraient également mis à copier Jean-Paul Laroche, comme il nous l'a confié.

Pourquoi le fonds Chomarat n'est pas traité par un personnel de la bibliothèque ?

Antoine Idier explique : « Ce n'est pas à l'ordre du jour avec ce que j'en comprends de l'extérieur, un argument de la bibliothèque qui est un argument de manque de moyens général des institutions publiques et qui est que c'est un fonds privé, déposé à la bibliothèque, donc la bibliothèque a des moyens limités qu'elle peut allouer à ce fonds²⁴⁴ ». Il continue en disant : « C'est Michel qui s'octroite le privilège de le faire, personne d'autre n'est là pour le faire, ce qui renvoie de manière plus générale à la

²³⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 04 : 05.

²³⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 03 : 30.

²⁴⁰ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 28 : 50.

²⁴¹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 28 : 50.

²⁴² Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 28 : 50.

²⁴³ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 19 : 50.

²⁴⁴ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 19 : 50.

situation du fonds dans la bibliothèque²⁴⁵ ». De plus, pour lui, « la bibliothèque n'a jamais voulu mettre de moyens sur l'indexation et le catalogue²⁴⁶ ». Michel Chomarat explique qu'il n'y a « pas de discussions sur la description avec la BML²⁴⁷ », car « on fait leur travail²⁴⁸ ». « Comme c'est un fonds privé, on ne veut pas consacrer du personnel et de l'argent à une structure privée. Voilà l'argument²⁴⁹ », nous confie Michel Chomarat. Quant à Jean-Paul Laroche, il nous confie qu'il est le seul à faire le catalogage, que la bibliothèque n'a jamais donné de moyens. Il nous dit également que dans la convention, il devait y avoir l'accord du directeur pour que les documents soient traités rapidement et communicables, accessibles au public, mais il y a un retard car les documents se sont accumulés.

Pour le conditionnement des archives, nous avons une contradiction. D'un côté Pierre Guinard affirme que le « conditionnement et les boites, c'est la bibliothèque aussi²⁵⁰ » ; et de l'autre côté, nous avons Jean-Paul Laroche et Michel Chomarat qui nous expliquent que le conditionnement se fait aux frais de Michel Chomarat et que « la bibliothèque nous donne un peu de trucs, c'est du bricolage²⁵¹ ». C'est-à-dire que ce sont des choses qui ont déjà servies, et qui peuvent resservir pour le fonds Chomarat, ou alors ils peuvent parfois recevoir quelques boites d'archives avec du papier non acide pour la conservation, mais c'est rare selon eux. Il n'y a pas de moyens, ni en personnel ni en matériel de la part de la bibliothèque pour eux.

Cependant, comme nous l'avons dit, il y a un retard dans le traitement du fonds. Ce retard est lié aux acquisitions qui se poursuivent. Une grande partie du fonds est toujours en cours de catalogage. La moitié de la collection n'est pas encore référencée et reste un mystère puisque comme nous l'a confié le catalogueur du fonds, les documents qui ne sont pas référencés, on ne sait pas ce qu'ils contiennent. Antoine Idier

²⁴⁵ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 19 : 50.

²⁴⁶ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 19 : 50.

²⁴⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 27 : 00.

²⁴⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 27 : 00.

²⁴⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 28 : 10.

²⁵⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 17 : 25.

²⁵¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 33 : 20.

explique que « il y a des trésors qui ne sont absolument pas indexés et catalogués²⁵² ». Il ajoute que le traitement est « plus documentaire qu’archivistique, mais les collections faites par Michel de dossiers n'existent pas dans le catalogue alors qu'il y a des boîtes entières qui seraient extrêmement utiles, donc typiquement, c'est quelque chose qui fait partie du de ce qui n'est pas visible²⁵³ ».

Antoine Idier explique que :

« le nombre de cotes n'est pas un indicateur parfait pour évaluer l'ampleur du fonds, ni son évolution ; il ne représente que la partie émergée de l'iceberg : une cote peut d'une part regrouper plusieurs documents, jusqu'à plusieurs dizaines ; d'autre part, un grand nombre de documents n'est pas coté. Par ailleurs, si des cotes peuvent être attribuées, les documents ne sont pas nécessairement catalogués. Il reste que la croissance du nombre de cotes donne une idée de la croissance du fonds. En décembre 1995, on comptabilise 24 168 cotes ; 32 386 cotes en décembre 1996 ; 35 184 cotes en décembre 1998. Les 40 000 sont franchis en 2000 ; 50 000 en 2004 ; 60 000 en 2012²⁵⁴ »

Michel Chomarat est la première personne qui décrit les documents et qui les annote, avant qu'ils ne soient transmis au catalogueur, qui renseigne ensuite ces documents sur le catalogue de la bibliothèque. En ce sens, la description de ces archives est-elle biaisée par son point de vue ?

En un sens, il y a évidemment un regard du collectionneur sur les documents qu'il décrit puisqu'ils constituent son fonds privé et le classe lui-même. Michel Chomarat réalise du pré-catalogage comme il nous l'a dit, c'est lui qui écrit ce qu'il interprète, ce qu'il voit sur les documents, sur les photos, sur les flyer et affiches. Il peut donc apporter un regard personnel sur ces documents. Lors de son intervention au séminaire Alma en 2014 sur le don d'archives et de bibliothèque à l'université d'Angers, il revenait sur une carte postale des années 1920 qui représentait deux hommes, deux soldats qui se

²⁵² Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 19 : 50.

²⁵³ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 19 : 50.

²⁵⁴ IDIER (Antoine), « Introduction », *Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat à la bibliothèque*, Mémoire active, Lyon, 2023, 310 p. [Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque municipale de Lyon, du 15 septembre 2022 au 28 janvier 2023].

donnaient l'accolade. Jusque-là rien d'anormal, puisque l'accolade est une chose qui est répandue pour les soldats. Le regard du collectionneur pourtant lui était bien différent de la réalité. Il y voyait lui une relation homosexuelle entre deux hommes. Pour lui, la carte représentait une continuité historique de l'histoire de l'homosexualité et des relations entre hommes, du moment de la prise de cette photo jusqu'à aujourd'hui²⁵⁵.

Une des raisons de la connaissance du fonds Chomarat, mais également sa reconnaissance au sein de la bibliothèque, est la valorisation qui en est faite.

²⁵⁵ Cet exemple a été commenté par Michel Chomarat lors de son intervention au séminaire Alma sur le don d'archives et de bibliothèques (université d'Angers) le 17 janvier 2014. [En Ligne] Disponible sur <https://alma.hypotheses.org/tag/chomarat-michel> (consulté le 1er juin 2024).

III. LA VALORISATION DU FONDS

Le dépôt du fonds Chomarat dans une institution publique permet une valorisation du fonds et des différentes thématiques qu'il aborde. Michel Chomarat cherchait à transmettre l'histoire à travers le dépôt de son fonds, mais voulait également une valorisation. Quoi de mieux pour lui que de choisir une institution publique, qui permet en effet une valorisation, puisque celle-ci fait partie des missions de la bibliothèque municipale de Lyon.

Dans cette troisième sous-partie, nous abordons en premier lieu l'accessibilité et la mise à disposition des archives du fonds au public, à travers le catalogue et les instruments de recherche, et la salle de lecture, qui permet une consultation sur place du fonds Chomarat. En second lieu, nous étudions les différentes expositions qui ont eu lieu à la bibliothèque municipale de Lyon, permettant également de faire vivre le fonds, puisqu'elles permettent une valorisation du fonds Chomarat.

1. Accessibilité et mise à disposition des archives du fonds au public

Le fonds d'archives conservé à la bibliothèque municipale de Lyon est accessible au public grâce à différents moyens. En premier nous avons le catalogue en ligne et les instruments de recherche disponible en accès libre dans la salle de lecture des fonds anciens ; deuxièmement, nous avons cette salle de lecture, permettant d'avoir un lieu pour accueillir le public et lui permettre de consulter les documents du fonds.

A. Le catalogue et les instruments de recherche

Le catalogue en ligne est un catalogue grand public, mis à disposition de la bibliothèque. Il est un des premiers éléments nécessaires à la recherche de documents d'archives provenant du fonds Chomarat. Ce catalogue est accessible via le site internet de la bibliothèque municipale de Lyon. Il faut commencer par effectuer une recherche avancée afin de trouver un document spécifique ou un document sur un thème qui intéresse le lecteur. Dans la première ligne de la recherche avancée du catalogue ([Annexe 13](#)), on peut choisir un des termes proposés dans la liste pour réaliser une recherche par auteur ou par sujet ([Annexe 14](#)). On peut également choisir d'entrer la cote si nous la connaissons déjà. À priori, nous ne connaissons pas les cotes du fonds

Chomarat. Comme nous l'a confié Jean-Paul Laroche²⁵⁶, le catalogue est très utile, mais il faut savoir l'utiliser. En effet, comme nous l'avons déjà observé, il existe différents types de typologies documentaires dans le fonds Chomarat et il y a des abréviations à connaître avant de se lancer dans la recherche d'une référence. Ainsi, « MS » est utilisé pour les manuscrits, « EST » pour les estampes, « P » pour les périodiques, « M » pour les documents en réserve moderne (et dont la cote est 5000), « V » pour vidéos, « MI » pour microfilms, « DSQ » pour disques et « G » pour les documents compris dans le fonds gay, homosexuel, LGBT.

Dans la première ligne, si on choisit le terme « cote », on doit indiquer « Chomarat » et indiquer l'abréviation « G » par exemple, si on cherche un document dans le fonds gay. Mais on peut également indiquer l'abréviation « MS » si on cherche un manuscrit. Le mot « classe » dans la liste des termes peut être intéressant à sélectionner. La « classe GSX » contient des documents qui abordent le sujet de la sexualité et du genre dans le fonds, et non pas seulement pour les documents homosexuels. On voit également le nombre d'occurrences sur l'ensemble de la bibliothèque, et non seulement que sur le fonds.

De plus, si dans l'une des lignes, on choisit le terme « sujet », et qu'on indique le sujet avec des mots précis, comme « homosexualité » ou « artistes homosexuels », on peut trouver des documents d'archives et des références avec leur cote. De plus, on peut choisir le type de document que l'on cherche, ainsi que sa langue et son public visé. En choisissant un de ces termes, la recherche du document peut être plus précise et plus affinée dans le catalogue. La deuxième et la troisième ligne de la recherche avancée du catalogue sont identiques à la première.

Une fois la recherche effectuée ([Annexe 15](#)), nous pouvons sélectionner un des documents qui nous est proposé ([Annexe 16](#)). On arrive sur une nouvelle page ([Annexe 17](#)), qui nous informe de la cote du document et du lieu de consultation (sur place, puisqu'il s'agit des fonds anciens). Une « fiche détaillée » se situe également sur la page du document ou du dossier thématique permettant d'avoir des informations sur le titre,

²⁵⁶Témoignage de Jean-Paul Laroche lors de la visite du fonds Chomarat à la bibliothèque municipale de Lyon, le 12 avril 2024. Les informations citées sont tirées de cet échange réalisé avec lui, qui n'a pas été enregistré.

sur l'auteur, l'éditeur, mais aussi sur les sujets. Cette fiche est une notice de description.

([Annexe 18](#))

Le catalogue est l'outil de travail sur le fonds, notamment pour les expositions comme pour Antoine Idier, mais un lecteur extérieur au fonctionnement et au système de classement du fonds ne connaît absolument pas ces différents mots ou abréviations. C'est donc très compliqué pour un lecteur ou un chercheur extérieur de trouver un document spécifique, parmi les centaines de documents que le fonds comporte. Toutes les références, les notices descriptives, les cotes, ainsi que les descriptions des documents et l'indexation par sujet ou thème ne permettent pas un usage facile du catalogue. Toutes ces informations sont très importantes, mais la recherche pour une personne extérieure dans le catalogue est compliquée.

De plus, comme nous l'avons évoqué, il n'existe pas de plan de classement général pour avoir une vue d'ensemble sur le fonds comme nous pourrions avoir en archivistique, avec une introduction d'un instrument de recherche d'un fonds d'archives ou encore son plan de classement précis. Le catalogue est le seul moyen de retrouver les documents quand on est une personne extérieure au fonds et au système de classement. Cependant, avec toutes les informations qu'il renferme, il devient un outil dense, qui peut être très confus pour rechercher un document spécifique du fonds Chomarat. Nous en avons fait l'expérience lors de nos premières recherches pour consulter les différents inventaires du fonds. Malheureusement, aucun de ces inventaires n'est disponible en ligne, et leur recherche n'a pas non plus été toujours évidente, quoi qu'elle soit plus efficace que la recherche d'un document spécifique. Chercher un document d'archives comme un livre ou une estampe devient plus difficile lorsqu'on se rend sur le catalogue et que nous n'avons pas la cote du document ou que nous ne connaissons pas les abréviations utilisées comme nous l'avons abordé. Cela est difficile puisque le catalogue nous propose de nombreux documents sur le sujet que nous avons renseigné, mais trouver le document précis sur notre recherche demande de passer beaucoup de temps à le chercher dans le catalogue. Cette recherche documentaire du fonds Chomarat à travers le catalogue est donc parfois complexe avec l'ampleur du catalogue et des nombreux documents présents.

Accessible dans la salle de lecture des collections anciennes et spécialisées, les inventaires du fonds Chomarat sont également une autre source permettant d'accéder aux ressources et aux nombreuses références du fonds. Il existe plusieurs inventaires du fonds, que nous avons étudiés comme sources, et dont la liste est présente dans notre travail. On a par exemple un inventaire des fonds des périodiques des cotes 1 à 2354 ([Annexe 19](#)) Cet inventaire est un inventaire alphanumérique, mais il est arrêté au 30 mars 1991. Un inventaire provisoire sur la franc-maçonnerie ([Annexe 20](#)) rédigé par Jean-Paul Laroche date de janvier 2001. Il contient des imprimés extraits des registres d'entrées. On a donc une liste de cote (Chomarat A. 5042, Chomarat A. 5043, etc.), avec une description de certains documents, qui indique des listes d'auteurs et quelques informations sur la couleur de la couverture ou encore sur la publication de ces ouvrages. Les extraits de registres d'entrées manuscrits ([Annexe 21](#)) sont des successions de pages contenant des tableaux indiquant un numéro d'inventaire d'un document, le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage et quelques observations (qui contiennent le nombre de volumes par exemple). Aucune cote n'est mentionnée dans ce tableau. Un inventaire sommaire des médailles, jetons, insignes lyonnais et divers est réalisé par Michèle Jeannin ([Annexe 22](#)). Cet inventaire concerne la cote « Chomarat Ms 504 » et est daté de 2005. Une information précise « pour compléter la recherche, utiliser le catalogue informatique ». Cet inventaire comprend un tableau sur plusieurs pages avec des cotes qui se succèdent, et qui présente le titre de la médaille ou des jetons, avec une description de l'avers et du revers, et la signature de la personne. On nous présente également le format et le support (cuivre, métal argenté). On a aussi un inventaire des manuscrits datant de 2009, qui concerne les cotes Chomarat Ms 1 à Ms 532. Les suivants sont catalogués sur le catalogue informatique de la bibliothèque. Ce catalogue est une liste de plusieurs manuscrits présent dans le fonds. Si ce catalogue semble à première vue alphabétique, il ne l'est pas, ou du moins la logique alphabétique n'est pas toujours respectée. Un inventaire intitulé « Instrument de recherche » datant du 16 août 2005 nous a semblé intéressant. Il reprend, pour chaque année, une liste de documents et de livres présents dans le fonds (comme le répertoire des livres imprimés), ou des documents parus grâce aux expositions, ou dans des journaux/bulletin à Lyon. Il reprend également la liste des exemplaires des différentes revues qui ont été créées et éditées par Michel Chomarat. On trouve aussi le catalogue alphabétique du fonds

ancien, datant de mai 2000, des tomes I à IV, qui comprend une liste de nom avec des cotes. Parmi ses inventaires, on retrouve l'exemplaire du catalogue de l'exposition *Follement gay !*, ou encore du bulletin municipal officiel de la ville de Lyon datant de 1994, et abordant le sujet du fonds Chomarat. Un des inventaires présentés porte un message d'avertissement pour le lecteur. Il indique que « le présent catalogue ne représente qu'une très faible partie de ce fonds (ancien et moderne), actuellement en cours d'inventaire et dont les acquisitions se poursuivent régulièrement. Pour plus de renseignements sur une recherche spécifique, prendre contact auprès de Michel Chomarat ou des conservateurs du Fonds Ancien » ([Annexe 23](#)). En conclusion, ces inventaires présents en salle de lecture sont obsolètes. Ils ont été rédigés il y a plus d'une quinzaine d'années, et ne permettent pas aujourd'hui d'avoir un regard sur l'ensemble du fonds Chomarat et de trouver un document spécifique au fonds. Le catalogue est donc le seul moyen, le plus efficace, de trouver dans le fonds Chomarat les cotes et les documents qu'un lecteur veut utiliser. Un autre moyen permet de consulter les documents d'archives du fonds Chomarat, c'est la salle de lecture à la bibliothèque.

B. La consultation sur place : la salle de lecture

La salle de lecture permet aux publics de venir consulter le fonds directement à la bibliothèque municipale de Lyon, dans la salle des collections anciennes et spécialisées. La salle de lecture est ouverte du mardi au samedi. Elle est située au 5^{ème} étage de la bibliothèque Part-Dieu. C'est une salle uniquement dédiée à la consultation des collections anciennes et spécialisées de la bibliothèque. Les règles d'accès et de communication des documents sont régies par la salle des collections anciennes et spécialisées. L'accès à la salle est limité aux lecteurs dont les recherches universitaires, professionnelles ou personnelles nécessitent la consultation des documents. Cette salle est réservée aux personnes qui peuvent justifier d'une recherche. Une inscription auprès de l'accueil est nécessaire avant la communication des documents. Il faut une présenter une pièce d'identité et une recommandation du directeur de recherches pour les étudiants ou une attestation de l'éditeur pour les auteurs préparant une publication. La demande de consultation est toujours soumise à l'autorisation du conservateur responsable des collections anciennes et spécialisées. Les ouvrages demandés ne se consultent que sur place. Ils ne peuvent pas être empruntés. Pour accéder aux

documents d'archives du fonds Chomarat, il ne faut pas l'autorisation de Michel Chomarat, puisque la communication est gérée par la bibliothèque. En revanche, pour la reproduction ou la prise de photographies, il faut l'accord de Michel Chomarat.

Lors de l'arrivée dans la salle de lecture et de son inscription, une place nous est attribuée et nous pouvons commencer par remplir un formulaire, une petite notice qui nous permet de commander un document d'archives conservés dans les magasins d'archives des silos de la bibliothèque. Le document est cherché par un agent de la bibliothèque et remis. Une fois la consultation effectuée, nous le redonnons à l'accueil afin qu'il soit rapporté dans le magasin de conservation. C'est aussi dans cette salle que sont mis en libre-service les inventaires du fonds Chomarat que nous avons étudiés. La consultation des documents se réalise « dans les mêmes conditions de façon générales que pour les documents patrimoniaux. Pour consulter le fonds dans la salle de lecture, il faut s'inscrire. C'est pour des questions de sécurité²⁵⁷ » ; « On ne peut pas emprunter à domicile, ce n'est consultable que dans la salle du fonds ancien, avec des règles de sécurité²⁵⁸ ». Cette consultation et la reproduction des documents sont soumises à des règles, par exemple, « il y a l'obligation, en cas de reproduction, d'avoir l'autorisation de Michel Chomarat, et, de même, quand il y a une demande de reproduction du fonds pour une publication, il faut aussi son accord²⁵⁹ ». Michel Chomarat explique que « sur les 50 000 documents accessibles, il n'y a pas besoin de mon autorisation, c'est géré par les contrats du fonds ancien²⁶⁰ ». Les refus « de consultation c'est rarissime²⁶¹ ». Il peut y avoir des refus « pour des questions d'état du document, et il y a un support de substitution qui existe²⁶² ». Il existe des statistiques de consultation sur le fonds « en général mais pas en détails. On sait combien de documents sont consultés chaque année, mais pas de choses très précises²⁶³ ».

²⁵⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 38 : 40.

²⁵⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 32 : 20.

²⁵⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 41 : 10.

²⁶⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 40 : 00.

²⁶¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1 h 40 : 00.

²⁶² Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1 h 40 : 00.

²⁶³ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 42 : 00.

La question de la communication des archives est importante. En effet, il y a des archives privées dans le fonds comme celles de l'association ARIS, qui ne sont pas communicables au lecteurs. « Aux archives privées, les règles sont moins claires, mais relève de la protection de la vie privée. On est quand même vigilant. La bibliothèque est responsable de ce qui est communicable ou pas²⁶⁴ ». Il y a aussi des « prêts [de documents] qui sont faits pour des expositions²⁶⁵ ».

La salle de lecture ne permet pas seulement la consultation des documents. En effet, elle est aussi utilisée comme salle d'interview par les journalistes qui viennent interroger Michel Chomarat sur différentes thématiques de son fonds. Ils viennent également visiter le fonds ou consulter certains documents dans la salle de lecture. Il s'agit d'une forme de valorisation.

Le fonds Chomarat est également valorisé grâce aux nombreuses expositions.

2. Expositions à la bibliothèque

De nombreuses expositions ont eu lieu à la bibliothèque concernant le fonds Chomarat ou sur des sujets liés au fonds. Ces expositions permettent de valoriser le fonds. Dans un premier temps, nous abordons les expositions sur divers thématiques du fonds. Dans un second temps, nous étudions l'exposition *Dans les marges* qui a eu lieu en 2022-2023.

A. Expositions sur divers thématiques du fonds Chomarat

La bibliothèque municipale de Lyon organise régulièrement des expositions qui permettent de valoriser le fonds Chomarat. Michel Chomarat a souvent été le commissaire des expositions qui ont eu lieu à partir de son fonds et des différents thèmes exposés. Ainsi, on peut citer plusieurs expositions qui se sont tenues à la bibliothèque municipale de Lyon, mais également dans d'autres lieux de la ville de Lyon : l'exposition *Prophétie pour temps de crise : interprétations de Nostradamus au fil des siècles* en 1997 ; *Si tu es sage, tu auras une image : imagerie populaire, religieuse et profane* en 1998 ; *Lyon, carrefour européen de la franc-maçonnerie* en 2003 au musée

²⁶⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 56 : 00.

²⁶⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 46 : 40.

des Beaux-Arts de Lyon ; *Follement gay ! L'homosexualité dans les collections de la bibliothèque de Lyon*, en 2005 ; *Les Célestins du couvent au théâtre*, en 2005, au théâtre des Célestins ; *Pasolini, une vita violenta* en 2006 ; *Magie blanche & noire* en 2008 à la médiathèque de Vaise ; *Genet ni père ni mère – Jean Genet dans les collections de la bibliothèque municipale de Lyon*, en 2011 ; *Au bonheur des images. Estampes populaires à la Guillotière au XIX^e siècle*, en 2011 au musée de l'Imprimerie ; et *Martin Luther King, le rêve brisé ?* en 2018.

L'exposition *Follement gay !* a été également voulu par la bibliothèque municipale de Lyon. Cette exposition était une sélection de documents afin de montrer au public les points forts des collections. Il s'agissait aussi de rendre visible une histoire douloureuse, celle des modes de vie et de pratiques des personnes réprimées. À travers la sélection de tracts, d'affiches, de coupures de presse, l'exposition donnait une visibilité historique à des personnes, des comportements qui avaient été « disséminé dans les interstices du temps et de la société, mais qui, aujourd'hui, cristallise bien des interrogations les plus fondamentales sur l'avenir de la société²⁶⁶ ». La bibliothèque municipale, en tant qu'espace public et républicain, souhaitait « jouer son rôle de service public de la connaissance en aidant ceux qui n'ont pas encore de mémoire, faute d'avoir jamais été officiellement reconnus dans leur singularité, à se constituer enfin une histoire ». Elle voulait également faire évoluer la notion de patrimoine qui ne pouvait plus seulement se « restreindre aux “trésors du passé” déjà sanctifiés de leur vivant²⁶⁷ ».

L'exposition sur Jean Genet, *Genet ni père ni mère*, a été organisée à l'occasion du centenaire de sa naissance. En plus d'être un hommage à un écrivain français, l'exposition servait à montrer la collection exceptionnelle rassemblée par la bibliothèque.

Pierre Guinard, directeur du Patrimoine à la bibliothèque nous confie que « la valorisation, la bibliothèque prend une grosse part²⁶⁸ ». « Toutes les expositions, elles

²⁶⁶ Pourquoi une exposition sur la mémoire gay ?, TOPO, Journal de la bibliothèque [en ligne], disponible sur <https://www.bm-lyon.fr/images/topo/topopdf/05/topo111205.pdf> (consulté le 31 mai 2024).

²⁶⁷ Ibid.

²⁶⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 12 : 48.

ont été faites par la bibliothèque²⁶⁹ ». Et en effet, de nombreuses expositions ont eu lieu, comme il le dit : « Il y a eu beaucoup d'expositions, celle sur Martin Luther King et d'autres²⁷⁰ ». Les expositions sont l'occasion de faire connaître le fonds Chomarat : « Des expositions qui ont eu un gros succès, par exemple l'exposition Martin Luther King²⁷¹ ».

Une autre exposition qui a permis une valorisation du fonds est la dernière qui a eu lieu : *Dans les marges*.

B. Exposition *Dans les marges* (2022-2023)

L'exposition *Dans les marges, 30 ans du fonds Michel Chomarat à la bibliothèque* a eu lieu du 15 septembre 2022 au 28 janvier 2023. Cette exposition revenait sur les 30 ans du fonds conservés à la bibliothèque municipale de Lyon. Les commissaires d'exposition étaient Antoine Idier et Pierre Guinard. Cette exposition a permis de valoriser le fonds Chomarat et les différents thèmes et documents du fonds. Nous sommes revenus longuement avec Antoine Idier sur le rôle du commissaire d'une exposition et sur la préparation de l'exposition qui a eu lieu à la bibliothèque. Michel Chomarat explique durant notre entretien que « l'enjeu, c'est la valorisation. [Le fonds], ça va se transmettre²⁷² ».

Le rôle d'un commissaire d'exposition est large. Pour Antoine Idier, il a fallu :

« penser le projet de l'exposition, définir le spectre de ce qu'on voulait faire et ne pas faire, sélectionner les pièces qui sont montrées, écrire les textes et les cartels. C'est aussi tout un travail général avec les différents services de l'institution, en l'occurrence la bibliothèque. C'est travailler à la fois avec la communication, avec le service public, avec la scénographie qui, concrètement, montait l'exposition. Il y a un énorme travail technique en fait, qui mobilise toute une équipe²⁷³ ».

²⁶⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 13 : 31.

²⁷⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 15 : 30.

²⁷¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 46 : 48.

²⁷² Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 48 : 00.

²⁷³ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 5 : 58.

Pour cette exposition, il y avait deux commissaires qui se sont répartis les tâches et ont eu des rôles différents pour la préparation et le travail avant son ouverture. Antoine Idier nous dit : « moi, j'avais plutôt le rôle intellectuel ou scientifique, c'est plutôt moi qui ai fait la sélection de toutes les pièces, qui ait construit le chapitre. J'ai travaillé avec Pierre Guinard, le directeur des collections et qui lui a concrètement aussi mis en œuvre l'exposition au sens de gérer toute la question des décors²⁷⁴ ». D'un côté, une personne qui réalise le travail de sélection et de l'autre, une personne qui s'occupe du montage de l'exposition. Antoine Idier revient sur cette charge de travail : « tout le vrai travail de fourmi qu'il y a, qu'est vraiment le métier de la conservation, c'est à dire comment on gère des documents, des pièces²⁷⁵ ». Antoine Idier avait aussi la mission d' « écrire le catalogue, faire des visites avec le public²⁷⁶ ».

Le choix du commissaire a été une question importante. Antoine Idier nous explique :

« Je rassurais les deux parties prenantes, c'est à dire que pour Michel, il était important d'avoir quelqu'un, donc il savait qu'elle connaissait le fonds et avait une proximité aussi avec Michel, et pour la bibliothèque c'était important que ce ne soit pas Michel, le commissaire²⁷⁷ ».

C'était une « forme de passage de flambeau aussi et d'avoir du côté de Michel, un regard un peu extérieur et en même temps tout le monde voulait le rassurer²⁷⁸ ».

Antoine Idier revient sur l'origine de l'exposition :

« On m'a commandé cette exposition, ça a été un peu reporté avec le Covid. Je ne savais pas trop ce que j'allais faire et donc je suis allé dans le fonds et j'ai passé une petite semaine dans le fonds avec Jean-Paul, à regarder, à essayer de comprendre ce qu'était le fonds. Et il n'a jamais été question de faire une exposition seulement LGBT, au sens où le fonds c'est pas du tout ça²⁷⁹ ».

²⁷⁴ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 5 : 58.

²⁷⁵ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 5 : 58.

²⁷⁶ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 5 : 58.

²⁷⁷ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 8 : 45.

²⁷⁸ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 8 : 45.

²⁷⁹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 52 : 15.

Il revient sur son travail pour préparer l'exposition : « la bibliothèque m'a laissé travailler dans les silos pendant des journées entières, parfois avec Jean-Paul, parfois sans Jean-Paul. Et c'est là où j'ai ouvert des boîtes à n'en plus finir²⁸⁰ », « La bibliothèque a été en totale liberté²⁸¹ ». Il a également été en contact avec Michel Chomarat (« Il y a eu des échanges avec Michel qui a une confiance absolue²⁸² »), et le catalogueur, ce qui a permis que la sélection des documents « Ça s'est enrichi aussi comme ça, avec des propositions²⁸³ ».

Durant la sélection des documents de l'exposition ; « Jean-Paul m'a montré des choses et en fait, j'ai vraiment découvert le fonds. Mais encore aujourd'hui, le fonds m'échappe très sincèrement²⁸⁴ ». Le commissaire a utilisé le catalogue lors de son repérage et sa sélection des documents : « le catalogue, extrêmement riche, je l'ai beaucoup utilisé en faisant des explorations²⁸⁵ ». Il a regardé les « notices parce que via la notice, du coup tu pouvais par les jeux de mots clés de catégorie trouver tout un continent de choses et en même temps ce n'était pas suffisant du fait que tout n'est pas catalogué, coté et indexé. C'était Jean Paul qui disait mais il y a ça et ça²⁸⁶ ».

De plus, Antoine Idier a apporté des documents au fonds, il est un des donateurs, donc il nous explique : « je savais que moi j'avais apporté des choses qui étaient dans le catalogue, donc je savais qu'il fallait les retrouver²⁸⁷ ». En abordant le sujet des typologies avec le commissaire, il nous confie ; « Il y a une collection de préservatifs dans le fonds avec le côté intéressant des capotes thématiques d'un parti politique, d'un syndicat, d'une marque commerciale. Et donc ça n'est pas catalogué mais c'est quelque chose qui m'intéressait²⁸⁸ ». Ce sont donc sur plusieurs documents précis ou sur des thématiques que le commissaire pensait exposer pour l'exposition. Durant la sélection

²⁸⁰ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 36 : 17.

²⁸¹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 57 :00.

²⁸² Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 57 : 00.

²⁸³ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 57 :00.

²⁸⁴ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 36 : 17.

²⁸⁵ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 03 : 13.

²⁸⁶ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 03 : 13.

²⁸⁷ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 03 : 13.

²⁸⁸ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 03 : 13.

des documents, le commissaire se met dans une travée et prends « 4 boîtes à la suite et regarde ce qu'il y a dedans, c'est là où parfois je tombe sur des choses où il y a tout une travée avec des piles de périodiques qui sont cotés mais pas catalogués et donc là de prendre des piles et de regarder ce qui avait dedans²⁸⁹ ».

Le projet de l'exposition était selon Antoine Idier « un peu d'essayer à la fois de cartographier le fonds, de donner à voir son ampleur, d'en avoir la diversité de ces sujets, en sélectionnant des thématiques²⁹⁰ ». Le livre ancien, origine des premières collections du fonds est traité : « la question du livre ancien, de l'incunable est quasiment traitée par l'exposition, si ce n'est par le livre populaire²⁹¹ ». Antoine Idier a insisté auprès de la bibliothèque « pour faire une exposition dense. Je crois qu'on était à plus de 300 pièces, ce qui était beaucoup, ce qui était peut-être plus que ce que la bibliothèque voulait, mais moi cela me semblait important en fait de dire au fond, le fonds est tellement massif qu'il faut avoir une idée de cette passivité²⁹² ». Le commissaire a eu des critères afin de sélectionner les pièces pour l'exposition :

« Dans mes critères, il y avait aussi le type de matériaux qui a montré que le fonds c'est une chose très éphémère : des tracts, des documents tout petits, tout fragiles. Mais aussi des grandes affiches, des estampes, aussi bien l'image religieuse que de la pornographie²⁹³ ».

Pour Antoine Idier, « il semblait important de le mettre en valeur [le fonds LGBT]²⁹⁴ ». Il a ensuite essayé de trouver les articulations entre les thèmes abordés dans l'exposition et les pièces qui y étaient associées ; et a également réalisé une sélection des documents en se demandant ce qu'il devait garder et qui était important :

« Après, essayer de mettre en ordre ça en dégageant des thèmes. Je crois que dans mon souvenir, les thèmes sont apparus relativement vite en fait, et après ça a

²⁸⁹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 03 : 13.

²⁹⁰ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 53 : 30.

²⁹¹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 53 : 30.

²⁹² Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 53 : 30.

²⁹³ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 53 : 30.

²⁹⁴ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 53 : 30.

été un boulot de sélection, puisque je pense qu'à un moment, j'avais 1200 pièces. Et il fallait en garder une sur quatre. Donc, qu'est-ce que qu'est-ce qu'on choisit ? Ce qu'on laisse de côté avec là des arbitrages, à la fois très personnel et des tentatives de rationalisation. Ça ne sert à rien d'avoir trois affiches sur le même sujet, donc il nous faut en prendre qu'une²⁹⁵ ».

Le commissaire a donc choisi des critères, même s'il revient sur ces critères en nous confiant qu'il « n'avait pas de critères précis, c'était comme d'essayer de composer quelque chose avec des questions, de se dire il faut veiller à mettre ça en avant²⁹⁶ ». Il précise également que « des arbitrages entrent, il faut quelque chose de visuel, avec des couleurs, faut que ça marque, ou de dire non c'est moins vendeur, mais c'est important historiquement, et du coup c'est un peu à chaque fois de jongler entre les différents critères²⁹⁷ ». Il prend l'exemple des revues LGBT, et des revues du monde entier, et se demande « qu'est-ce qu'il fallait montrer ? Les revues les plus classiques ? Est-ce qu'il fallait montrer des revues, entre guillemets, les plus exotiques, les plus rares ? Mais au détriment de choses aussi importantes ?²⁹⁸ ».

Dans cette exposition, le commissaire voulait « valoriser un peu les apports, les sous-fonds. J'ai essayé de mettre en valeur la présence des sous-fonds, c'est à dire comment des personnes ont apporté des ensembles²⁹⁹ », ce qui permettait aussi de revenir sur l'histoire de la constitution du fonds et des différents dons de personnes extérieures. Selon Antoine Idier, « l'exposition voulait aussi valoriser des apports comme ça. Je dirais des hasards ou des connexions³⁰⁰ ».

La question des supports de l'exposition a également été une réflexion. « Il y avait là, la question des supports, la question des matériaux qui m'intéressait, la matérialité, les documents³⁰¹ ».

²⁹⁵ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 53 : 30.

²⁹⁶ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 53 : 30.

²⁹⁷ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 53 : 30.

²⁹⁸ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 57 : 00.

²⁹⁹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 58 : 25.

³⁰⁰ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 58 : 25.

³⁰¹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 58 : 25.

Antoine Idier parle également des relations avec la bibliothèque lors de la préparation de cette exposition :

« ça s'est très bien passé, ce qui mérite d'être dit, parce que ce n'est pas tous les jours qu'on travaille avec une institution, ça ne se passe pas toujours très bien, donc là ça c'est vraiment très bien passé, avec une vraie relation de confiance et des séries d'échanges depuis le début ou très tôt, j'ai rendu compte de ce qui m'intéressait et des directions dans lesquelles je voulais aller³⁰² ».

Il revient aussi sur la mise en place matérielle de l'exposition :

« Il y a eu assez vite la question de la traduction du projet en une exposition, c'était après tout un travail avec Delphine Guedra pour vraiment mettre en musique la partition, avec y compris des discussions sur comment on présente les documents. Moi, j'étais assez hostile à une trop forte présence de cadres, parce que je trouvais que le document, ça le transforme, ça l'esthétise trop, ça le transforme en objet d'art, là où ce ne sont pas des objets d'art. Donc on a eu des discussions sur quel type de scénographie et quelqu'un qui a suggéré d'utiliser du carton recyclé³⁰³ ».

Le matériel utilisé est donc une des questions abordé, car selon le commissaire : « les cadres ça coûte cher, donc ce sont aussi des discussions techniques comme ça³⁰⁴ ». Il y a également eu un travail sur la rédaction des textes de l'exposition, sur la venue du public, et sur les activités organisées en parallèle de l'exposition :

Un « travail sur les textes, les cartels. Un travail sur les publics, d'organiser des venues. Un travail pour concevoir un programme en lien avec l'exposition. C'était par exemple une projection du film d'Ariane Chemin sur la répression de l'homosexualité. C'était un débat avec Michel, un événement avec la Villa Gillet, qui est une institution de la vie littéraire à Lyon. Donc, recevoir aussi un programme pour faire [des activités] en parallèle de l'exposition³⁰⁵ ».

³⁰² Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 06 : 12.

³⁰³ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 06 : 12.

³⁰⁴ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 06 : 12.

³⁰⁵ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 06 : 12.

Michel Chomarat revient sur l'exposition et nous confie : « une exposition il y a la menuiserie qui est intégrée, il travaille avec des décorateurs. Après il y a une attachée de presse, le service communication qui font un dossier de presse³⁰⁶ ». Il explique aussi l'intérêt d'avoir son fonds conservé à la bibliothèque : « C'est aussi l'intérêt d'être dans une structure, c'est la deuxième bibliothèque de France. C'est hallucinant les moyens, on ne se rend pas compte³⁰⁷ ». Il explique que la bibliothèque a les moyens de financer une exposition comme celle-ci.

Pour les questions de financement, « tout a été pris en charge par la bibliothèque, c'est à dire, c'est soit leur personnel qui était payé par la bibliothèque, soit des prestataires externes, soit des achats de choses. Mais donc ça a été payé par la bibliothèque³⁰⁸ ». Le catalogue de l'exposition a été payé par Michel Chomarat. Il nous confie : « Le catalogue est financé par moi³⁰⁹ » ; qui a couté « au moins 10 000 euros³¹⁰ ».

Antoine Idier explique que :

« Le catalogue n'a pas été payé par la bibliothèque, parce que la bibliothèque ne fait pas le catalogue habituellement, parce qu'elle ne sait pas les vendre, elle ne les vend pas bien, ce n'est pas un de ces enjeux, la publication n'est pas un des enjeux. Michel tenait à faire un catalogue, en disant il faut garder une trace, c'est très important. Michel a trouvé les financements, avec l'éditeur Mémoire Active avec lequel il travaille, qui a financé le catalogue. Michel a organisé le financement avec l'éditeur qui a pris en charge en fait l'impression du catalogue, ce qui a une opération à fond perdu parce que du fait un catalogue d'exposition, ça coûte très cher à produire. C'était vraiment un financement extérieur³¹¹ ».

Durant notre entretien, nous sommes revenus sur les questions d'enjeux et de messages à transmettre lors de cette exposition. Le commissaire explique que :

³⁰⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 41 : 50.

³⁰⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 43 : 45.

³⁰⁸ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 11 : 30.

³⁰⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 42 : 00.

³¹⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 42 : 00.

³¹¹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 11 : 30.

« L'enjeu pour le fonds, c'était déjà de marquer les 30 ans d'anniversaire du fonds. D'affirmer aussi la présence du fonds à la bibliothèque, c'était quelque chose d'important, aussi d'inscrire le fonds dans la durée aussi, de régulièrement faire que le fonds a une actualité. C'est par la valorisation qu'il existe aussi. Donc c'était un enjeu important pour la bibliothèque. C'était aussi un enjeu important de marquer l'anniversaire au sens où si les rapports avec la bibliothèque ont pu être conflictuels, c'est moins le cas aujourd'hui et la bibliothèque est extrêmement consciente de l'importance du fonds, de son caractère unique et de la richesse qu'il apporte à la bibliothèque. Donc il y avait aussi un enjeu pour la bibliothèque, il me semble, de ce que j'en ai compris, de valoriser tant Michel que son fonds³¹² ».

« Pour moi, le message, il y a plus qu'un message. C'est de dire qu'il existe un fonds Chomarat et de donner à voir l'ampleur et la diversité. Et pour moi il y avait un enjeu aussi, c'était d'insister sur la question de la politisation de la culture. C'est de dire que la culture est pas du tout un espace neutre, j'insiste un peu dessus dans le catalogue, le patrimoine n'est pas un espace neutre. Mais est un espace traversé par des enjeux de domination et donc aussi traversé par des questions de lutte contre les dominations et que précisément, à mon sens, le fond est un exemple de la manière dont la collection donne à voir des résistances, des formes de contre-culture pour lutter contre un ensemble de domination³¹³ ».

Pour les questions de financements, Pierre Guinard explique que « le financement aussi³¹⁴ » est pris par la bibliothèque. Il précise que le « travail en matière d'édition, les catalogues des expositions ont été fait par lui [Michel Chomarat] et sont souvent financés en partie par lui. La bibliothèque rachète ces catalogues³¹⁵ ». Pour Pierre Guinard, « l'exposition est le principal moyen de rendre visible le fonds. Il permet de valoriser³¹⁶ ». Il précise aussi que « l'installation, la mise en scène et la communication [sont] faite par la bibliothèque³¹⁷ ».

³¹² Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 13 : 15.

³¹³ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 09 : 35.

³¹⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 16 : 05.

³¹⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 16 : 45.

³¹⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 46 : 48.

³¹⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 16 : 05.

La communication d'une exposition est essentielle pour la faire connaître et pour attirer le public. Pierre Guinard nous confie que « la communication est faite par la BML, cela relève du service³¹⁸ ». Antoine Idier nous explique que « c'était plutôt la mission de la bibliothèque d'abord, sachant que pour la bibliothèque, la communication, ce n'est pas forcément là où elle est la plus forte. Parmi toutes ces missions, elle est une institution installée, donc elle communique³¹⁹ ». Cette communication passe par divers moyens, notamment par le « magazine TOPO imprimé³²⁰ », « le site internet de la BML, où les expositions sont mises en ligne, où les conférences sont enregistrées³²¹ ». Michel Chomarat indique qu'« au niveau des médias, il y a tout ce qui est sur le site : les expositions sont mises en ligne sur le site, les conférences³²² ». La communication passe également par les « réseaux sociaux de la BML³²³ », et les « catalogues de la maison d'édition de Chomarat³²⁴ ».

Le public visé pour les expositions est « le grand public³²⁵ ». Pierre Guinard explique qu'« on essaye d'être accessible dans ce qu'on montre, dans les textes qui sont donnés au public, on essaye d'être accessible au plus grand nombre³²⁶ ». Michel Chomarat explique : « Moi je ne vise aucun public, je vise tous les publics. Les expositions c'est grand public puisqu'il n'y a pas de filtrages et elles sont gratuites³²⁷ ».

Sur la réception de l'exposition, Antoine Idier nous confie : « Je crois que la réception a été plutôt bonne. Je n'ai pas le souvenir de publication négative. Il y a eu un papier dans Mediapart qui était plutôt très bien, des réactions militantes était aussi je crois très positives. Le public de manière générale m'a semblé très intéressé. Je sais que quand j'ai

³¹⁸ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 44 : 20.

³¹⁹ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 09 : 35.

³²⁰ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 44 : 20.

³²¹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 44 : 20.

³²² Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 43 : 00.

³²³ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 44 : 20.

³²⁴ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 44 : 20.

³²⁵ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 48 : 30.

³²⁶ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 48 : 30.

³²⁷ Entretien du 11 avril 2024 avec Michel Chomarat, annexe n°9, entretien n°2, 3h 44 : 00.

fait des visites, ça a beaucoup intéressé³²⁸ ». L'exposition a attiré « 20 à 30 000 visiteurs³²⁹ ».

Durant l'exposition, le public était aussi amené à écouter des chansons, ce qui permettait aussi d'amuser le public puisque Antoine Idier nous raconte cette anecdote : « On exposait ce vinyle d'un groupe de musique homosexuel du début des années 80, leur chanson, c'est « les pédales » et c'était le groupe « Essayez donc nos pédales », qui sont trois hommes qui chantent et on avait créé un jukebox. C'était ma demande. Et en fait ça marchait super bien. Les gens adoraient, riaient³³⁰ ».

Cette exposition a été couronnée de succès, c'est en tout cas ce qui est ressorti des entretiens réalisés avec les commissaires et avec Michel Chomarat. La bibliothèque en est également sortie gagnante puisque ces expositions permettent d'attirer le public et de faire connaître l'institution, mais c'est aussi une façon de valoriser le fonds Chomarat qu'elle conserve.

Toute la valorisation passe essentiellement par ces expositions, mais aussi par l'accessibilité des collections par le catalogue en ligne disponible sur le site de la bibliothèque et par la communication des documents en salle de lecture.

Le fonds Chomarat est, par son ampleur, le plus important fonds LGBT présent dans une bibliothèque publique. Son collectionneur a une démarche militante qui vise à réunir les documents non conservés par les institutions publiques traditionnelles. L'étude de ce fonds d'archives nous a permis de comprendre comment il est alimenté, traité, catalogué et indexé. La valorisation est réalisée par la bibliothèque et permet de faire connaître le fonds et l'institution qui le conserve.

³²⁸ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 18 : 30.

³²⁹ Entretien du 11 avril 2024 avec Pierre Guinard, annexe n°8, entretien n°1, 1h 47 : 00.

³³⁰ Entretien du 18 avril 2024 avec Antoine Idier, annexe n°10, entretien n°3, 1h 20 : 05.

À travers notre étude, nous avons examiné l'ensemble de la chaîne archivistique du fonds Chomarat. Cependant, comme nous avons pu le démontrer, il ne s'agit pas d'un traitement archivistique, mais bibliothéconomique. Le classement et le catalogage sont réalisés par un ami du collectionneur, qui est le bibliothécaire à titre privé du fonds. Un manque de moyens de permettrait pas à la bibliothèque d'employer un agent qui pourrait classer le fonds. Nous démontrons aussi que le collectionneur collecte, rassemble et conserve les documents le concernant personnellement, mais aussi ceux qui constituent ces passions et ses relations amicales. Le choix d'une bibliothèque comme lieu de conservation est important pour le collectionneur, qui, selon lui, permettrait une valorisation du fonds, et ainsi un service public permettant d'attirer du public pour faire découvrir sa collection.

CONCLUSION

Nous avons, à travers ce mémoire, tenter de répondre à la question que nous nous étions posés au départ, à savoir : comment l'institutionnalisation permet-elle une visibilisation et une reconnaissance progressive dans l'espace public des archives « homosexuelles » masculines en quête d'une construction identitaire et mémorielle ?

L'étude du fonds Chomarat, déposé au sein d'une institution patrimoniale, y répond puisqu'il s'agit d'un fonds institutionnalisé, puisqu'il est un fonds privé déposé dans une institution. C'est l'institution qui a la charge de sa conservation, de sa communication et de sa valorisation. Cependant, un manque de moyens de la part d'une institution ne permet pas de traiter un fonds plus rapidement qu'un autre qui se trouve dans le cadre d'un projet d'archivage communautaire. L'institutionnalisation a donc un rôle important : elle est responsable de la conservation et de la communication des documents, et permet de réaliser des expositions qui valorisent le fonds. Mais le traitement du fonds a pris du retard, du fait de ce manque de moyens, et aussi par les nouvelles entrées hebdomadaires qui ont provoquées une explosion du nombre de documents d'archives.

Notre recherche permet toutefois d'apporter une nouvelle pierre à l'édifice de la recherche en archivistique sur les minorités sexuelles. Cependant, elle n'est pas terminée. Notre étude n'a pas permis de se concentrer sur une seule typologie documentaire, puisque celles-ci étaient trop nombreuses et le classement bibliothéconomique et non archivistique n'a pas facilité les choses. De plus, notre étude n'a pu se concentrer seulement sur le catalogue de la bibliothèque qui permet de retrouver les documents décrits. Une étude plus approfondie du catalogue permettrait une autre méthode, celle du recueil de données.

Ayant réalisé ce choix de n'étudier que le thème des archives homosexuelles masculines, nous avons mis à l'écart les archives lesbiennes ou transgenres, qu'il ne faut pas oublier, puisqu'elles font partie également de la communauté LGBT, et qu'une étude d'un fonds purement lesbien ou transgenre serait à réaliser. De plus, notre étude de cas porte sur un fonds institutionnalisé, cependant, une étude comparative avec un fonds

d'archives non institutionnalisé mais conservé et traité dans un centre d'archivage communautaire serait également la bienvenue.

ANNEXES

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN COMMUNE DESTINEE AUX AGENTS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON

Présentation du témoin	Présentation du poste du témoin et des fonctions occupées à la BML Présentation de la bibliothèque, du secteur du Patrimoine et du secteur des fonds anciens et spécialisés Terminologie professionnelle : définition Identification/représentation du secteur du Patrimoine au sein de la BML Identification/représentation du secteur des fonds anciens et spécialisés au sein du secteur du Patrimoine
Présentation du fonds au sein de la BML	Présentation du fonds Chomarat et des documents conservés Présence du fonds dans les fonds anciens et spécialisés : particularité, conséquences Symbolique du fonds et ce qu'il représente Perception du fonds Intérêt de conservation de ces documents Enjeux de la bibliothèque par rapport au fonds Comparaison avec un autre fonds à la BML Fonds Chomarat : une collection, un fonds spécialisé, un fonds d'archives, plusieurs fonds d'archives

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN DESTINEE A PIERRE GUINARD, ANCIEN

DIRECTEUR DU PATRIMOINE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON

Questions juridiques et pratiques	Convention de prêt à usage et la conservation du fonds à la BML Aspects politiques du prêt à usage Institutionnalisation : statut des archives Connaissance du contenu des documents et documents LGBT avant son transfert/arrivée à la BML Fonds ouvert avec ajouts/apports quasi quotidien : gestion juridique Problématique de collecte
Traitement du fonds	Traitement du fonds Coté et/ou catalogué Description Typologie des documents
Impacts et organisation du travail	Conception du périmètre d'intervention de la BML vis-à-vis du fonds, rôle de la BML Impacts et organisation du travail par rapport au fonds, représentation de la charge de travail du fonds par rapport au poste exercé Délégation du traitement du fonds, non réalisé par des agents de la BML : conséquences Rapports et relations avec le dépositaire Perception de la présence de M. Chomarat et M. Laroche à la BML Traitement particulier pour M. Chomarat
Perception de la BML comme un centre communautaire	Identification de la BML comme un centre communautaire : quelles problématiques, quelles réactions face à cette perception des militants Relations avec pouvoirs publics en place et avec les autres lieux de conservations d'archives LGBT
Exploitation du fonds	Valorisation du fonds à la BML Communication des documents en salle de lecture Consultation du fonds : publics, typologie des lecteurs, statistiques de consultation Expositions Modes de médiations Communication réalisées sur les expositions, conférences liées au fonds

	<p>Enjeux des expositions et des évènements organisés liés au fonds Publics visés / publics réels / type de profil Financement des expositions Collaboration avec la BML et autres personnes</p>
--	--

**ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN DESTINEE A MICHEL CHOMARAT,
CREATEUR ET PROPRIETAIRE DU FONDS CHOMARAT A LA BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE DE LYON**

Présentation du témoin, Michel Chomarat	Origines, famille, métier Investissements associatifs (objet des associations, rôle dans ces associations, dates) Carrière politique VIH (rupture, réaction...) Impact de l'épidémie sur le besoin de collecter Arrestation
La constitution du fonds	Motivation d'archiver, de rassembler des archives et choix des archives LGBT Manière consciente et proactive (collecter et acheter) Prise de conscience de l'ampleur du fonds Constitution du fonds/création du fonds Modalités de collecte (évoquer des cas précis et chronologie) Provenance des documents et respect du fonds Rassemblement d'archives d'associations / de collectifs / de personnes privées. Possibilité de réidentifier les producteurs / personnes Relations avec ces producteurs, individus / associations / collectifs Réalisation collecte et transfert des archives des associations / personnes Typologies documentaires ou types de fonds collectés Valeurs de ces archives à ses yeux. Prendre des exemples des documents qu'il trouve les plus importants, ceux qui ont le plus de valeur et quelle valeur ils ont Documents pour lesquels il a le plus d'affection Documents pour lesquels il a le plus de rejet Fonds ou collection Collectionneur, bibliothécaire ou archiviste Difficultés et conflits autour du fonds (contestation de la propriété et provenance) Spécificités par rapport à d'autres fonds existants Sens qu'il donne à sa collection
Le lieu d'accueil du fonds	Prêt à usage (modalité particulière) à la BML et institutionnalisation Aspects politiques du prêt à usage Confier ses archives

	<p>Choix de la BML comme lieu d'accueil. Choix d'une bibliothèque et non pas d'un service d'archives</p> <p>Lieu communautaire</p> <p>Lien ou contact avec d'autres services</p> <p>Contact à l'étranger (avec d'autres collectionneurs par exemple)</p> <p>Fréquentation personnelle de lieux d'archives, de bibliothèques. Recherches personnelles pour ses livres</p> <p>Relations avec la BML</p> <p>Avantages / inconvénients</p> <p>Anecdotes</p> <p>Ce qu'il a ressenti quand les documents ont été transférés</p> <p>Aujourd'hui prendrait-il la même décision ?</p> <p>Avis sur les initiatives de lieux communautaires et rapport avec des associations portant ces projets comme Archives minoritaires qui est à l'origine d'un lieu à Lyon et de Big Tata, ou le collectif LGBTQI+ de Paris ou Mémoires des sexualités à Marseille</p>
Traitement du fonds	<p>Classement du fonds</p> <p>Regroupement de documents</p> <p>Classement par thème ?</p> <p>Ce qu'il cherche à dire et à prouver à travers son classement</p> <p>Typologie des documents</p> <p>Comment bien décrire un document, les éléments importants à renseigner à chaque fois et s'il y a eu des évolutions, s'il suit la même méthode</p> <p>Le plus important pour lui dans la description et ce qui est accessoire</p> <p>Regard personnel sur les archives ?</p> <p>Les mots utilisés dans la description quand il y a une absence de thésaurus gay</p> <p>Vision de l'homosexualité dans son fonds</p> <p>Discussion avec la BML sur la description</p> <p>Qui réalise les descriptions ?</p> <p>Choix d'un bibliothécaire privé. Pourquoi pas un bibliothécaire de la BML ?</p> <p>Organisation, homogénéisation</p> <p>Instrument de recherche : choix, découpage de la collection, objectifs, diffusion.</p> <p>Conditionnement</p> <p>Evolution du fonds (ajouts ultérieurs)</p> <p>Démarche comparable à d'autres personnes ?</p> <p>Inspiration de travaux réalisé par d'autres ?</p>

	Influence de son métier (éditeur, typographe) dans la description des archives
Démarche militante	Message à transmettre Volonté militante
Exploitation du fonds	L'accès du fonds en salle de lecture Diffusion des IR Valorisation du fonds Modes de médiations Expositions, conférences, livres, catalogues, sites internet, vidéos, traces sur les réseaux sociaux : choix opérés dans la sélection, les partenaires Publics visés / publics réels / type de profil Contrôle exercé sur l'accès au fonds : pourquoi ce contrôle ? Quels objectifs de ce contrôle ? Statistiques de consultation Le devenir du fonds après sa mort Enjeux Que sert la valorisation ? Financement des expositions Collaboration avec la BML et autres personnes
Complément sur le parcours	Second fonds Chomarat aux archives municipales Complémentaire ? Archives d'associations créées Charge de mission « Mémoire » Lien avec le fonds

ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN DESTINEE A ANTOINE IDIER, COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION *DANS LES MARGES : 30 ANS DU FONDS CHOMARAT A LA BIBLIOTHEQUE*

Thèmes	Sous thèmes
Présentation du témoin	Présentation du parcours et du métier Premiers contacts avec Michel Chomarat et relation Présentation de la fonction de commissaire d'une exposition et rôle Choix du commissaire de l'exposition
Le fonds Chomarat	Présentation du fonds Analyse de la constitution du fonds Comparaison avec d'autres fonds d'archives homosexuelles
Travaux universitaires	Spécialiste des mouvements homosexuels Articulation du fonds par rapport à ses travaux universitaires Contacts et connaissance du fonds avant l'exposition Importance des archives privées par rapport à l'histoire de ce type de mouvement Intégration de ce projet dans son parcours d'enseignant-chercheur
Exposition et valorisation du fonds Chomarat	Préparation de l'exposition Choix et critères des documents et objets Ouvrages sélectionnés à partir du fonds Réalisation de la recherche documentaire Passage par le catalogue, instruments de recherche Avis sur le catalogue et les IR Collaboration et rôle de la BML Collaboration avec autres personnes Communication réalisée sur les expositions, conférences liées au fonds Traces de l'exposition sur les réseaux sociaux Message à transmettre Public visé/public réel/type de profil Financement de l'exposition Enjeux de l'exposition pour le fonds, pour la BML et pour la recherche Réception de l'exposition (publics, scolaires, presse, milieux militants, recherche) Anecdotes

ANNEXE 5 : INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE

AVEC PIERRE GUINARD

Il a occupé la fonction de directeur du Patrimoine à la bibliothèque municipale de Lyon de 2012 à 2023. Il a pris sa retraite en octobre 2023.

L'entretien a été réalisé le 11 avril 2024, en extérieur, près de la bibliothèque. Quelques éléments perturbateurs sont présents (bruits de travaux et de personnes). L'enregistrement de l'entretien est tout de même correct.

Déroulement	Sujets abordés
00 : 00 – 03 :52	Début de l'entretien. Présentation du témoin, ancien poste et fonctions occupées à la BML. Présentation de la BML.
03 : 52 – 10 :18	Terminologie professionnelle des différents secteurs au sein de la BML. Patrimoine et documentation au sein de la bibliothèque. Départements, missions de la bibliothèque, fonds anciens.
10 :18 – 31 :55	Présentation du fonds Chomarat à la BML et typologies des documents. Convention de prêt à usage. Rapports entre Michel Chomarat et la bibliothèque.
31 :55 – 42 : 58	Conséquences et particularité du fonds Chomarat dans les fonds anciens et fonds patrimoniaux. Symbolique du fonds.
42 : 58 – 51 : 40	Intérêt de conserver les documents et enjeux pour la BML. Comparaison du fonds Chomarat avec d'autres au sein de la BML. Devenir du fonds et legs à la ville de Lyon au décès de Michel Chomarat.
51 : 40 – 1h 02 : 34	Questions juridiques et pratiques. Convention de prêt à usage. Statut juridique des archives et communication. Gestion juridique des ajouts récents. Indexation.
1h02 : 34 – 1h 09 : 05	Traitement du fonds, description des archives, impact d'un traitement privé, indexation, catalogage.
1h 09 : 05 – 1h 11 :00	Typologies des documents du fonds Chomarat.
1h 11 :00 – 1h 13 : 20	Impact et organisation du travail. Rôle et intervention de la BML vis-à-vis du fonds.
1h 13 : 20 -1h 17 : 31	Valorisation du fonds. Expositions, commissaire. Conditionnement.
1h 17 : 31 – 1h 23 : 45	Charge de travail et missions du témoin par rapport au fonds Chomarat. Relations avec Michel Chomarat.
1h 23 : 45 – 1h 30 : 22	Traitement du fonds, perception des agents de la présence de Michel Chomarat dans les locaux, traitement particulier, tensions.
1h 30 : 22 – 1h 35 : 10	Perception des militants de la BML comme un lieu communautaire. Lieu ouvert à tous.

1h 35 : 10 – 1h 38 : 10	Relations avec pouvoirs publics. Relations avec des centres d'archivage communautaires homosexuels.
1h 38 : 10 – 1h 44 : 00	Exploitation du fonds et valorisation. Consultation en salle de lecture. Type de publics, typologie des lecteurs, statistiques de consultation.
1h 44 : 00 – 1h 53 : 30	Mode de médiations et communication pour les expositions, conférences. Enjeux des expositions et des activités liées au fonds. Publics. Collaborations.
1h 53 : 30	Fin de l'entretien.

ANNEXE 6 : INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE

AVEC MICHEL CHOMARAT

Michel Chomarat est le créateur et dépositaire du fonds Chomarat à la bibliothèque municipale de Lyon. Son fonds, dont il est toujours propriétaire, a été déposé sous la forme juridique d'un prêt à usage (du public) en 1992.

L'entretien a été réalisé le 11 avril 2024, au domicile de Michel Chomarat.

La tenue de l'entretien a été difficile. Les propos du témoin sont régulièrement peu articulés en raison des nombreuses digressions.

Cette annexe a été retirée pour la diffusion en ligne.

ANNEXE 7 : INVENTAIRE CHRONO-THEMATIQUE DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC ANTOINE IDIER

Antoine Idier est sociologue et historien. Il a été le commissaire de l'exposition *Dans les marges : 30 ans du fonds Chomarat à la Bibliothèque*.

L'entretien a été réalisé le 18 avril 2024, en distanciel, via Teams.

Déroulement	Sujets abordés
00 : 00 – 01 : 53	Début de l'entretien. Présentation du témoin. Métier et parcours. Travaux en lien avec l'histoire de l'homosexualité, histoire des mouvements politiques homosexuels.
01 : 53 – 5 : 58	Contacts avec Michel Chomarat et relations. Rencontre en 2009. Exécuteur testamentaire de Michel Chomarat.
5 : 58 – 8 : 31	Commissaire d'exposition. Fonction et rôle. Préparation de l'exposition <i>Dans les marges</i> .
8 : 31 - 11 : 37	Choix du commissaire de l'exposition.
11 : 37 - 15 : 42	Présentation du fonds Chomarat. Documents présent en 1992.
15 : 42 - 18 : 50	Constitution du fonds.
18 : 50 - 19 : 50	Les manques du fonds
19 : 50 - 24 : 24	Classement et catalogage du fonds. Classement privé, non réalisé par les agents de la bibliothèque.
24 : 24 - 27 : 12	Comparaison avec d'autres fonds d'archives LGBT en France. Mémoire des Sexualités de Christian de Leusse. Patrick Cardon. Archives lesbiennes de Paris.
27 : 12 - 28 : 50	Institutionnalisation.
28 : 50 - 33 : 46	Travaux universitaires. Spécialiste des mouvements homosexuels. Politisation de l'homosexualité après 1968. Sida. Articulation du fonds Schumacher par rapport à ses travaux universitaires. Dépénalisation de l'homosexualité et relation avec Michel Chomarat. Apports des documents dans le fonds. Catalogage et indexation.
33 : 46 - 37 : 00	Manque d'archives sur l'histoire de l'art dans le fonds Chomarat. Ressource du fonds dans le travail du témoin.
37 : 00 - 39 : 30	Importance des archives privées pour l'histoire de ce type de mouvements.
39 : 30 - 48 : 30	Archives communautaires. Centre à Paris.
48 : 30 - 50 : 55	La perception communautaire du fonds Chomarat par rapport aux militants.
50 : 55 - 52 : 15	Projet d'exposition intégré dans le parcours d'enseignant chercheur.
52 : 15 - 1h 03 :13	Exposition et valorisation du fonds Chomarat. Ampleur du fonds et donner à voir la diversité des sujets. Thèmes

	de l'exposition. Support des matériaux. Sélection des documents.
1h 03 :13 - 1h 04 : 15	Recherche documentaire. Avis du catalogue de la bibliothèque. Notices.
1h 04 : 15 - 1h 06 : 12	Matériaux et objets du fonds.
1h 06 : 12 - 1h 09 : 35	Rôle de la bibliothèque. Exposition. Présentation des documents. Type de scénographie. Questions techniques de l'exposition.
1h 09 : 35 - 1h 11 : 30	Communication de l'exposition. Message à transmettre.
1h 11 : 30 - 1h 13 : 15	Financement de l'exposition et du catalogue de l'exposition.
1h 13 : 15 - 1h 18 : 30	Enjeux de l'exposition.
1h 18 : 30 -1h 20 : 05	Réception de l'exposition.
1h 20 : 05 - 1h 21 : 20	Anecdotes.
1h 23 : 52	Fin de l'entretien.

ANNEXE 8 : VERBATIM DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC PIERRE GUINARD

Time code	Citations
01 : 20	« J'ai eu à suivre de façon régulière l'arrivée puis le développement du fonds Michel Chomarat ».
01 : 35	« L'essentiel du budget provient de la ville de Lyon ». La bibliothèque contient « un fond d'Etat, provenant des confiscations révolutionnaires, et des collections arrivées après les lois de séparation des églises et de l'Etat ».
02 :19	C'est un « ensemble patrimonial considérable, on estime qu'à peu près 3 millions de documents patrimoniaux » sont à la BML.
2 :51	« La BML est une bibliothèque avec un des plus grands fonds patrimoniaux remarquable par sa diversité et son encyclopédisme ».
5 : 45	« Le Patrimoine n'arrête pas de se constituer ».
7 : 25	« Définition large du patrimoine, en cours de constitution, et qu'en même temps, il était important de le mettre à disposition d'un public le plus large possible ».
10 : 45	« C'est un fonds qui n'arrête pas d'évoluer, ce qui le rend assez original ». « La bibliothèque s'enrichit et les fonds patrimoniaux ce constitue ». « Une bonne partie est arrivé par dons et dépôts ».
11 : 30	« Le fonds Chomarat est arrivé sous forme de dépôt, de prêt à usage, c'est le terme juridique utilisé par la ville à l'époque ».
11 : 50	« L'idée originale est que la ville accepte ».
12 : 11	« Chomarat était connu à Lyon, quelqu'un qui était connu comme un agitateur, dans tous les sens du terme, dans le sens positif, quelqu'un qui faisait bouger les choses et avec un côté provocateur, y compris par rapport à la bibliothèque ». « Y a des archives y compris de Michel Chomarat qui montre les rapports, pas toujours simples et aussi qui disent l'intérêt que Chomarat a toujours eu pour les bibliothèques ».
15 : 07	« Personnage atypique, pas vraiment un vrai collectionneur, pas quelqu'un qui avait construit une collection sur un thème donné, c'est pourquoi on parle de fonds, car il reflétait qui il était, ces centres d'intérêts et périmètres d'actions ».
16 : 45	« C'est sur le long terme, l'idée c'est de dire c'est un peu un pari qu'on prend et en fait elle est encore là aujourd'hui ».

17 : 21	[Collection de documents anciens,] « en complémentarité de ce que la bibliothèque n'avait pas ».
18 : 40	« A l'époque on ne parle pas du tout de l'homosexualité, de fonds là-dessus ».
19 : 41	« En 1992 quand le fonds entre il y a peu de choses homosexuelles ».
19 : 50	« Quand on décrit le fonds, on n'en parle pas à ce moment-là ».
20 : 00	« Le rapport entre Chomarat et la bibliothèque : on peut prendre image du couple, avec parfois des incompréhensions, tensions, des retraits de Jean-Paul Laroche, bibliothécaire officiel mais bénévole ». « Des perspectives différentes, entre le collectionneur qui voulait que son fonds soit exploité, développé et catalogué, et une bibliothèque qui avait d'autres priorités ».
21 : 59	« En termes de volume, la collection (Chomarat) représente un cinquantième des collections de la bibliothèque ».
24 : 40	« Dans la convention, il était prévu que toute nouvelle entrée dans le fonds Chomarat devait recevoir l'aval d'un des conservateurs de la bibliothèque, ce qui n'a jamais été fait ».
25 : 07	« Un côté pratique aussi car on n'avait pas prévu que le fonds allait s'accroître autant, des dizaines et des centaines de documents tous les mois ».
25 : 45	« Pas avoir un rôle de censure ou dire qu'un document n'est pas intéressant ».
26 : 00	« Des choses qu'on pourrait enlever aujourd'hui dans le fonds, sans porter atteinte au patrimoine, au fonds en lui-même car ce sont des choses banales, qu'on trouve dans d'autres bibliothèques ».
26 : 30	« Ce n'est pas un vrai collectionneur, mais une version boulimique, on garde tout et il y a des choses intéressantes ».
27 : 40	« La BML n'a pas vocation, ce n'est pas son rôle, à tout conserver.
28 : 30	« On a accueilli le fonds et son fondateur, son collectionneur avec tout le caractère humain qu'il y a avec ».
28 : 55	« Quelquefois, le statut de Chomarat était particulier au sein de la bibliothèque. Il n'a jamais été membre du personnel et avait une place particulière ». « Il n'a pas toujours été bien admis au sein de la bibliothèque ».

32 : 20	« C'est un fonds patrimonial donc on lui donne les mêmes règles dès le début. C'est un fonds qui appartient à un particulier., mais sinon c'est les même règles ». « On ne peut pas emprunter à domicile, ce n'est consultable que dans la salle du fonds ancien, avec des règles de sécurité ».
33 : 30	« Pour le fonds Chomarat, il faut son autorisation pour prendre des photos ».
34 : 10	« C'est la preuve d'une ouverture d'esprit pour la bibliothèque, mais c'est notre boulot d'être ouvert d'esprit ».
35 : 00	« Le fonds Chomarat, c'est aussi un moyen de capter les courants qu'on ne détecte pas et les expositions montrent la complémentarité des fonds ».
36 : 35	« Des documents en résonnance avec d'autres documents de la bibliothèque ».
37 : 15	« En revanche sur le fonds gay et lesbien, c'est un peu la deuxième époque du fonds Chomarat. A partir des années 2000, quand Chomarat prend ses fonctions au côté du maire de Lyon, il va aussi militer pour que la ville s'engage de ce côté-là ».
40 : 40	« Le fonds Chomarat s'est beaucoup développé à ce moment-là. C'est la partie du fonds qui s'est le plus accrue ». « Même s'il continue d'accroître le fonds, il a changé sa manière de collecter. Au départ c'était personnel, et ensuite il a récupéré des archives privées, car il était en lien avec des personnes ».
42 : 00	Il y a des « collections d'associations, comme Aris ».
43 10	« Conserver des choses que l'institution ne conserve pas par elle-même, n'a pas acquise par elle-même ».
43 : 35	« Donner une voix à ceux qui n'ont pas de voix ».
43 : 50	« Pouvoir collecter des documents qui sont expressifs, qui ne passent pas par l'imprimé, mais qui sont des images, des documents dactylographiés, des tracts, des choses révélatrices des courants de luttes politiques, sociaux, culturels ».
48 : 15	« Même au niveau français c'est assez exceptionnel. Parce que ce n'est pas facile. En bibliothèque on préfère toujours avoir des collections données, car juridiquement c'est plus simple, il n'y a pas de risques que ce qui est déposé soit repris ».
48 : 40	« Michel Chomarat a annoncé lors de l'inauguration de l'exposition <i>Dans les marges</i> qu'il avait prévu de léguer sa collection à la ville de Lyon ». « Fonds patrimonial vivant ».

49 : 35	« Les services d'archives ne collectent que ce que produisent les institutions, en général une collectivité locale, et qu'à l'inverse, les bibliothèques ne font qu'acheter et donc choisissent des documents qui sont révélateurs de la culture de l'époque et qui sont demandés par le public ».
50 : 40	« La collection fonds Chomarat est un peu entre les deux, car on peut dire que c'est une collection car Michel Chomarat a choisi tous les documents qui sont dans cet ensemble, mais en même temps on peut parler de fonds, le terme qui est employé, car c'est aussi le reflet de son activité. C'est l'image d'une institution secrète. Les deux termes sont acceptables ».
52 : 15	« Il y a des choses dans la convention qui n'ont jamais été respectées à l'intérieur. Par exemple, les conservateurs qui n'ont jamais donné leur accord pour faire entrer des documents ».
53 : 00	« Le fonds est en bon état, bien conservé, une bonne partie a été traité : catalogué, et accessible ».
53 : 30	« C'est aussi une reconnaissance d'un particulier, de Michel Chomarat. Il s'est investi, a donné de son temps, sa fortune, son énergie ».
56 : 00	« Question de la communication des archives, car il y en a qui sont privées (ARIS) ». « Aux archives privées, les règles sont moins claires, mais relèvent de la protection de la vie privée. On est quand même vigilant. La bibliothèque est responsable de ce qui est communicable ou pas ».
57 : 53	« Tant que les documents ne sont pas catalogués, ils ne sont pas accessibles ».
58 : 20	« Catalogueur, les notices du fonds sont très développées, c'est une bonne chose, mais c'est anecdotique ».
59 : 22	« Le problème lié à l'indexation des documents faite par Jean-Paul Laroche qui décrit les documents en indiquant que la personne peut être homosexuel, mais cela pose des problèmes ».
1h 05 : 00	« Choses faites avec un esprit très bienveillant mais qui peuvent être problématiques ».
1h 03 : 30	« Jean-Paul Laroche avait accès au module de catalogage de la bibliothèque, seule personne qui a ce droit [en dehors des agents de la BML]. Un texte écrit après la convention : <i>droits et devoirs de Jean-Paul Laroche</i> . « Des petits différends sur la manière de cataloguer, des notices trop longues ».

1h 04 : 05	« Par exemple, si dans une petite brochure il y est fait mention de 30 personnages, il pourra peut-être faire une indexation matière pour 30 personnes, ce que ne fera jamais une bibliothèque car ce ne sont pas les règles du catalogage. Peu poser des problèmes car ça en dit sur le document et ça induit aussi en erreur le chercheur. Jean-Paul Laroche n'est pas formé à ça ».
1h 09 : 20	« Il y a de tout ». « Pas de manuscrit médiéval ». « Des manuscrits depuis le XVI ^e siècle, des livres imprimés depuis le XVI ^e siècle et XVe siècle avec les incunables ». « Journaux, photographies, estampes, affiches, objets, tracts, il y a pratiquement tous les supports qu'on peut trouver ». « Disques, vidéos ; peut-être pas encore d'enregistrements informatiques de site internet ».
1h 10 : 05	« Des supports classiques jusqu'au XXI ^e , il y a de tout ». « C'est sans doute la partie « éphémères » qui est la plus importante et en nombre est la plus considérable ». « 150 000, de tous les documents, ça va très vite les chiffres ».
1h 11 : 31	« Impact important car c'est au service des collections anciennes et spécialisées ».
1h 12 : 48	« La responsabilité de la collection/fonds Chomarat, c'est la BML. Et juridiquement la bibliothèque est responsable aussi dans le suivi quotidien de la conservation, traitement de la communication ». « La valorisation, la bibliothèque prend une grosse part ».
1h 13 : 31	« Toutes les expositions, elles ont été faites par la bibliothèque ».
1h 15 : 30	« Il y a eu beaucoup d'exposition : celle sur Martin Luther King et d'autres. »
1h 16 : 05	« L'installation, la mise en scène et la communication faite par la bibliothèque ». « Le financement aussi ».
1h 16 : 45	« Travail en matière d'édition, les catalogues des expositions ont été fait par lui (Chomarat) et sont souvent financés en partie par lui. La bibliothèque rachète ces catalogues ».
1h 17 : 25	« Conditionnement et boîtes, c'est la bibliothèque aussi ».
1h 17 : 31	Pour le temps de travail, « le fonds n'est qu'une partie (du secteur du patrimoine). Mais une partie importante et cela dépend des moments. Quand il y a une exposition qui se met en place bah forcément ça prend

	du temps sur votre temps de travail. Mais globalement c'est difficile de le dire. Mais pour nous c'est quelque chose qui est intégré. On ne compte pas en pourcentage. Ça dépend des jours si des fonds mobilisent une équipe ou pas pendant plusieurs jours et après on peut ne plus y toucher ».
1h 24 : 12	« C'est un point délicat (la présence de Chomarat). Le statut de Chomarat est particulier et exceptionnel ».
1h 25 : 43	« Idée du bien commun ».
1h 38 : 40	« La consultation se fait dans les mêmes conditions de façon générale que pour les documents patrimoniaux. Pour consulter le fonds dans la salle de lecture, il faut s'inscrire. C'est pour des questions de sécurité ».
1h 40 : 00	« Des refus de consultation c'est rarissime ». Refus « pour des questions d'état du document, et il y a un support de substitution qui existe ».
1h 41 : 10	« Il y a l'obligation, en cas de reproduction, d'avoir l'autorisation de Michel Chomarat, et de même quand il y a une demande de reproduction du fonds pour une publication, il faut aussi son accord ».
1h 42 : 00	« Oui il y a des statistiques sur le fonds Chomarat en général mais pas en détail. On sait combien de documents sont consultés chaque année, mais pas de choses très précises ».
1h 44 : 20	« La communication est faite par la BML, cela relève du service ». « Magazine topo imprimé ». « Site internet de la BML, les expositions sont mises en ligne, les conférences enregistrées ». « Réseaux sociaux de la BML ». « Aussi catalogues de la maison d'édition de Chomarat ».
1h 46 : 40	« Prêts qui sont fait pour des expositions ».
1h 46 : 48	« L'exposition est le principal moyen de rendre visible le fonds. Il permet de valoriser ». « Des expos qui ont eu un gros succès, exemple exposition Martin Luther King ».
1h 47 : 00	« 20 à 30 000 personnes ».
1h 48 : 30	« Le grand public ». « On essaye d'être accessible dans ce qu'on montre, dans les textes qui sont donnés au public, on essaye d'être accessible au plus grand nombre ».

ANNEXE 9 : VERBATIM DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC MICHEL CHOMARAT

Time code	Citations
50 : 35	[Le sida] « ça a été terrible ».
54 : 25	« Le sida, c'est une génération sacrifiée ».
1h 09 : 45	« Tous les jours on m'apporte des cartons d'archives de tout ce que vous voulez ».
1h 14 : 00	« En général, on archive ce que l'on est ».
1h 23 : 00	« J'achète énormément d'archives ».
1h 28 : 23	« Moi je catalogue, je fais du pré-catalogage et lui [Jean-Paul Laroche] met sur le catalogue, sur le site ».
1h 29 : 03	« J'achète, on me donne ».
1h 34 : 15	« En 1992, il n'y a pas l'aspect LBGT, alors qu'il y avait déjà [des documents] LGBT ». « Le Conseil municipal et ses membres ne savent pas qu'ils font rentrer de fonds LGBT ».
1h 36 : 20	« J'ai une formation typographe, j'étais passionné par l'histoire du livre, des imprimeurs Lyonnais ».
1h 39 : 40	« C'est souvent après la mort et j'ai 24 heures ». « C'est toujours le même processus ».
1h 45 : 50	« Les donateurs préfèrent passer par moi, car moi c'est direct. » « J'ai fait des aller-retour en voiture, à mes frais ».
1h 50 : 40	« C'est souvent après le décès des gens, après des ruptures ».
1h 57 : 00	« On arrive à savoir à qui appartient chaque fonds d'archives donné ».
1h 57 : 30	[Les principaux donateurs,] « il y en a énormément ». [Les archives d'associations,] « c'est indirect, c'est souvent lié au président ou une personne importante de l'association qui donne quand elle décède ».
2h 08 : 40	« Je suis le propriétaire et je fais ce que je veux ».
2h 11 : 55	« En général, les familles, ils m'aiment pas ».
2h 12 : 40	[Les archives] « on va toujours les chercher ».
2h 14 : 10	« Plus c'est moche, plus je trouve ça intéressant ».
2h 15 : 10	« Moi je ne dis pas le mot archives, j'utilise le mot document ».
2h 16 : 00	« Nous les objets on les classe dans les manuscrits ».
2h 16 : 30	« La BML, j'y vais tous les mercredis ». « Lui [Jean-Paul Laroche] il classe, et y va tous les samedis, pour transporter les documents, et il catalogue ».
2h 18 : 15	« Les LGBT, c'est minoritaire sur l'ensemble des collections ». « C'est un fonds encyclopédique ».
2h 19 : 00	« On estampille tout chez nous ».
2h 25 : 30	« J'essaye de prendre du recul ».

2h 27 : 05	« Un fonds, c'est un ensemble de collections, qui sont thématiques, historiques. Un fonds c'est l'ensemble ». « Je fais du catalogage, j'achète ».
2h 34 : 00	« Oui il y a des conflits, il y en a quelques-uns ».
2h 36 : 10	« Au niveau Nostradamus, c'est le plus important au monde, franc maçonnerie, c'est l'un des plus important en France, et en plus c'est un complément ». « je complète » [les collections de la BML].
2h 37 : 30	« Je suis en contact avec le monde entier ». « C'est ou des fonds assos ou des fonds de personnes, très peu d'institutions ».
2h 38 : 50	« Je deviens donateur à ma mort ». (Un legs, un don après décès, donateur bienfaiteur).
2h 44 : 49	« Le prêt à usage, c'est une volonté de ma part, mes collections sont accessibles au public ». « Confier ses archives, il y a un côté pérennisation, il y a un sérieux. Je m'inscris dans l'histoire de la ville ».
2h 55 : 25	« Il y a un professionnalisme ».
2h 48 : 00	« La constitution de mon fonds au départ c'était des livres, je n'ai jamais oublié ça ». « Les échanges aussi en plus des dons ».
3h 01 : 00	« Les relations avec la BML, elles sont bonnes. Je m'estime très haut. Les choses s'arrangent ».
3h 03 : 30	« Je ne suis pas uniquement un collectionneur, je suis aussi un acteur ». « Il y a beaucoup de fierté ».
3h 20 : 22	« L'institution il y a une pérennité ».
3h 25 : 00	« Parfois Jean-Paul Laroche dépouille tous les articles ».
3h 26 : 45	« Sur les notices, c'est moi qui écris des trucs, et Jean-Paul rectifie en fonction des thésaurus. Mais là on passe à côté de beaucoup de choses ».
3h 27 : 00	« Pas de discussions sur la description avec la BML ». « On fait leur travail ».
3h 28 : 10	« Comme c'est un fonds privé, on ne veut pas consacrer du personnel et de l'argent à une structure privée. Voilà l'argument ».
3h 31 : 30	« Tout ça c'est GSX » [genre et sexualité, fonds gay]. « Prostitution, pédophilie, homosexualité, travestissement ».
3h 33 : 20	[Pour le conditionnement,] « La bibliothèque nous donne un peu de trucs, c'est du bricolage. »
3h 40 : 00	« Sur les 50 000 documents accessibles, il n'y a pas besoin de mon autorisation, c'est géré par les contrats du fonds ancien ».
3h 41 : 50	« Une exposition il y a la menuiserie qui est intégrée, ils travaillent avec des décorateurs. Après il y a une

	attachée de presse, le service communication qui font un dossier de presse ».
3h 42 : 00	« Le catalogue est financé par moi ». « Au moins 10 000 euros ».
3h 43 : 00	« Au niveau des médias, il y a tout ce qui est sur le site : les expositions sont mises en ligne sur le site, les conférences ».
3h43 : 45	« C'est aussi l'intérêt d'être dans une structure, c'est la deuxième bibliothèque de France. C'est hallucinant les moyens, on ne se rend pas compte ».
3 h44 : 00	« Moi je ne vise aucun public, je vise tous les publics. Les expositions c'est grand public puisqu'il n'y a pas de filtrages et elles sont gratuites ».
3h44 : 30	« La dernière 20 000 visiteurs ». « 40 000 Martin Luther King ».
s3h48 : 00	« L'enjeu, c'est la valorisation. Ça va se transmettre ».

ANNEXE 10 : VERBATIM DE L'ENTRETIEN REALISE AVEC ANTOINE IDIER

Time code	Citations
4 : 32	« Je peux nourrir moi-même le fonds. Certain nombre de choses, parfois des petits apports, ça arrive que je serve d'intermédiaire pour des dépôts ».
5 : 58 – 8 : 31	<p>[Le rôle du commissaire,] « C'est en général, c'est très large. Penser le projet de l'exposition, définir le spectre de ce qu'on voulait faire et ne pas faire, sélectionner les pièces qui sont montrées, écrire les textes et les cartels. Aussi tout un travail général avec les différents services de l'institution, en l'occurrence la bibliothèque. C'est travailler à la fois avec la communication, avec le service public, avec la scénographie qui, concrètement, monte l'exposition. Il y a un énorme travail technique en fait, qui mobilise toute une équipe ».</p> <p>« Sachant que sur l'exposition <i>Dans les marges</i>, on était deux commissaires, avec des rôles différents. Moi, j'avais plutôt le rôle intellectuel ou scientifique, c'est plutôt moi qui ait fait la sélection de toutes les pièces, qui ait construit le chapitre. J'ai travaillé avec Pierre Guinard, le directeur des collections et qui lui a concrètement aussi mis en œuvre l'exposition au sens de gérer toute la question des décors ».</p> <p>« Tout le vrai travail de fourmi qu'il y a, qu'est vraiment le métier de la conservation, c'est à dire comment on gère des documents, des pièces ».</p> <p>« Et puis commissaire d'exposition, c'est aussi écrire le catalogue, c'est faire des visites avec le public ».</p>
8 : 45 – 11 : 37	<p>« Je rassurais les deux parties prenantes, c'est à dire que pour Michel, il était important d'avoir quelqu'un, dont il savait qu'elle connaissait le fonds et avait une proximité aussi avec Michel, et pour la bibliothèque c'était important que ce ne soit pas Michel, le commissaire ».</p> <p>« Il avait cette position qui lui a permis de faire beaucoup de choses, indéniablement, qui n'était sans doute pas facile pour ses interlocuteurs et notamment pour les bibliothèques ».</p> <p>« Forme de passage de flambeau aussi et d'avoir du côté de Michel, un regard un peu extérieur et en même temps tout le monde voulait le rassurer ».</p>
11 : 37 – 15 : 42	« Je pense qu'il n'est pas présentable thématiquement, puisque il est tellement divers et hétéroclite, ce qui est sa grande richesse. Une manière de le présenter, c'est de revenir sur son projet et la manière dont il s'est fait, c'est-à-dire que le fonds Chomarat, c'est vraiment le fonds nourri par Michel Chomarat et qui a créé, qui continue à alimenter cet immense fonds, au gré de ses passions, de ses intérêts, de ces coups de cœur, de ses amitiés. Parce qu'il y a ça aussi quand des gens font quelque chose et que Michel s'entend

	<p>avec eux, il se prend de passion, il nourrit. Le fonds Chomarat, c'est avant tout le projet d'un homme et la manière dont cet homme évolue dans le temps, dans différents espaces, avec évidemment un goût pour la marge ou pour des choses qui sont laissées à côté des institutions culturelles ou des institutions de conservation et notamment de la bibliothèque municipale de Lyon, qui est le lieu d'ancrage de Michel ».</p> <p>« D'où, évidemment, ce fonds LGBT, ce goût pour la prostitution, la folie, toutes sortes de formes de marginalité ».</p> <p>« La collection de livres anciens, d'incunables est proprement impressionnante et aussi une autre facette de la trajectoire de Michel ».</p> <p>« Il est possible qu'il y ait des petites choses en fait et que le fonds a été présenté comme un fonds de livres anciennement ».</p> <p>« Michel est un homme qui vient du livre avec un goût parfois très traditionnel pour le livre ».</p> <p>« Ce qui me semble intéressant de voir, aussi de comprendre l'ancrage de Michel dans un intérêt pour le livre ».</p> <p>« Les presses provinciales, c'est Lyon, centre d'impression, centre d'imprimerie, voire Bourg-en-Bresse, et des petites villes comme ville d'impression, c'est-à-dire un moment où l'histoire du livre est une histoire qui passe ».</p>
15 : 42 – 19 : 10	<p>« On peut comprendre la constitution du fonds que en suivant la vie de Michel. La principale cohérence du fonds c'est Michel et les hasards de sa vie, de ses rencontres ».</p> <p>« Si on faisait une cartographie du fonds, c'est quelque chose de très surprenant parce qu'il y a des choses qui sont hyper présentées, y a des choses qui sont totalement manquantes ».</p> <p>« C'est Jean-Paul Laroche qui apporte aussi beaucoup de choses de son côté ».</p> <p>« Le fonds Chomarat n'obéit pas à une logique archivistique scientifique. Indéniablement, c'est certain, mais c'est en même temps son moteur. C'est précisément parce que Michel n'était pas un archiviste, ne vient pas du tout de ce milieu-là, voire s'en moque, c'est précisément parce qu'il était hors de ces cadres là que le fonds est devenu ce qu'il est ».</p> <p>« La question de la provenance est très peu documentée, par exemple. Il y a des choses qu'on ne sait pas. Il y a des modes de tri du fond. C'est lui-même [Michel Chomarat] qui les trie, ou Jean-Paul ».</p> <p>« C'est aussi Michel, avec un travail lui-même de constitution, c'est à dire une de ses activités. C'est par</p>

	<p>exemple d'avoir des journaux, de créer des dossiers thématiques. Ce qui est incroyablement utile, mais c'est lui-même qui crée la nomenclature, les catégories. Et ça, indéniablement, c'est la singularité, c'est la limite et c'est la grande force du fonds ».</p>
19 : 10 – 19 : 50	<p>« C'est un fonds beaucoup plus gay que lesbien. Ça obéit aux impulsions de Michel, à son réseau amical ».</p>
19 : 50 – 24 : 24	<p>« C'est que ce n'est pas à l'ordre du jour avec ce que j'en comprends de l'extérieur, un argument de la bibliothèque qui est un argument de manque de moyens général des institutions publiques et qui est que c'est un fonds privé, déposé à la bibliothèque, donc la bibliothèque a des moyens limités qu'elle peut allouer à ce fonds ».</p> <p>« C'est Michel qui s'octroie le privilège de le faire, personne d'autre n'est là pour le faire, ce qui renvoie de manière plus générale à la situation du fonds dans la bibliothèque ».</p> <p>« Je ne suis pas certain que le fonds ait toujours été bien accueilli, ou du moins sa présence bien vue. Je ne suis pas certain qu'il ait toujours bien été considéré et qu'on est mesuré l'ampleur du fond ».</p> <p>« Je sais que les relations n'ont pas toujours été très bonnes, c'est le moins qu'on puisse dire entre Michel et la bibliothèque ».</p> <p>« C'est compliqué pour une institution publique de gérer quelqu'un comme Michel dans ses murs ».</p> <p>« La bibliothèque n'a jamais voulu mettre de moyens sur l'indexation et le catalogue ».</p> <p>« Nous on veut bien participer à la valorisation par des expositions, parce que c'est notre programme d'exposition. C'est pour le public ».</p> <p>« Il y a des trésors qui ne sont absolument pas indexés et catalogués ».</p> <p>« C'est plus documentaire que archivistique, mais les collections faites par Michel de dossiers nominatifs, de dossiers d'association, etc. Et par exemple, ça n'existe pas dans le catalogue alors qu'il y a des boîtes entières de dossiers qui seraient extrêmement utiles, donc ça typiquement, c'est quelque chose qui fait partie de ce qui n'est pas visible ».</p> <p>« C'est le catalogue qui fait vivre le fonds ».</p>
24 : 24 – 27 : 12	<p>« Ce désir de constituer une archive ».</p>
27 : 12 - 28 : 50	<p>« Pour Michel, la question de l'institutionnalisation était très importante ».</p> <p>« L'institutionnalisation dans le cas de Michel, c'est une institution réussie, au sens où ce n'est pas juste le dépôt, mais c'est précisément car Michel s'est battu de l'intérieur pour que le fonds soit exposé, existe, soit valorisé, soit</p>

	catalogué etc. et donne l'objet à toute une série de publications de livres ».
28 : 50 - 33 : 46	<p>« J'ai moi-même apporté des choses que ensuite Michel a versé au fonds ».</p> <p>« La précision de l'indexation, faite par Jean-Paul ».</p> <p>« En plus Jean-Paul a cette habitude de faire des notices extrêmement détaillées ».</p> <p>« Je savais seulement que ce n'était pas très bien vu, ce qui effectivement crée un effet compliqué parce que ça multiplie l'information, et donc parfois ça crée un bruit dans le catalogue qui peut sembler inutile ».</p> <p>« Et en fait c'est fabuleux parce qu'il indexe un nom qu'on trouve comme ça. Et du coup, le catalogue devient un outil de travail parce que on voit des constellations de choses ».</p>
33 : 46 – 35 : 14	« Même l'art en général en fait, et particulièrement des artistes liés aux questions LGBT, ce n'est pas beaucoup couvert en fait. Ce n'est pas un intérêt de Michel, ce n'est pas son milieu, au fond il ne fréquente pas les galeries d'art, les centres d'art, les musées. Donc cette partie n'est pas du tout présente ».
35 : 14 – 36 : 17	<p>« Je ramasse des choses comme toujours quand je suis en voyage, pour le fonds Chomarat ».</p> <p>« Il y a encore quelques années dans mes voyages, je ramenais tous les flyers, les petites cartes. Chaque ville avait sa carte gay, lesbienne, LGBT avec les lieux ».</p> <p>« Ça fait partie des choses que je prends, je mets dans des enveloppes avec des dates et je donne au fonds, c'est aussi ma relation au fonds ».</p>
36 : 17	<p>« La bibliothèque m'a laissé travailler dans les silos pendant des journées entières, parfois avec Jean-Paul, parfois sans Jean-Paul. Et c'est là où j'ai ouvert des boîtes à n'en plus finir ».</p> <p>« Jean-Paul m'a montré des choses et en fait, j'ai vraiment découvert le fonds. Mais encore aujourd'hui, le fonds m'échappe très sincèrement ».</p> <p>« J'y ai découvert par exemple une collection de partitions ».</p> <p>« Les partitions, les chansons, notamment pour la chanson populaire du début du XX^e siècle, avec des choses sur la sexualité ou le genre qui sont absolument passionnantes ».</p> <p>« C'est un lieu créé par un individu qui est biographiquement lié à son sujet : il est homosexuel, il est militant homosexuel. Il a vécu l'épidémie du SIDA, il a vécu plein de choses, enfin, toute son existence est liée à son appartenance sexuelle ».</p>
48 : 30 – 50 : 55	« Il est certain que ce n'est pas un lieu communautaire au sens où c'est dans une bibliothèque patrimoniale, qui obéit aux règles de fonctionnement d'un lieu patrimonial où il faut justifier d'une recherche ».

52 : 15	<p>« On m'a commandé cette exposition, ça a été un peu reporté avec le Covid. Je ne savais pas trop ce que j'allais faire et donc je suis allé dans le fonds et j'ai passé une petite semaine dans le fonds avec Jean-Paul, à regarder, à essayer de comprendre ce qu'était le fonds. Et il n'a jamais été question de faire une exposition seulement LGBT, au sens où le fonds c'est pas du tout ça ».</p>
53 : 30 – 57 : 00	<p>« Mon projet était un peu d'essayer à la fois de cartographier le fonds, de donner à voir son ampleur, d'en avoir la diversité de ces sujets, en sélectionnant des thématiques ».</p> <p>« La question du livre ancien, de l'incunable est quasiment traitée par l'exposition, si ce n'est par le livre populaire ».</p> <p>« J'ai insisté pour faire une exposition dense. Je crois qu'on était à plus de 300 pièces, ce qui était beaucoup, ce qui était peut-être plus que ce que la bibliothèque voulait, mais moi cela me semblait important en fait de dire au fond, le fonds est tellement massif qu'il faut avoir une idée de cette passivité ».</p> <p>« Dans mes critères, il y avait aussi le type de matériaux qui a montré que le fond c'est une chose très éphémère : des tracts, des documents tout petits, tout fragiles. Mais aussi des grandes affiches, des estampes, aussi bien l'image religieuse que de la pornographie ».</p> <p>« Donc, pour moi, il semblait important de le mettre en valeur [le fonds LGBT] ».</p> <p>« Après, essayer de mettre en ordre ça en dégageant des thèmes. Je crois que dans mon souvenir, les thèmes sont apparus relativement vite en fait, et après ça a été un boulot de sélection, puisque je pense qu'à un moment, j'avais 1200 pièces. Et il fallait en garder une sur quatre. Donc, qu'est-ce que qu'est-ce qu'on choisit ? Ce qu'on laisse de côté avec là des arbitrages, à la fois très personnel et des tentatives de rationalisation. Ça ne sert à rien d'avoir trois affiches sur le même sujet, donc il nous faut en prendre qu'une ».</p> <p>« Des arbitrages entrent, il faut quelque chose de visuel, avec des couleurs, faut que ça marque, ou de dire non c'est moins vendeur, mais c'est important historiquement, et du coup c'est un peu à chaque fois de jongler entre les différents critères ».</p> <p>« Je n'avais pas de critères précis, c'était comme d'essayer de composer quelque chose avec des questions, de se dire il faut veiller à mettre ça en avant ».</p>
57 : 00 – 58 : 25	<p>Par exemple, sur les revues LGBT, des revues du monde entier, qu'est-ce qu'il fallait montrer ? Les revues les plus classiques ? Est-ce qu'il fallait montrer des revues, entre guillemets, les plus exotiques, les plus rares ? Mais au détriment de choses aussi importantes ? ».</p>

	<p>« La bibliothèque a été en totale liberté ».</p> <p>« Il y a eu des échanges avec Michel qui a une confiance absolue ».</p> <p>« Ça s'est enrichi aussi comme ça, avec des propositions ».</p>
58 : 25 – 1h 03 : 13	<p>« Je voulais valoriser un peu les apports, les sous-fonds. J'ai essayé de mettre en valeur la présence des sous-fonds, c'est à dire comment des personnes ont apporté des ensembles ».</p> <p>« Et ça, c'est typique de Michel, c'est à dire que quelqu'un l'appelle en disant telle personne vient de mourir, Il faut vider son appartement ou sa maison. Il y a ça, est-ce ce que t'en veux et Michel dit oui, la personne remplit des voitures et ça arrive au fonds Chomarat. C'est aussi la capacité à répondre dans l'urgence à des problèmes, et Michel se retrouve avec une collection d'affiches, par exemple, des luttes palestiniennes absolument énormes ».</p> <p>« L'exposition voulait aussi valoriser des apports comme ça. Je dirais des hasards ou des connexions ».</p> <p>« Il y avait là, la question des supports, la question des matériaux qui m'intéressait, la matérialité, les documents ».</p> <p>« Livre, jeu de carte, jeu de société, tract, y a la petite collection des marabout. Donc voilà, ça m'intéresse de montrer cette diversité et de montrer aussi la diversité thématique, de dire il y a des choses sur le populaire et les hiérarchies culturelles et un vrai goût que Michel n'a jamais thématisé en tant que tel, son goût pour les formes populaires, pour l'image populaire, la question des minorités, on va dire le racisme, les fous, la prostitution. Enfin, comme ça, des groupes stigmatisés ».</p> <p>« Michel a une passion, et le fonds est extrêmement riche là-dessus, pour Nostradamus, l'image, les sorciers, tout ce monde de croyances occultes, l'occultisme ».</p> <p>« C'était vraiment un thème qui est très important dans le fonds, qui correspond à un moment de la vie de Michel ».</p>
1h 03 : 13 - 1h 06 : 12	<p>« Le catalogue, extrêmement riche, je l'ai beaucoup utilisé en faisant des explorations ».</p> <p>« Regarder la notice parce que, via la notice, du coup tu pouvais par les jeux de mots clés de catégorie trouver tout un continent de choses et en même temps ce n'était pas suffisant du fait que tout n'est pas catalogué, coté et indexé. C'était Jean Paul qui disait mais il y a ça et ça ».</p> <p>« Je savais que moi j'avais apporté des choses qui étaient dans le catalogue, donc je savais qu'il fallait les retrouver ».</p> <p>« Il y a une collection de préservatifs dans le fonds avec le côté intéressant des capotes thématiques d'un parti politique, d'un syndicat, d'une marque commerciale. Et donc ça n'est pas catalogué mais c'est quelque chose qui m'intéressait ».</p>

	<p>« Se mettre dans une travée et prendre 4 boîtes à la suite et regarder ce qu'il y a dedans, c'est là où parfois je tombe sur des choses où il y a tout une travée avec des piles de périodiques qui sont cotés mais pas catalogués et donc là de prendre des piles et de regarder ce qui avait dedans ».</p>
1h 06 : 12 - 1h 09 : 35	<p>« Ça s'est très bien passé, ce qui mérite d'être dit, parce que ce n'est pas tous les jours qu'on travaille avec une institution, ça ne se passe pas toujours très bien, donc là ça c'est vraiment très bien passé, avec une vraie relation de confiance et des séries d'échanges depuis le début ou très tôt, j'ai rendu compte de ce qui m'intéressait et des directions dans lesquelles je voulais aller ».</p> <p>« Il y a eu assez vite la question de la traduction du projet en une exposition, c'était après tout un travail avec Delphine Guedra pour vraiment mettre en musique la partition, avec y compris des discussions sur comment on présente les documents. Moi, j'étais, assez hostile à une trop forte présence de cadres, parce que je trouvais que le document, ça le transforme, ça l'esthétise trop, ça le transforme en objet d'art, là où ce ne sont pas des objets d'art. Donc on a eu des discussions sur quel type de scénographie et quelqu'un qui a suggéré d'utiliser du carton recyclé ».</p> <p>« Les cadres ça coûte cher, donc ce sont aussi des discussions techniques comme ça ».</p> <p>« Un travail sur les textes, les cartels. Un travail sur les publics, d'organiser des venues. Un travail pour concevoir un programme en lien avec l'exposition. C'était par exemple une projection du film d'Ariane Chemin sur la répression de l'homosexualité. C'était un débat avec Michel, un événement avec la Villa Gillet, qui est une institution de la vie littéraire à Lyon. Donc, recevoir aussi un programme pour faire [des activités] en parallèle de l'exposition ».</p>
1h 09 : 35 - 1h 11 : 30	<p>« C'était plutôt la mission de la bibliothèque d'abord, sachant que pour la bibliothèque, la communication, ce n'est pas forcément là où elle est la plus forte. Parmi toutes ces missions, elle est une institution installée, donc elle communique ».</p> <p>« Pour moi, le message, il y a plus qu'un message. C'est de dire qu'il existe un fonds Chomarat et de donner à voir l'ampleur et la diversité. Et pour moi il y avait un enjeu aussi, c'était d'insister sur la question de la politisation de la culture. C'est de dire que la culture est pas du tout un espace neutre, j'insiste un peu dessus dans le catalogue, le patrimoine n'est pas un espace neutre. Mais est un espace traversé par des enjeux de domination et donc aussi traversé par des questions de lutte contre les dominations et que précisément, à mon sens, le fonds est un exemple de la</p>

	manière dont la collection donne à voir des résistances, des formes de contre-culture pour lutter contre un ensemble de domination ».
1h 11 : 30 - 1h 13 : 15	« Tout a été pris en charge par la bibliothèque, c'est à dire, c'est soit leur personnel qui était payé par la bibliothèque, soit des prestataires externes, soit des achats de choses. Mais donc ça a été payé par la bibliothèque ». « Le catalogue n'a pas été payé par la bibliothèque, parce que la bibliothèque ne fait pas le catalogue habituellement, parce qu'elle ne sait pas les vendre, elle ne les vend pas bien, ce n'est pas un de ces enjeux, la publication n'est pas un des enjeux. Michel tenait à faire un catalogue, en disant il faut garder une trace, c'est très important. Michel a trouvé les financements, avec l'éditeur Mémoire Active avec lequel il travaille, qui a financé le catalogue. Michel a organisé le financement avec l'éditeur qui a pris en charge en fait l'impression du catalogue, ce qui a une opération à fond perdu parce que du fait un catalogue d'exposition, ça coûte très cher à produire. C'était vraiment un financement extérieur ».
1h 13 : 15 - 1h 18 : 30	« L'enjeu pour le fonds, c'était déjà de marquer les 30 ans d'anniversaire du fonds. D'affirmer aussi la présence du fonds à la bibliothèque, c'était quelque chose d'important, aussi d'inscrire le fonds dans la durée aussi, de régulièrement faire que le fonds a une actualité. C'est par la valorisation qu'il existe aussi. Donc c'était un enjeu important pour la bibliothèque. C'était aussi un enjeu important de marquer l'anniversaire au sens où si les rapports avec la bibliothèque ont pu être conflictuels, c'est moins le cas aujourd'hui et la bibliothèque est extrêmement consciente de l'importance du fonds, de son caractère unique et de la richesse qu'il apporte à la bibliothèque. Donc il y avait aussi un enjeu pour la bibliothèque, il me semble, de ce que j'en ai compris, de valoriser tant Michel que son fonds ».
1h 18 : 30 - 1h 20 : 05	« Je crois que la réception a été plutôt bonne. Je n'ai pas le souvenir de publication négative. Il y a eu un papier dans Mediapart qui était plutôt très bien, des réactions militantes était aussi je crois très positives. Le public de manière générale m'a semblé très intéressé. Je sais que quand j'ai fait des visites, ça a beaucoup intéressé ».
1h 20 : 05 - 1h 21 : 20	« On exposait ce vinyle d'un groupe de musique homosexuel du début des années 80, leur chanson, c'est « les pédalos » et c'était le groupe « Essayez donc nos pédalos », qui sont trois hommes qui chantent et on avait créé un jukebox. C'était ma demande. Et en fait ça marchait super bien. Les gens adoraient, riaient ».

ANNEXE 11

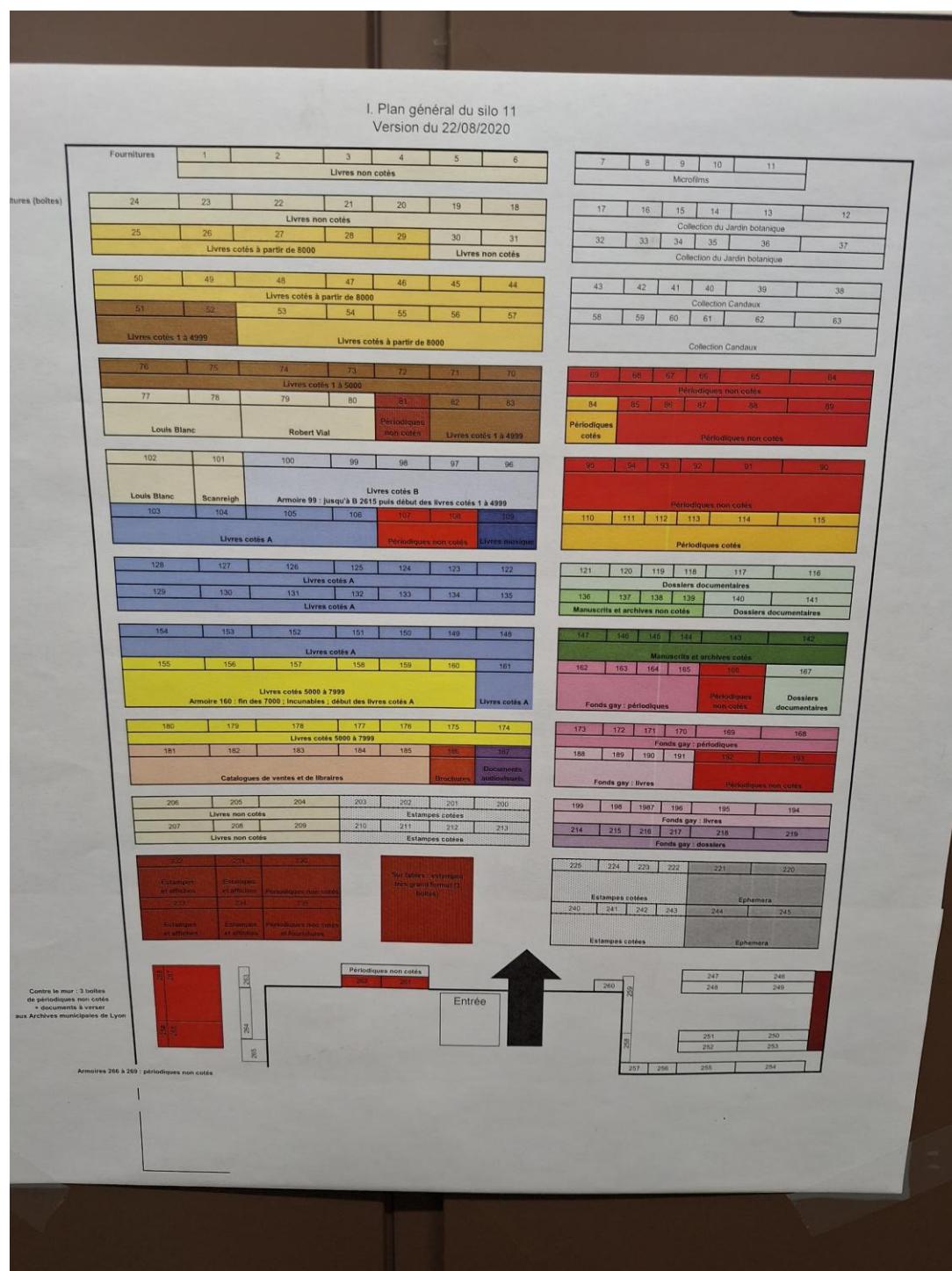


Image 1 - Plan du magasin du silo 11

Sources et crédits : Axel Grimault – Fonds Chomarat – Bibliothèque municipale de Lyon

ANNEXE 12



Image 2 - Fonds Chomarat

Sources et crédits : Axel Grimault – Fonds Chomarat – Bibliothèque municipale de Lyon

ANNEXE 13

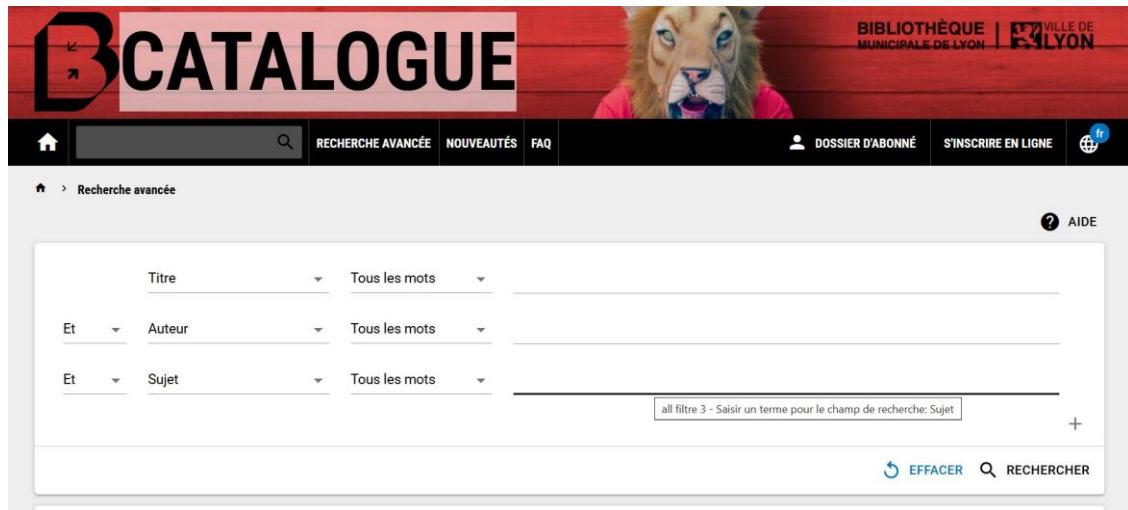


Image 3 - Page d'accueil de la recherche avancée du catalogue de la BML

Sources et crédits : Catalogue de la recherche avancée de la BML ; [en ligne], disponible sur <https://catalogue.bm-lyon.fr/advancedsearch/:new> (consulté le 2 juin 2024).

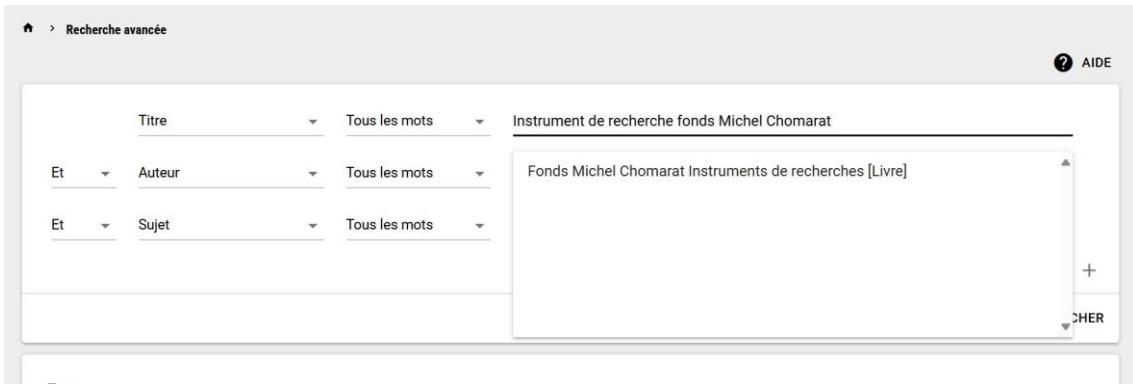
ANNEXE 14

Titre
Auteur
Sujet
Collection
Éditeur / Imprimeur
Notes
Résumé
Cote
Classe
ISBN
ISSN
Tout

Image 4 - Liste des termes du catalogue dans la recherche avancée

Sources et crédits : Catalogue de la recherche avancée de la BML ; [en ligne], disponible sur <https://catalogue.bm-lyon.fr/advancedsearch/:new> (consulté le 2 juin 2024).

ANNEXE 15

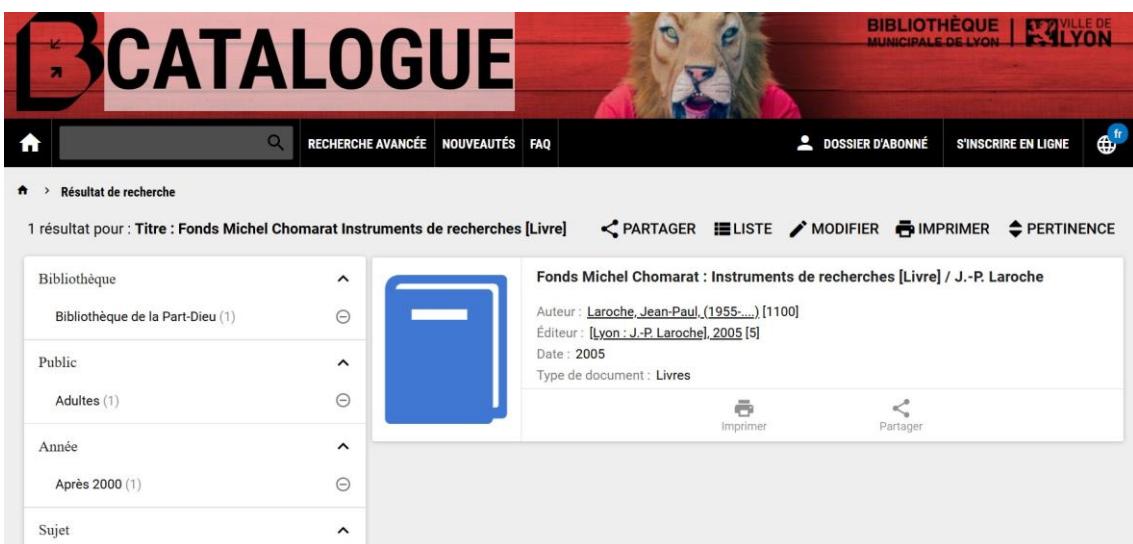


The screenshot shows the 'Recherche avancée' (Advanced Search) page of the BML catalogue. The search form includes fields for 'Titre' (Title), 'Auteur' (Author), and 'Sujet' (Subject), each with dropdown menus for 'Tous les mots' (All words). To the right, a search history box displays the query 'Fonds Michel Chomarat Instruments de recherches [Livre]' with a '+' button and a 'CHERCHER' (Search) button below it. The top right corner features an 'AIDE' (Help) link.

Image 5 - Exemple de recherche d'un document du fonds Chomarat dans le catalogue de la BML

Sources et crédits : Catalogue de la recherche avancée de la BML ; [en ligne], disponible sur <https://catalogue.bm-lyon.fr/advancedsearch/:new> (consulté le 2 juin 2024).

ANNEXE 16



The screenshot shows the search results page for the query 'Titre : Fonds Michel Chomarat Instruments de recherches [Livre]'. The results list a single item: 'Fonds Michel Chomarat : Instruments de recherches [Livre] / J.-P. Laroche'. The page includes filters on the left for 'Bibliothèque', 'Public', 'Année', and 'Sujet', and various action buttons on the right for 'PARTAGER', 'LISTE', 'MODIFIER', 'IMPRIMER', and 'PERTINENCE'. The BML logo and 'VILLE DE LYON' are visible at the top right.

Image 6 - Résultat de la recherche sur le catalogue de la BML

Sources et crédits : Catalogue de la recherche avancée de la BML ; [en ligne], disponible sur <https://catalogue.bm-lyon.fr/search/4215ff3e-dbcd-44e5-ad31-40411d2c8186> (consulté le 2 juin 2024).

ANNEXE 17

Livres



Fonds Michel Chomarat : Instruments de recherches [Livre] / J.-P. Laroche

Auteur : [Laroche, Jean-Paul, \(1955-....\)](#) [1100]
Éditeur : [\[Lyon : J.-P. Laroche\], 2005](#) [5]
Date : 2005
Type de document : Livres

 Imprimer  Partager

EXEMPLAIRE(S) **FICHE DÉTAILLÉE**

Exemplaire(s)

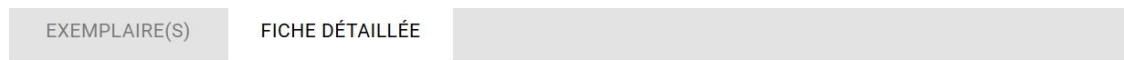
Part-Dieu - Salle ancien - Livre à consulter sur place 

[FA cat 03 A - Accès libre en salle](#)

Image 7 - Exemple de consultation d'un document sur le catalogue

Sources et crédits : Catalogue de la recherche avancée de la BML ; [en ligne], disponible sur <https://catalogue.bm-lyon.fr/ark:/75584/pf0001383279?posInSet=1&queryId=4215ff3e-dbcd-44e5-ad31-40411d2c8186> (consulté le 2 juin 2024)

ANNEXE 18



Notice

Auteur [Laroche, Jean-Paul, \(1955-....\)](#) [1100] [A-Z](#)

Titre Fonds Michel Chomarat : Instruments de recherches [Livre] / J.-P. Laroche

Éditeur [\[Lyon : J.-P. Laroche\], 2005](#) [5] [A-Z](#)

Description [11] f. ; 30 cm

Notes Etat au 16 août 2005 des documents permettant des recherches sur le fonds Michel Chomarat de la Bibliothèque municipale de Lyon

Sujets [Chomarat, Michel, \(1948-....\) -- Bibliothèque](#) [61] [A-Z](#)

[Bibliothèque municipale \(Lyon\) -- Fonds spéciaux](#) [122] [A-Z](#)

[Bibliothèque municipale \(Lyon\) -- Catalogues](#) [134] [A-Z](#)

Public Adultes

Image 8 - Fiche détaillé du document sur le catalogue de la BML.

Sources et crédits : Catalogue de la recherche avancée de la BML ; [en ligne], disponible sur <https://catalogue.bm-lyon.fr/ark:/75584/pf0001383279?posInSet=1&queryId=4215ff3e-dbcd-44e5-ad31-40411d2c8186> (consulté le 2 juin 2024)

ANNEXE 19

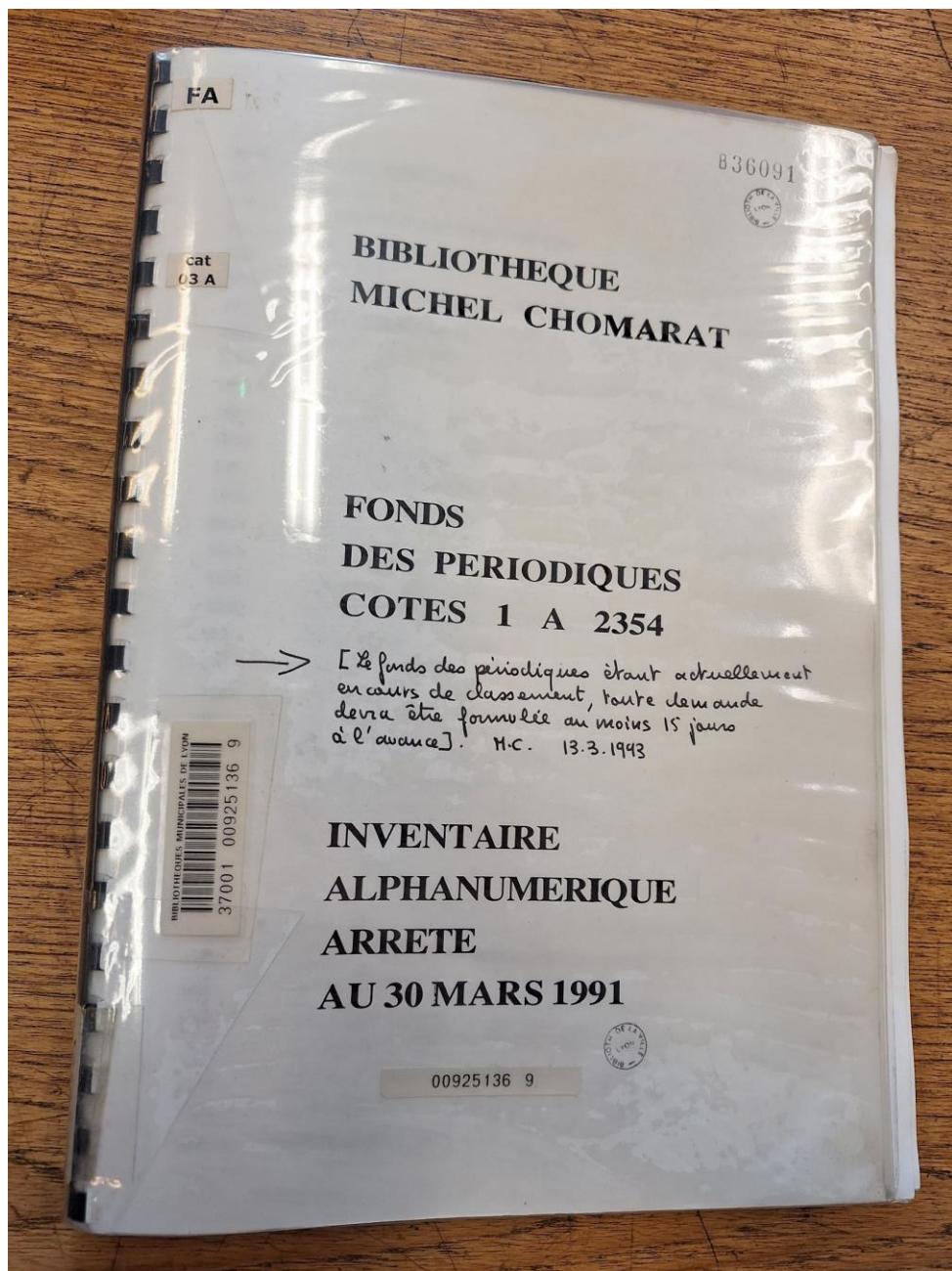


Image 9 -Fonds des périodiques cotes 1 à 2354

Sources et crédits : Axel Grimault – Fonds Chomarat – Bibliothèque municipale de Lyon

ANNEXE 20

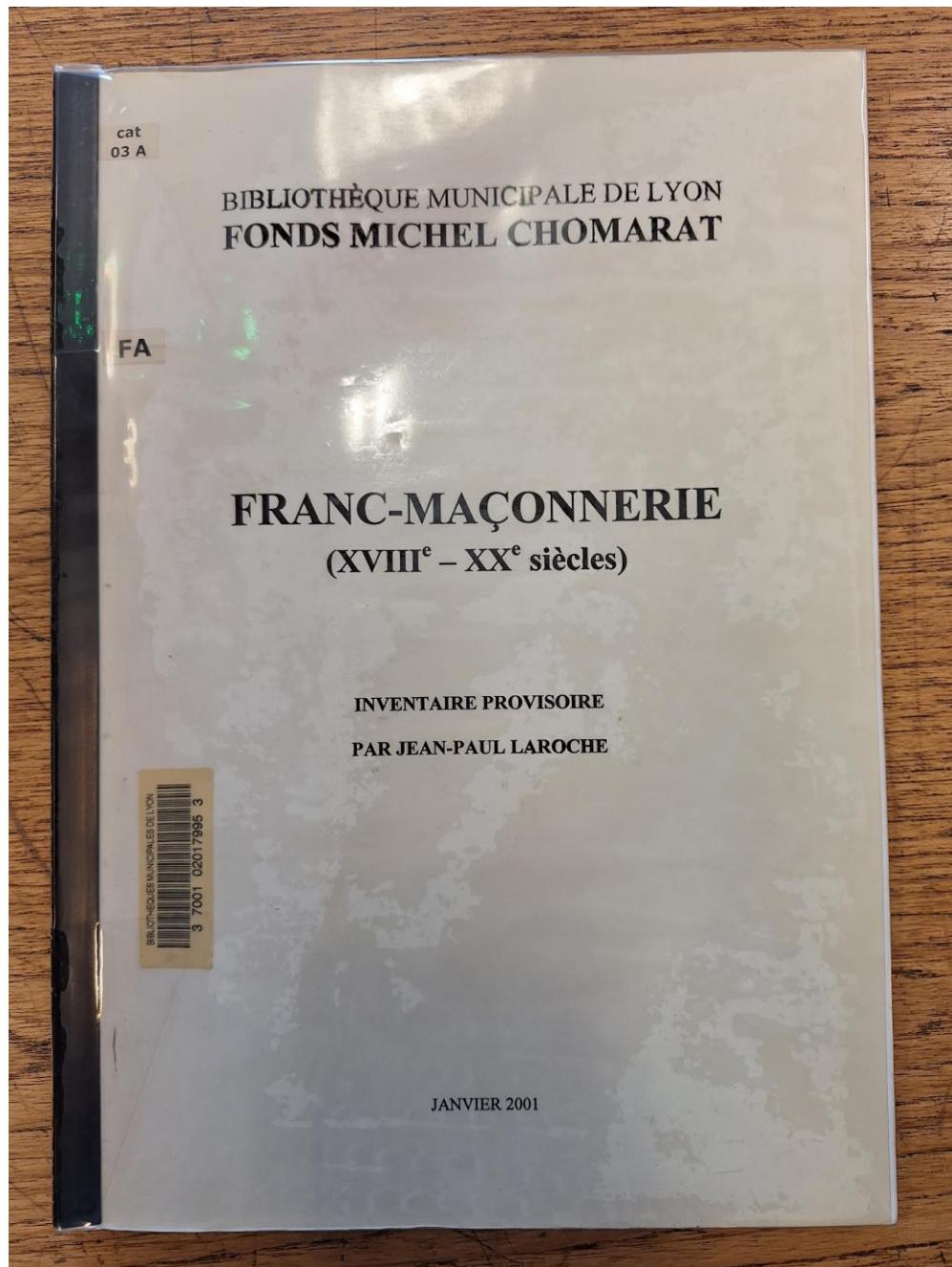


Image 10 - Inventaire provisoire sur la franc-maçonnerie (XVIII^e-XX^e siècles)

Sources et crédits : Axel Grimault – Fonds Chomarat – Bibliothèque municipale de Lyon

ANNEXE 21

N° d'inventaire	NOM DE L'AUTEUR	TITRE DE L'OUVRAGE	COTE	OBSERVATIONS
61	Michel CHOMARAT J.-P. LAROCHE	Oeuvres maçonniques du XVIII ^e de la BnL. Lyon 1993 (d) additif (15.12.2000)	1 vol in 8°	x
62	ARGUS	Contribution à l'histoire des Francs Masons sous l'occupation - Pessé Riom 1988	1 vol in 8°	y
63		Gaston MOCH - 1859-1935 R. L. Lalanne - Valençay [1985]	1 vol in 8°	y
64	Catalogue de Vente	Verviers - Hôtel-Desaix à Lepus France - Franc-maçonnerie, 1937	1 vol in 8°	x
65	G. Van RYNBERK	L'Occultisme et la Métaphysique du XVIII ^e siècle - (Cat. Revue de Métaphysique Juin 1934)	1 vol in 8°	x
66	Jacques BONNET	La Franc-Maçonnerie Orléanaise des Origines à 1918 - Bull. Soc. Archiv. Hist. Orléan 1982	1 vol in 8°	y
67	Paul CORDONNIER	L'Ordre de Chevalerie. Conte du XIII ^e siècle partie de Tabarie. 1964 - 24 Tom.	1 vol in 8° N° 66/75	y
68	J. CORNELLOUP	La Franc-Maçonnerie Universelle par un Groupe d'Etudes Philosophiques Edit. de la Clé de Voute - [1970]	1 vol in 8°	y
69		Il ya deux cent cinquante ans naissait la Franc-Maçonnerie révolution (Est. Humanisme 1967)	1 vol in 8°	y
70	Jacques MITTERAND	A gauche toute, Citoyens ! Paris, Guy Robert, 1984 dédicace à Charles Henne	1 vol in 8°	y
71	Rémi DÉSAGULIERS	Les Pierres de la Franc-Maçonnerie. Paris - Denoël, 1985	1 vol in 8°	y
72		Willemsidie. Franc-Maçonnerie Rituel Maçonnique Opératif et Général Anvers, Est Saison (qui est), 1995	1 vol in 8°	y
73	Jean d'HELIOBOLIS	Ordre du Temple de Christianisme à l'heure du Veau - Bruxelles, Est Saison (qui est), 1994	1 vol in 8°	y
74	Pierre KLEES	Quel GOB pour demain ? [1995]	1 vol in 8°	y
75	"	Les Francs-Maçons et l'Europe Confé GOB, Paris 1999	1 vol in 8°	y

Image 11 – Extraits de registre d'entrées manuscrit

Sources et crédits : Axel Grimault – Fonds Chomarat – Bibliothèque municipale de Lyon

ANNEXE 22

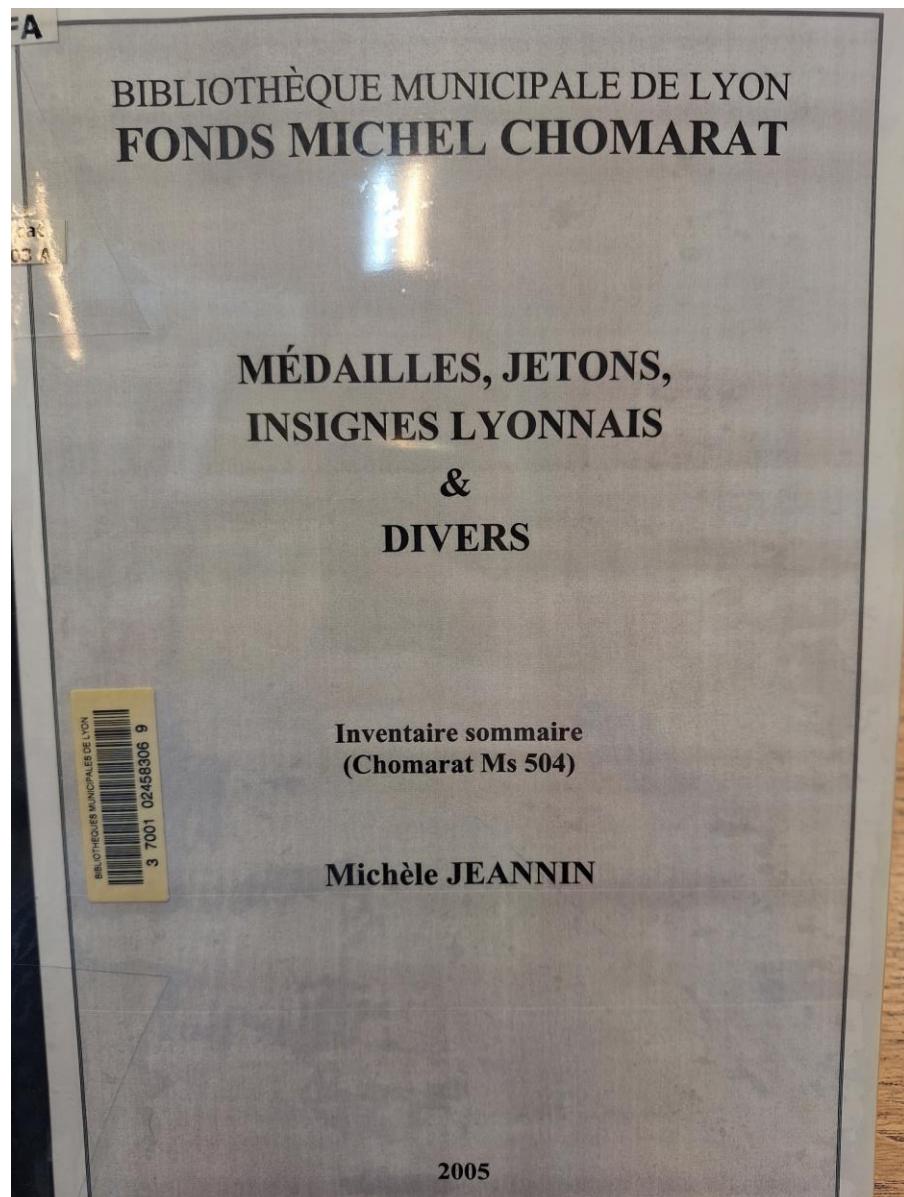


Image 12 – Inventaire sommaire des médailles, jetons, insignes Lyonnais et divers

Sources et crédits : Axel Grimault – Fonds Chomarat – Bibliothèque municipale de Lyon

ANNEXE 23

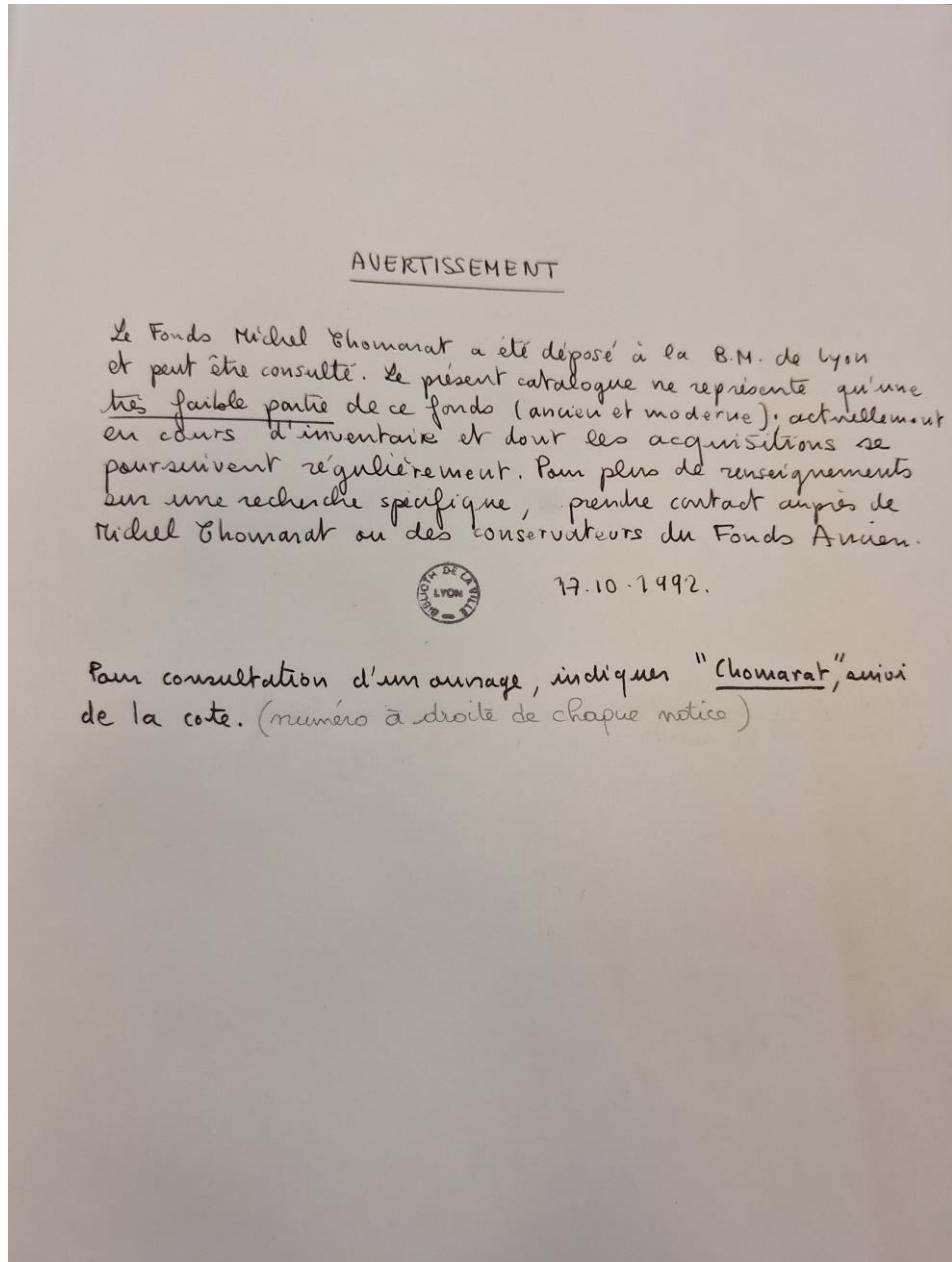


Image13 - Avertissement

Sources et crédits : Axel Grimault – Fonds Chomarat – Bibliothèque municipale de Lyon

ANNEXE 24



Image 14 – Exposition « Dans les marges »

Sources et crédits : Antoine Idier – Exposition *Dans les marges*.

ANNEXE 25



Image 15 – Exposition « Dans les marges »

Sources et crédits : Antoine Idier – Exposition *Dans les marges*.

ANNEXE 26

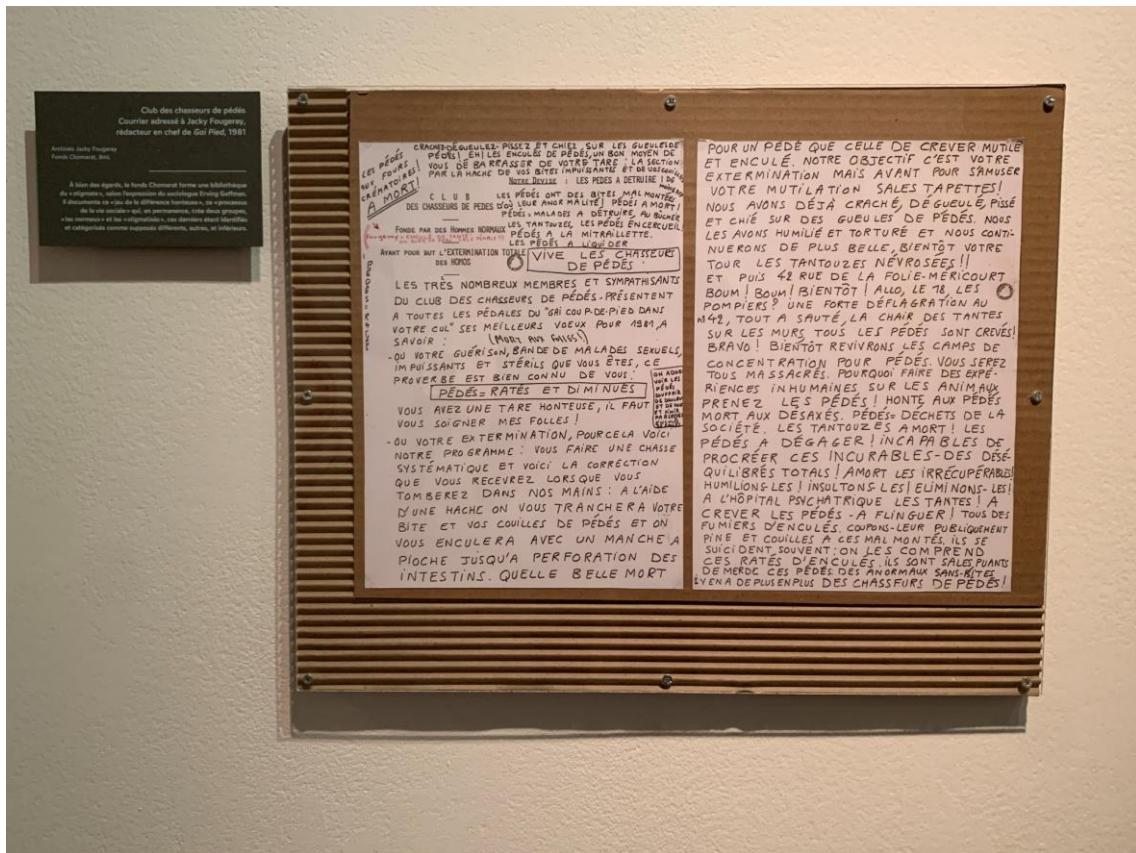


Image 16 – Exposition « Dans les marges »

Sources et crédits : Antoine Idier – Exposition *Dans les marges*.

TABLE DES MATIERES

Avertissement	3
Engagement de non plagiat.....	7
Creative commons	9
Remerciements	11
Liste des sigles et abréviations et conventions	13
Sommaire.....	15
Introduction	17
Partie 1. Histoire et enjeux des archives des militants et des mouvements homosexuels masculins	19
I. Les archives communautaires.....	21
1. Définitions et concepts des archives communautaires	21
2. Les projets d'archivages communautaires	27
II. Homosexualité masculine et archives : peut-on parler d'archives « homosexuelles » ?	33
1. Des archives « homosexuelles » et des archives liés à l'homosexualité ..	33
- A. Une définition des archives « homosexuelles »	33
- B. Les archives publiques liées à l'homosexualité	35
2. Les militants et leurs archives	37
3. Les projets d'archivage communautaires « homosexuels ».....	40
4. Comparaison des projets d'archivage communautaires « homosexuels » entre la France, l'Europe et l'Amérique du Nord	45
III. L'institutionnalisation des archives « homosexuelles »	49
1. Du passage du privé au public : la reconnaissance des archives « homosexuelles ».....	49
2. Les lieux de conservation publics des archives « homosexuelles » : défis et enjeux	51
Bibliographie	55
Généralités	55
Archives communautaires	55
Projets d'archivage communautaires	55
Archives et homosexualité masculine	56
- Archives publiques et homosexualité	56
- Archives et mouvements homosexuels	56
Projets d'archivage communautaires homosexuels	57
Comparaison dans d'autres pays et continents	59
Institutionnalisation des fonds d'archives : services d'archives, musées, bibliothèques	60
La notion de collection.....	61
Indexation	61

Etat des Sources	63
I. Fonds et collections de la bibliothèque municipale de Lyon	63
- Catalogues et inventaires dactylographiés consultables en salle du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Lyon	63
- Publications de la bibliothèque municipale de Lyon.....	65
II. Sources orales	67
III. Bibliographie de Michel Chomarat.....	69
IV. Autres sources	71
Partie 2. Le fonds Chomarat à la Bibliothèque Municipale de Lyon : entre fonds et collection	73
I. La constitution du fonds	75
1. Michel Chomarat, un collectionneur ?	75
2. Le fonds Chomarat.....	80
II. Le traitement du fonds.....	89
1. Le lieu d'accueil du fonds : la bibliothèque municipale de Lyon	89
2. Le traitement et la description selon les pratiques de la bibliothèque	99
III. La valorisation du fonds	107
1. Accessibilité et mise à disposition des archives du fonds au public	107
A. Le catalogue et les instruments de recherche.....	107
B. La consultation sur place : la salle de lecture	111
2. Expositions à la bibliothèque	113
A. Expositions sur divers thématiques du fonds Chomarat.....	113
B. Exposition <i>Dans les marges</i> (2022-2023).....	115
Conclusion	127
Annexes	129
Annexe 1 : Grille d'entretien commune destinée aux agents de la bibliothèque municipale de Lyon	129
Annexe 2 : Grille d'entretien destinée à Pierre Guinard, ancien directeur du Patrimoine à la bibliothèque municipale de Lyon.....	130
Annexe 3 : Grille d'entretien destinée à Michel Chomarat, créateur et propriétaire du fonds Chomarat à la bibliothèque municipale de Lyon.....	132
Annexe 4 : Grille d'entretien destinée à Antoine Idier, commissaire de l'exposition <i>Dans les marges : 30 ans du fonds Chomarat à la bibliothèque</i>	135
Annexe 5 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien réalisé avec Pierre Guinard.....	136
Annexe 6 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien réalisé avec Michel Chomarat	138
Annexe 7 : Inventaire chrono-thématique de l'entretien réalisé avec Antoine Idier	139
Annexe 8 : <i>Verbatim</i> de l'entretien réalisé avec Pierre Guinard	141
Annexe 9 : <i>Verbatim</i> de l'entretien réalisé avec Michel Chomarat	147
Annexe 10 : <i>Verbatim</i> de l'entretien réalisé avec Antoine Idier	150
Annexe 11	159

Annexe 12	161
Annexe 13	163
Annexe 14	165
Annexe 15	167
Annexe 16	167
Annexe 17	169
Annexe 18	171
Annexe 19	173
Annexe 20	175
Annexe 21	177
Annexe 22	179
Annexe 23	181
Annexe 24	183
Annexe 25	185
Annexe 26	187
Table des matières.....	189
Abstract	193
Résumé.....	193

RESUME

Archives et homosexualité : de la constitution à la valorisation des fonds. Le cas du fonds Chomarat.

Ce mémoire cherche à comprendre l'importance du rôle de l'institutionnalisation dans la préservation, l'accessibilité et la reconnaissance des archives homosexuelles. Ces archives de militants ou d'associations constituent le patrimoine et la mémoire de la communauté homosexuelle, qui cherche à être représentée au sein des institutions publiques. Ce mémoire tente de répondre à la problématique suivante : comment l'institutionnalisation permet-elle une visibilisation et une reconnaissance progressive dans l'espace public des archives « homosexuelles » des militants et des mouvements homosexuels masculins en quête d'une construction identitaire et mémorielle ? L'étude proposée se concentre sur le cas du fonds Chomarat à la bibliothèque municipale de Lyon. Ce fonds LGBT possède une grande richesse typologique, et est le premier à être conservé dans une bibliothèque publique en France. Son collectionneur, ayant une démarche militante, cherche à réunir les documents « en marges », non collectés par les services d'archives traditionnels. Pour répondre à nos interrogations, des entretiens ont été réalisés. L'étude revient sur la constitution du fonds, son traitement et sa valorisation.

Mots-clefs : Archives, homosexualité, minorités sexuelles, institutionnalisation, Fonds Chomarat

ABSTRACT

Archives and homosexuality : from collection to promotion of archives. The case of the Chomarat collection.

This memory seeks to understand the importance of institutionalization in the preservation, accessibility, and recognition of homosexual archives. These archives, belonging to activists or associations, constitute the heritage and memory of the homosexual community, which strives to be represented within public institutions. This memory attempts to address the following issue: how does institutionalization enable the visibility and progressive recognition in the public sphere of the "homosexual" archives of activists and male homosexual movements in their quest for identity and memory construction? The proposed study focuses on the case of the Chomarat collection at the Lyon Municipal Library. This LGBT collection is typologically rich and is the first to be preserved in a public library in France. Its collector, driven by an activist approach, seeks to gather "marginal" documents not collected by traditional archival services. To answer our questions, interviews were conducted. The study reviews the formation of the collection, its processing, and its valorization.

Key words : Archives, homosexuality, sexual minorities, institutionalization, Chomarat Collection.